Mairie de Paris / DPA - SLA du 15e arrondissement

Mairie du XVe arrondissement
salle des fêtes

31, rue Péclet
75015 Paris

Étude documentaire et historique

[juin 2007]

Recherches Études Appliquées
Patrimoine historique, architectural et foncier · Archives · Mémoire · Culture

Mairie du XVe arrondissement

Le dossier d'étude se compose de trois parties réunies en un volume :
- le rapport proprement dit propose un historique de la salle des fêtes;
- une deuxième partie présente la chronologie complète des informations et données rassemblées, suivie du recueil de l'iconographie ancienne recensée (plans et vues) et d'un aperçu de l'état actuel;
- enfin, la troisième partie donne la liste des références et de l'ensemble des planches.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : **RAPPORT**

HISTORIQUE 1

La Mairie du XVe arrondissement 2
L'agrandissement des bâtiments 2
Les travaux de Léon Jaussely, 1922-1926 3
Les aménagements complémentaires de la salle des fêtes, 1926-1928 4
Conclusion : la recherche de sources complémentaires 10
Vue générale du plafond peint *hors texte*

DEUXIÈME PARTIE : **DOCUMENTS**

CHRONOLOGIE 12

La Mairie du XVe arrondissement de Paris 13
L'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement 14
La réalisation du programme 15
L'évolution de la salle des fêtes depuis les années 1960 51

RECUEIL DE L'ICONOGRAPHIE *PLANCHES*

La Mairie de Désirée Devrez, architecte 1-2
Les agrandissements de la Mairie par Léon Jaussely, architecte 3-11
Les aménagements complémentaires de la salle des fêtes 12-24
Les modifications de la fin du XXe siècle 25-34
Reportage photographique actuel 35-55

TROISIÈME PARTIE : **ANNEXES**

LISTE DES RÉFÉRENCES 55

LISTE DES PLANCHES 59

La Mairie du XVe arrondissement

L'annexion à la Ville de Paris de ses communes suburbaines entraîna, au milieu du Second Empire, la réorganisation administrative de la capitale et la création de huit arrondissements périphériques supplémentaires. Le XVe arrondissement englobait les anciennes communes de Grenelle et de Vaugirard ; la Mairie de Vaugirard, construite en 1831 à la rencontre des rues Lecourbe, Péclet et Blomet devint la Mairie du nouvel arrondissement, le plus étendu de Paris.

Mais trop petite pour répondre aux besoins des services dus à ses nombreux habitants, elle fut très rapidement reconstruite, entre 1873 et 1876, sur les plans donnés par l'architecte municipal, Désiré-Henry-Louis Devrez (1824-1896) *[Planche 1]*. Elle se composait d'un vaste corps de bâtiment parallèle à la rue Péclet, flanqué de deux ailes plus basses longeant les rues Lecourbe, à l'Ouest, et Blomet, à l'Est. Le souci d'économie avait empêché d'y adjoindre toute trace de faste; la salle des mariages, qui occupe le premier étage du bâtiment principal, ne reçut donc son décor qu'en 1883-1886 après un concours organisé par la Ville de Paris (Ferdinand Humbert et Pierre Lagarde, lauréats).

L'agrandissement des bâtiments

Dès 1903, Adolphe Chérioux (1857-1934), né à Vaugirard et conseiller municipal du XVe de 1894 jusqu'à sa mort, avait demandé au Conseil municipal des crédits pour augmenter la capacité d'accueil de divers services de la mairie, trop exigus pour remplir convenablement leur tâche. Dix ans plus tard, le Conseil municipal délibérait en faveur de l'agrandissement, non plus de quelques bureaux, mais de la Mairie elle-même, approuvant successivement l'avant-projet (4 juillet 1913) puis le projet définitif de Léon Jaussely, légèrement amendé par le Conseil des Travaux d'architecture de la Ville (26 décembre 1913) *[Planches 3-5]*.

Léon Jaussely (Toulouse, 1875 – Givry, Saône-et-Loire, 1932), ancien élève de Daumet à l'École Nationale des Beaux-Arts, avait été Grand Prix de Rome en 1903. Membre fondateur de la Société française des Urbanistes en 1912, il remporta avec Roger Expert le premier prix au concours d'aménagement de la Région parisienne en 1919-1920, fut architecte en chef de l'exposition sur la Houille Blanche organisée à Grenoble en 1925 et professeur aux Beaux-Arts à partir de 1920, entre autres postes et distinctions.

La déclaration de guerre vint suspendre les opérations, qui allaient recevoir un début d'exécution, les entreprises ayant été consultées et la plupart des marchés passés.

Les travaux de Léon Jaussely, 1922-1926

Dans l'un des nombreux rapports qu'il établit au cours de cette opération, Léon Jaussely date de la fin de l'année 1921 la réactivation du projet, à l'occasion d'une conférence réunissant, à l'Hôtel de Ville, le Directeur des Affaires municipales, le Directeur administratif des services d'Architecture, l'Architecte en Chef de la Ville de Paris et Adolphe Chérioux, conseiller municipal, grand artisan d'un projet qu'il devait suivre de bout en bout.

Le programme adopté en 1913 fut confirmé. Il comprenait : « *le transfert de la justice de paix, du bureau de bienfaisance et de la bibliothèque du XVe arrondissement dans les bâtiments de la salle des fêtes situés en face de la mairie, à l'angle des rues Péclet, Lecourbe et Pétel, ainsi que la surélévation des deux ailes de la mairie et des transformations dans l'aménagement des locaux intérieurs de celle-ci* ».

Dans un premier temps, Jaussely produisit un devis complémentaire et les plans relatifs à la transformation de l'ancienne salle des fêtes et à l'aménagement de l'aile gauche (Ouest, sur la rue Lecourbe) qui devait être simplement surélevée (24 avril 1922). Mais les travaux ne débutèrent sans doute que l'année suivante ; il fallait à la fois programmer le déplacement des services municipaux, actualiser le budget selon des évaluations tenant compte de l'inflation des tarifs et de la dévaluation d'après guerre, mais *« réduites au strict minimum »,* et engager les nouvelles dépenses.

Le Conseil municipal adopta le 9 avril 1924 les propositions présentées par le Préfet de la Seine dans son mémoire du 31 mars et Adolphe Chérioux se félicita *« de voir enfin aboutir un projet que j'ai, il y a déjà plusieurs années, pris l'initiative de proposer, et qui donnera enfin satisfaction aux besoins du public et du personnel »*. Le nouveau projet, décrit dans le mémoire du Préfet, tenait compte de l'évolution de la situation : *« Il y avait également lieu de procéder à une restauration totale des bâtiments de la mairie et à la réfection complète des locaux intérieurs »*.

Le 26 mai 1924, Léon Jaussely notait l'achèvement des travaux de l'annexe et la fin prochaine de ceux de l'aile gauche, « *l'étage des combles* [...] *étant prêt* », réglés sur les crédits débloqués avant la guerre. Fin octobre, l'architecte annonçait que les démolitions de l'aile droite étaient terminées. À cette même époque, le plan de cette aile fut modifié pour permettre de régler un litige de mitoyenneté : on décida de *« ménager un espace libre de 5m entre l'extrémité de ce bâtiment et l'immeuble 92-92bis, rue Blomet contigu à la mairie »* ; la perte de superficie consécutive devant être compensée par un léger élargissement de l'aile vers la rue Blomet.

La réception définitive de l'aile gauche se déroula le 24 avril 1926 ; celle relative à l'aile droite, le 21 juin de l'année suivante, concernait les travaux de terrassement, maçonnerie, ciment armé, charpente en bois, voûtes spéciales, couverture-plomberie, menuiserie serrurerie, mosaïque, peinture, miroiterie, sculpture, carrelage, parquet, électricité, pavage-canalisations.

Les aménagements complémentaires de la salle des fêtes, 1926-1929

Il semble que les rapports de Léon Jaussely avec les responsables des services d'architecture de la Ville de Paris se soient quelque peu dégradés au fil de cette opération au long court, sans que l'on puisse noter un quelconque désintérêt de l'architecte qui produisit ponctuellement des rapports très circonstanciés sur les moindres points de détails. Tout au plus perçoit-on son agacement devant les restrictions budgétaires, alors que des chantiers plus prestigieux le sollicitaient ailleurs. Un article de presse daté du 23 mai 1925, imputant les retards des travaux à la participation de Jaussely à la mise en œuvre de l'exposition de Grenoble sur la Houille Blanche, lui valut ainsi une demande d'explications de la part de l'Architecte en chef de la Ville de Paris.

L'escalier de secours

À la fin de cette même année 1925, la Préfecture de Police sema à son tour le trouble en réclamant à la Préfecture de la Seine d'améliorer sensiblement les mesures de sécurité prévues pour la nouvelle salle des fêtes, particulièrement en aménageant des issues supplémentaires. Léon Jaussely, soupçonné de n'avoir pas prévu les démarches indispensables auprès de la Préfecture de Police, fut sommé dès la mi-janvier de « *se mettre de toute urgence en rapport avec le Service des sapeurs-pompiers afin d'arrêter, d'accord avec les agents de ce service, les mesures propres à donner satisfaction à leurs observations* ».

Montée en épingle, cette affaire occasionna durant l'année 1926 la production d'au moins trois projets visant à concilier les réglementations de la Préfecture de Police, les exigences de l'architecte désireux de préserver l'unité de son œuvre et les impératifs techniques liés au fait que les travaux de gros œuvre étaient achevés et que des « *poutres en ciment armé* » empêchaient de créer une trémie de la largeur souhaitée *[Planches 12-17]*. Finalement, alors que Léon Jaussely pensait être « *tombé d'accord* » avec la Préfecture de Police pour l'installation de deux escaliers symétriques aux angles Sud-Est et Sud-Ouest de la salle, Albert Tournaire (1862-1958), Architecte en chef de la Ville de Paris et Inspecteur général des Services techniques d'Architecture, lui aussi Grand Prix de Rome, imposa la solution d'un escalier unique à paliers droits. D'abord tenté de renoncer à suivre des travaux qu'il désapprouvait, Léon Jaussely mena finalement cette construction complémentaire à bien et la réception définitive de l'escalier de secours se déroula le 15 octobre 1928.

Cet escalier, ne répondant plus à l'évolution des normes de sécurité, a été reconstruit en 1992 par Jean-Luc Giraud, architecte, à la demande de la SLA 15 *[Planches 32-34]*.

La décoration de la salle des fêtes

Mais l'affaire la plus épineuse de ce long chantier consista dans la mise en place de la décoration de la salle des fêtes, qui consomma le divorce de Léon Jaussely avec sa maîtrise d'ouvrage.

Dans son rapport du 23 juillet 1923, Léon Jaussely rappelait que « *l'esprit d'économie le plus strict* » qui avait présidé, dès avant la guerre, à l'élaboration du projet d'agrandissement de la Mairie du XVe

arrondissement avait imposé la suppression de « *tous travaux décoratifs tant intérieurs qu'extérieurs,* [...] *même en ce qui concerne la nouvelle salle des fêtes (aile droite de la mairie) à reconstruire, la décoration ayant été réservée pour être étudiée et exécutée ultérieurement* ».

Le mémoire du Préfet de Police produit le 31 mars 1924 afin d'obtenir les crédits nécessaires pour relancer l'opération confirmait ce point : « *Les évaluations de M. Jaussely* [...] *ne comportent aucunes dépenses somptuaires, toutes prévisions pour ornementation ou décoration des locaux même des salles des fêtes étant totalement exclues* ».

Le 4 septembre 1925, Jaussely était encore plus explicite en évoquant, dans un nouveau rapport, les conséquences de la suppression, « *sur ordre* », de « *tous les travaux de décoration peinte prévus même en dehors des peintures d'art d'artistes, fresques ou panneaux, et les travaux de staff et de sculpture intérieur* [...] *même les travaux de menuiserie d'art pour les lambris* », « *de telle sorte que la salle des fêtes actuellement en construction se présentera sous la forme d'un grand vaisseau voûté entièrement nu* ».

La formule fit effet puisqu'on la retrouve dans le mémoire du Préfet de la Seine du 24 mars 1926 sollicitant des crédits supplémentaires pour l'achèvement des travaux dans plusieurs Mairies d'arrondissement, dont celle du XVe *: « la salle* [des fêtes et des mariages] *serait livrée sous l'aspect d'un immense vaisseau entièrement nu et par suite hors d'état de servir à sa destination normale* ». Le Préfet concluait à la nécessité de compléter désormais le programme : « *il ne serait pas possible, sans soulever les critiques les plus justifiées, de laisser en pareil état la salle des mariages d'une des mairies les plus importantes de Paris* ». Les crédits votés le 29 mars par le Conseil municipal réservaient pour la Mairie du XVe arrondissement une somme de 900 000 francs dont 700 000 francs pour la décoration de la salle des fêtes et des mariages et 200 000 francs pour l'achèvement des travaux d'aménagement, parmi lesquels « *la construction de deux escaliers de secours* ». En revanche, ce budget ne comprenait pas « *les peintures d'art qui pourront être plus tard marouflées sur les murs et les plafonds* ».

Les propositions de Léon Jaussely

Le 29 juin suivant, Léon Jaussely soumettait à l'Architecte en chef de la Ville de Paris deux propositions, destinées à la Commission d'Esthétique, pour la décoration de la salle des fêtes, chacune illustrée d' un dessin : « *le premier ancien projet aquarellé, le deuxième nouveau projet simplifié* ». Jaussely proposait de confier leur exécution à Henri Rapin auquel serait dévolue la totalité de l'allocation de 700 000 francs réservée par le Conseil municipal : ainsi, Rapin se chargerait-il « *en plus des travaux de peinture décorative* [de] *tous les staffs et sculptures que la décoration comporte, y compris les médaillons ovales et les figures,* [...] *ainsi que les menuiseries d'art prévues, lambris général bas, tambours circulaires des escaliers de secours, encadrements et chambranles des baies en bois peint, ainsi que le mobilier de la salle comprenant la tribune des mariages, les sièges, fauteuils, chaises, banquettes, demandés par M. le Maire du XVe, et le tapis de la tribune* ». Dans le même rapport, Jaussely proposait d'engager immédiatement les commandes des « *panneaux*

d'art » destinés au plafond et au mur de fond Nord. Le montant de cette commande, estimée à 180 000 francs, devait être couvert par les réductions obtenues par la vérification des mémoires des divers travaux exécutés pour la Mairie du XVe. Jaussely proposait de prélever ses honoraires d'architecte de la même manière, mais cette fois sur les rabais des 200 000 francs votés pour les travaux d'achèvement complémentaires.

D'après une note de Tournaire, en date du 6 novembre, la Commission Administrative des Beaux-Arts -ou Commission d'Esthétique-, réunie le 29 juillet, formula « *un certain nombre d'observations* » sur les esquisses de Léon Jaussely, lui réclamant une nouvelle proposition. On ignore si celui-ci s'exécuta mais le 28 janvier 1927, il annonça son intention d'abandonner « *la décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement, le parti adopté par la Commission d'Esthétique pour la décoration de cette salle me paraissant ne pas convenir, à mon avis, à sa décoration* ».

Le recours à Henri Rapin

C'est donc Tournaire, en tant qu'Inspecteur général des Services techniques d'Architecture, qui prit en charge, avec son personnel « *chargé des Travaux neufs* », le suivi de cette opération, assurant la liaison avec la Commission administrative des Beaux-Arts dont il était membre et à laquelle il soumit le projet d'Henri Rapin, le 9 juin 1927.

Henri Rapin (1873-1939), qui avait été élève dans l'atelier de Gérôme aux Beaux-Arts, exposa régulièrement à partir de 1898 au Salon des Artistes Français, d'abord dans la section Peintures puis dans la section Arts décoratifs. Après 1911, il joua un rôle de plus en plus important dans la Société des Artistes-Décorateurs, membre puis vice-président du Comité d'organisation de plusieurs de ses salons. Il avait, en 1921, participé à la décoration picturale de la salle des fêtes de la Mairie de Saint-Denis puis du nouvel Hôtel de Ville de Reims.

Jaussely avait proposé de lui confier l'ensemble du budget et la réalisation de la totalité des décors. Et de fait, le projet de Rapin convint à la Commission *: « la décoration des parois verticales est très simplifiée ; c'est un revêtement en marbre qui laisse toute la richesse à la partie voûtée ; l'effet est excellent* » ; la description du projet rapportée dans la minute du procès-verbal de la séance est tout aussi concise : « *Sur les parties latérales de la voûte se développe une succession de plaquettes portées par des figures stylisées donnant une grande unité à l'ensemble* ».

Il est vrai que les jeux étaient faits puisque Tournaire avait déjà noté, le 10 avril précédent, que le principe de la composition était accepté. La seule légère restriction quant au travail de Rapin se rapportait aux « *panneaux réservés à la peinture* » qui devaient rester « *dans la partie horizontale de la voûte* ». Dans la note descriptive accompagnant ses esquisses et maquettes, produites sans doute entre février et mars 1927, Henri Rapin avait donné de son projet de décoration une définition à peine plus détaillée, comme se composant de trois parties : « *peinture à l'huile* » ; « *sculpture ornementale* » ; « *stucs colorés* » :

- la peinture « *sur toile destinée à être marouflée* », [...] « *comprendrait des motifs avec des personnages et couvrirait entièrement le plafond à l'exception des trois surfaces destinées à recevoir des sujets peints* » ;
- la sculpture décorative serait « *composée de motifs en staff dont l'ensemble formera frise entre la peinture et les stucs* » ;
- les stucs, « *établis en deux tons* », « *couvriront les surfaces verticales et horizontales des murs, les ébrasements des portes et fenêtres. Ils partiront de la plinthe existante pour atteindre la partie inférieure de la frise sculpture* » ;
- En outre, des « *parties dorées seront distribuées dans la décoration* ».

Le 21 décembre 1927, à l'examen de la maquette de la salle des fêtes, Tournaire donnera un dernier commentaire sur le projet : « *La composition de l'ensemble s'adapte bien aux formes à décorer, le choix des sujets a été très heureux et la tonalité assez neutre du coloris laissera en valeur les motifs peints du centre de la voûte* ».

La note descriptive de Rapin faisait office de devis : le coût estimé était de 368 600 francs et le délai d'exécution de onze mois. Dans sa proposition du 29 juin 1926, Léon Jaussely avait porté son estimation à 700 000 francs et réclamé un délai de « *deux années maquettes comprise* ». Nul doute donc que le projet révisé par Henri Rapin fut largement simplifié ; on peut juger de l'approche différente de l'architecte et du décorateur par le dessin du projet donné par Léon Jaussely pour dissimuler les escaliers de secours *[Planche 15]*. La notification de la commande intervint en janvier 1928.

Pour terminer d'expliquer que le coût ait pu être divisé par deux, il convient de rappeler que l'architecte avait inclus dans le travail du décorateur « *le mobilier de la salle comprenant la tribune des mariages, les sièges, fauteuils, chaises, banquettes, demandés par M. le Maire du XVe, et le tapis de la tribune* » lesquels firent cette fois l'objet d'une commande complémentaire. C'est bien Henri Rapin qui donna « *des dessins pour le mobilier de la salle des fêtes, estrade, fauteuils et banquettes* » ; Tournaire jugeait que les meubles donneraient « *un bel ensemble* ». Un crédit de 86 584 francs fut imputé en février suivant pour la fabrication de « *la tribune d'acajou avec le dessus en bois plein et 64 banquettes de 1m50* » ; les meubles devant être en « *en acajou de Cuba du premier choix laissé dans sa teinte naturelle ainsi que l'a spécifié M. Rapin* ». Le meuble désigné comme la tribune des mariages, était placé sur l'estrade, à l'extrémité Nord de la salle ; il a été déplacé à l'extrémité opposée à l'occasion des travaux de 1986-1987 et adapté à l'usage de buffet-bar, l'intérieur étant doté des installations utilitaires *[Planche 52]*.

L'une des rares réserves émises par l'Inspecteur général sur le projet d'Henri Rapin visait en fait l'éclairage prévu par Léon Jaussely pour la salle des fêtes car « *dans la composition de M. Rapin quatre lustres suffiraient* ». Mais les huit lustres choisis sur la proposition de l'architecte avaient déjà été commandés à la Maison Charles Blanc par marché du 20 avril 1926. Ils furent compris dans la réception définitive des travaux de l'escalier de secours, le 15 octobre 1928. L'architecte J. Devienne, chargé du procès-verbal, note que les « *huit lustres en bronze patiné en noir rappellent le fer forgé des balcons, comme le demandait la Commission des Beaux-Arts* ». Cette caractéristique a disparu et l'on

dénombre désormais dix luminaires qui semblent pourtant bien les mêmes que ceux que l'on observe sur la photographie de *L'Illustration [Planche 18]*. En revanche, ils apparaissent aujourd'hui dans tout l'éclat de leur dorure, loin d'évoquer, ne serait-ce que par la couleur, les ferronneries de la galerie dues à Szabo *[Planche 40]*, auteur également des « *deux grilles* [...] *établies dans le fond de la salle, la divisant pour permettre l'installation d'un buffet lors des fêtes* ». Celles-ci ont été déposées en 1992 au moment de la reconstruction de l'escalier de secours et de la réfection du sol de cette partie de la salle ; on en distingue encore dans le parquet les traces de fixation *[Planche 54]*.

Les documents conservés ne permettent pas de connaître dans tous ses détails le programme iconographique que Rapin a suivi et que l'artiste paraît bien avoir fixé lui-même. S'il est parfois question de concours dans la correspondance administrative, rien n'autorise à penser que les scènes représentées ont été dictées ou suggérées à Rapin; pas même la vue à vol d'oiseau de Paris que l'artiste a lui-même signée. Alexia Carraz a donné en 1998, dans son mémoire de maîtrise, une description assez détaillée de cette composition *[Chronologie, p. 53-54 ; Planches 42-46]*. Les quatre saisons se confrontent : l'*Hiver* et l'*Automne*, sur le mur Est, font face respectivement au *Printemps* et à l'*Été*, sur le mur Ouest. Entre chaque couple de saison, une scène s'inscrit dans un médaillon circulaire dont la frise évoque une horloge, autre rythme du temps : la scène de l'*Enseignement*, sur le mur Ouest, poursuit cette thématique en mêlant parmi l'auditoire les différents âges de la vie. Il est difficile de savoir quelle scène lui faisait pendant. Le seul indice se trouve sur la photographie publiée dans *L'Illustration [Planche 18]*, cliché d'ailleurs inversé puis qu'il montre l'*Enseignement* sur le mur Est (à gauche de la rue Péclet) *[Planche 19]* : un agrandissement de ce détail permet de distinguer, au centre d'un même médaillon circulaire, un personnage debout, bras tendu, comme le maître de la scène d'enseignement, et au pied de ce tribun, là encore, un auditoire *[Planche 20]*. Malheureusement, cette unique représentation de la salle des fêtes ne suffit pas à combler les lacunes des scènes de l'*Été* et de l'*Automne*. Plusieurs lés sont définitivement perdus ; deux d'entre eux ont été déposés dans l'Atelier de restauration de Guillaume Bénart-Tertrais.

Le plafond peint d'Octave Guillonnet

Le travail confié à Henri Rapin ne comprenait pas les « *peintures d'art* » exclues du crédit de 700 000 francs voté le 29 mars 1926. Léon Jaussely avait proposé de les commander au plus vite pour éviter de multiplier les frais d'échafaudage. Un même souci dut entraîner la mise en exécution concomitante de ces peintures d'art. En revanche, la vue de Paris à vol d'oiseau que Jaussely avait incluse dans ces œuvres de commandes fut exécutée par Henri Rapin lui-même qui l'a signée en bas à droite *[Planche 38]*.

Le procès-verbal de la Commission du 9 juin 1927 précise que les « *trois grands panneaux de peinture* », « *réservés au centre du plafond* », « *feront l'objet d'un concours spécial* ». Le 22 juillet, une note confirme que le Directeur des Beaux-Arts et des Musées de la Ville de Paris, M. Darras, avait « *l'intention de proposer un concours restreint, c'est-à-dire*

où nous inviterions un certain nombre d'artistes choisis parmi ceux qui nous paraissent capables de mener à bien une décoration de cette importance ».

Le 27 mars 1928, la IVe Commission du Conseil municipal attribua à Octave Guillonnet (1872-1967) la « *décoration picturale du plafond de la nouvelle salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement* ». Cet artiste-peintre, qui venait d'achever la décoration de la salle des Cariatides de l'Hôtel de Ville de Paris, avait bénéficié de soutiens très appuyés tant de la part d'élus que de la presse. Un arrêté du Préfet de la Seine en date du 25 juin 1928 réserva un crédit de 189 000 francs ; l'article 4 précisait que, « *le travail terminé, l'esquisse de M. Guillonnet deviendra la propriété de la Ville de Paris* ». Elle fait aujourd'hui partie des collections du Musée Carnavalet *[Planche 22]*.

Les travaux devaient initialement être achevés à la fin de l'année 1928 mais Guillonnet ne livra ses derniers morceaux qu'en février suivant, alors qu'Henri Rapin avait apparemment achevé son travail. La réception définitive de la nouvelle salle des fêtes et des mariages de la Mairie du XVe arrondissement, et de son mobilier, se déroula le 24 mai 1929 ; le dernier paiement à Rapin intervint le 28 mai, le solde de Guillonnet avait été versé le 1er mars.

Le 2 mars, *L'Illustration* avait publié un court article accompagné de deux photographies, les seules connues à ce jour datant de 1929 : une vue générale de la salle *[Planches 18-20]*, encore dépourvue de son mobilier, et un détail de la partie centrale du plafond *[Planche 23]*. Le commentaire du journal, quoique succinct, constitue aussi la seule description littérale contemporaine des œuvres d'Henri Rapin : « *Au-dessus des soubassements de stucs aux tonalités fauves se développe toute une suite décorative recouvrant les voussures, et inspirée par les saisons. Des motifs de verdure séparent les scènes décoratives. La tonalité générale est chaude, réduite à cinq tons : vermillon, jaune, orange, gris, violet foncé et gris vert, rehaussés d'or et d'argent* » et d'Octave Guillonnet : « *Quant au plafond, il s'ouvre sur un bleu profond de nuit dans lequel M. Guillonnet fait passer la ronde volante de figures lumineuses éclairées par les fusées d'une fête* ».

La salle des fêtes depuis son ouverture

Il ne semble pas qu'entre son achèvement, le 31 décembre 1928 d'après l'inscription du cartouche placé au centre des voussures de l'extrémité Sud *[Planche 38]*, -ou son inauguration officielle, le 16 février 1929, d'après la mention portée dans le second cartouche sur les voussures du mur Nord (« *La première fête donnée dans cette salle a eu lieu le 16 février 1929 sous la présidence de Monsieur le Maréchal Lyautey* »)- et les travaux menés à partir de la fin des années 1980 par la SLA du XVe arrondissement, la salle des fêtes ait subi beaucoup de modifications. La seule occurrence retrouvée dans les archives de la Ville de Paris concerne des travaux d'entretien (revêtement du sol devant le bar, éclairage, chauffage) dont on ignore d'ailleurs le détail.

Les travaux documentés, mais uniquement par des photographies du chantier, sont ceux menés par la SLA 15 en 1986-1987 qui visaient à aménager les « *salles de réception du premier étage* ». Un courrier de J.-L. Hannebert, Architecte des Bâtiments de France, en date

du 30 octobre 1986, connu par une copie transmise à la DRAC Île-de-France, permet de savoir que le marché initial projetait « *d'habiller les parois de cette salle et de la plafonner avec des dalles absorbantes* » mais sans doute à la suite de cette intervention, seule la première partie fut exécutée et les plafonds sont restés découverts.

L'Architecte des Bâtiments de France notait alors que la salle présentait « *un décor complet* [...] *et intact à ce jour sauf quelques fuites de toiture qui ont endommagé quelques parties du plafond* ». La disparition de plusieurs lés des voussures peintes par Henri Rapin date donc vraisemblablement de ces vingt dernières années.

Les importants travaux menés en 1986-1987 ont donc consisté dans le déplacement du meuble de l'estrade (Nord) à l'extrémité opposée (Sud) et à son réaménagement en bar ; la réfection du revêtement des banquettes -lesquelles semblent bien, si l'on se fie au motif de cannelures identique à celui du meuble de la tribune des mariages (bar actuel), être celles dessinées par Henri Rapin ; enfin, l'habillage du décor de stuc peint en faux-marbre sous un revêtement en tissu aussi à motifs de faux-marbre. En 1992, Jean-luc Giraud, architecte qui s'occupa également de l'aménagement de la rue Péclet en espace piéton, a procédé à la reconstruction de l'escalier de secours qui entraîna, comme on l'a mentionné, la suppression des grilles-paravents de l'extrémité Sud de la salle *[Planche 54]*.

Conclusion : la recherche de sources complémentaires

Il paraît surprenant que la composition monumentale donnée à la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement n'ait laissé qu'une unique trace photographique contemporaine, publiée dans *L'Illustration* en 1929. Pourtant, les dépouillements des revues contemporaines d'architecture et de décoration effectués tant par Alexia Carraz que par Alexandre Ragois dans le cadre de leur travail de maîtrise réalisé sous la direction de M. Bruno Foucart (respectivement en 1998 et en 2001), ne laissent pas de doute sur ce point. Ces dépouillements ont permis de mettre au jour un seul autre élément, tiré de *La Sculpture décorative moderne*, publiée en 1929 par Henri Rapin : les bas-reliefs sculptés par Charles Hairon pour le motif central ornant le meuble placé sur la tribune des mariages *[Planche 21]* et l'un des deux modèles de corbeilles de fleurs surmontant le bandeau qui sépare les panneaux muraux et les voussures *[non reproduit dans le présent rapport, voir la vue actuelle, Planche 41]*.

Certes, les Archives de Paris conservent dans la série de l'Administration communale (sous-série des Bâtiments publics, section des Mairies d'arrondissement) un volumineux dossier qui donne beaucoup de détails sur cette construction mais qui contient essentiellement des rapports et correspondances, les documents graphiques se composant seulement des plans généraux du bâtiment *[Planches 6-11]* et des différents projets relatifs à l'escalier de secours *[Planches 12-17]*. Les dépouillements complémentaires dans les séries des Beaux-Arts (papiers de la Direction Générale, dossiers de commandes

d'œuvres d'art et épaves des procès-verbaux de la Commission d'Esthétique) ou les versements administratifs (mémoires du Préfet de la Seine au Conseil municipal) n'ont apporté que peu d'informations supplémentaires. Aucun fonds de la SLA 15 n'a été versé aux Archives de Paris, les dossiers n'ayant malheureusement pas été conservés.

Les autres fonds consultés (IFA, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine) ont apporté quelques éléments nouveaux mais uniquement sur l'architecture, comme l'avant-projet de Léon Jaussely, en 1913 *[Planches 3-5]*. Le fait que la décoration de la salle des fêtes n'ait été prévue qu'à l'extrême fin des travaux explique sans doute en partie cette carence des archives publiques.

Les ressources iconographiques ont également été sollicitées en vain *[voir la liste des références en fin de volume]*, tout comme, malheureusement, les archives privées. De fait, les descendants d'Henri Rapin, qui ont pu être contactés, ne conservent aucun élément relatif à la décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement. Les quelques archives qu'ils conservent avaient fait l'objet d'une recension dans le mémoire d'Alexia Carraz (1998) ; il est vrai que l'atelier qu'Henri Rapin possédait rue de la Tombe-Issoire (alors au n°35) a été déménagé par sa veuve après le décès de l'artiste en 1939. On ignore ainsi la destinée des esquisses présentées à l'Architecte en chef de la Ville de Paris et à la Commission administrative des Beaux-Arts, tout comme celle de la « *maquette reproduisant très exactement la salle à l'échelle de 0,05 cent pour mètre* », travail que Rapin présenta pourtant du 7 mai au 7 juillet en 1929 au Dix-neuvième salon de la Société des Artistes-Décorateurs.

En l'état des recherches, deux pistes subsistent sans qu'il soit permis, avant même d'espérer un quelconque résultat, de savoir si elles pourront êtres explorées : les « *documents photographiques de la salle à l'époque de son inauguration* » que détiendraient les descendants directs de Guillonnet (signalés dans le rapport de Philippe Duboy, p. III) et les archives de Léon Jaussely, déposées au Centre des Archives du Monde du Travail, à Roubaix mais dont l'inventaire n'est, à ce jour, achevé qu'aux deux tiers, sans que les documents répertoriés aient pour l'heure fait apparaître de mention de la salle des fêtes du XVe arrondissement.

Vue générale du plafond peint : voussures (Henri Rapin), Octave Guillonnet (panneaux).
Documentation Guillaume Bénard-Tertrais.

Chronologie

La Mairie du XVe arrondissement de Paris

16 juin 1859

Loi portant annexion à la Ville de Paris des communes et parties des communes suburbaines englobées par l'enceinte fortifiée de Thiers.

1860

Réorganisation administrative de Paris qui passe de douze à vingt arrondissements. Le XVe arrondissement se compose d'une partie des anciens Xe et XIe arrondissements et des anciennes communes de Grenelle et de Vaugirard. L'ancienne Mairie de Vaugirard, construite en 1831, entre les actuelles rues Lecourbe, Péclet et Blomet, devient la maison commune du nouvel arrondissement, le plus étendu de Paris.

[Marc Gaillard, *Mairie de Paris. 15ème. Votre Mairie, son histoire*, Paris, 1992]

1873-1876

Construction de la Marie du XVe arrondissement par Désiré-Henry-Louis Devrez (1824-1896), architecte municipal, à l'emplacement de la Mairie de Vaugirard.

[Cité par Alice Thomine, « Les premiers architectes municipaux », Gilles-Antoine Langlois, *Le XVe arrondissement. L'étendue de la réussite*, Paris, 1996, p. 177-185]

1883

Description de la Marie du XVe arrondissement par Félix Narjoux.

« [...]

[...] Une grande cour, fermée d'une grille, précède les bâtiments. Au fond de cette cour s'élève le bâtiment principal, accompagné, à droite et à gauche, de bâtiments en aile de moindre importance. Cette disposition très heureuse, à laquelle se prêtait la forme du terrain, permet au public de se réunir à certains jours dans la cour de la mairie ; elle facilite la division des services et leur répartition suivant leur nature et les conditions imposées à chacun d'eux.

Le bâtiment principal contient, au rez-de-chaussée, une descente à couvert pour les voitures, les bureaux du recrutement et ceux de l'état-civil, un vestibule avec l'escalier principal ; au premier étage la salle des mariages et les pièces qui en sont les dépendances, le bureau du maire, celui des adjoints et du secrétaire. Au second étage, au-dessus de la salle des mariages, se trouvent la bibliothèque et, à droite et à gauche, des salles de commissions et des bureaux. À chaque étage, une vaste galerie met les divers services en communication entre eux.

Cet ensemble constitue à lui seul la Marie proprement dite, tandis que les bâtiments en aile contiennent les services annexes : celui de droite la salle d'attente de la justice de paix avec ses dépendances ; celui de gauche, les postes de police et des pompiers, le bureau de bienfaisance etc.

Une galerie règne au rez-de-chaussée en avant de ces bâtiments ; elle forme loge et est divisée par des piles reliées au moyen de balustrades en pierre. Les pavillons qui terminent ces ailes servent de vestibules d'entrée et permettent au public de se rendre directement dans les divers bureaux de la mairie. Le vestibule du bâtiment central et le grand escalier restent ainsi réservés pour les mariages, les cérémonies et le personnel administratif.

Le vestibule est très simple ; il précède l'escalier ; à droite et à gauche s'ouvrent les galeries de communication dont il a été précédemment parlé.

L'escalier est à double révolution. Il est construit en pierre avec une rampe en fer forgé. Trois grandes fenêtres l'éclairent ; il donne accès, au premier étage, à un vestibule qui précède la salle des mariages.

La salle des mariages est éclairée par les trois grandes fenêtres de la façade, une boiserie peinte en noir avec filets d'or règne au pourtour des murs, la partie supérieure de ces murs est peinte en rouge brun. Le plafond à compartiments est orné de rinceaux peints et dorés ; à chaque angle, un cartouche porte les armes de la ville entourées de branches de lauriers. La cheminée en marbre rouge est placée en face de l'estrade de l'officier de l'état-civil.

Les façades sont très simples et conçues dans les conditions de la plus stricte économie. Les parements des murs sont, sauf les encadrements des portes et fenêtres, construits en moellons piqués. Les matériaux les moins coûteux ont seuls été mis en œuvre. C'était là une des conditions du programme imposé à l'architecte et il s'y est conformé avec une prudence qui lui a permis d'élever la Mairie du XVe arrondissement dans les conditions les plus économiques.

[...] »

[Félix Narjoux, *Paris : monuments élevés par la Ville, 1850-1880*, Paris, 1883, t. I, p. 12-14, pl. I-IV ; *Planche 1*]

1883-1886

Mise en place du décor de la salle des mariages par Ferdinand Humbert (1842-1934) et Pierre Lagarde (1853-1910), lauréats du concours organisé par la Ville de Paris.

[Cité par Marc Gaillard, *Mairie de Paris. 15ème. Votre Mairie, son histoire*, Paris, 1992]

L'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement

15 juin 1903

Propositions d'Adolphe Chérioux, conseiller municipal du XVe arrondissement, au Conseil municipal visant à l'agrandissement des bureaux du secrétariat et de placement de la Mairie du XVe arrondissement, jugés trop exigus.

[*Bulletin municipal* du 17 juin 1903, Archives de Paris, V34M4/9]

27 juin 1913

Mémoire du Préfet de la Seine en vue de la présentation au Conseil municipal de l'avant-projet établi par Léon Jaussely pour l'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement.

[En déficit, cité dans la délibération du 4 juillet 1913, Archives de Paris, D4K3/34]

4 juillet 1913

Délibération du Conseil municipal approuvant l'avant-projet de Léon Jaussely, architecte, pour l'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement.

« [...]

Article 1er – Est adopté le principe de l'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement dans la limite d'une dépense totale de 716 500 francs.

Article 2 – Est approuvé l'avant-projet établi par M. l'architecte Jaussely pour l'agrandissement de ladite Mairie, sous réserve des modifications demandées par le Conseil des travaux d'architecture.

Article 3 – L'administration est invitée à soumettre au Conseil, lors de sa prochaine session, le projet définitif de l'opération en vue de l'exécution des travaux.

[...] »

[Archives de Paris, D4K3/34]

9 décembre 1913

Mémoire du Préfet de la Seine en vue de la présentation au Conseil municipal de du projet définitif établi par Léon Jaussely, architecte, pour l'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement.

« [...]

[...] Le projet est conforme à l'avant-projet que vous avez approuvé dans votre précédente session et dont l'économie vous a été exposée dans mon mémoire du 27 juin dernier. Il a été établi en tenant compte des légères modifications qu'avait demandées le Conseil des travaux d'architecture notamment en ce qui concerne la forme et la dimension des baies et l'agrandissement du comble au-dessus de la salle des fêtes.

[...] »

[Archives de Paris, V3D1/279]

26 décembre 1913

Délibération du Conseil municipal approuvant le projet définitif de Léon Jaussely, architecte, en vue de l'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement, prévoyant : « le transfert de la justice de paix, du bureau de bienfaisance et de la bibliothèque du XVe arrondissement dans les bâtiments de la salle des fêtes situés en face de la mairie, à l'angle

des rues Péclet, Lecourbe et Pétel, ainsi que la surélévation des deux ailes de la mairie et des transformations dans l'aménagement des locaux intérieurs de celle-ci ». Allocation d'un crédit de 716 500 francs pour la réalisation de l'opération.

« [...]
Vu les plans et devis afférents à cette opération ;
Vu les rapports d'architecte,
[...]
Article 1er – Est approuvé le projet définitif d'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement établi par M. l'architecte Jaussely.
[...] »

[Archives de Paris, D4K3/34]

10 juin 1914

Demandes de devis à divers entrepreneurs, concessionnaires Hennebique, pour la réalisation de la toiture en ciment armé de la Mairie du XVe arrondissement, comprenant en pièces jointes une série de plans et « un croquis relevé sur le plan de l'architecte ».

[Archives de l'Institut Français d'Architecture, Fonds Hennebique, 76 Ifa 2534/7 ; *Planches 3-6*]

18 septembre 1914

Décision de la Direction des Affaires municipales, sur avis de M. Bonnier, Inspecteur général des Services d'Architecture, d'ajourner l'opération en raison de l'état de guerre.

[Cité dans une note du 4 mai 1923, Archives de Paris, V34M4/9]

La réalisation du programme

Première phase : surélévation de l'aile gauche et transfert de la justice de paix dans l'ancienne salle des fêtes

Fin de l'année 1921

Conférence à l'Hôtel de Ville en présence d'Adolphe Chérioux, conseiller municipal, du Directeur des Affaires municipales, du Directeur administratif des services d'Architecture, de l'Architecte en chef de la Ville de Paris et de Léon Jaussely, architecte de l'opération, visant à actualiser le programme adopté en 1913 et à en lancer l'exécution.

[Cité dans le rapport de Léon Jaussely du 23 juillet 1923, Archives de Paris, V34M4/9]

24 avril 1922

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération « de l'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement et du transfert de la justice de paix dans la salle des fêtes actuelle ». « Présentation d'un devis complémentaire », accompagné de huit plans ayant trait uniquement à l'aile gauche et à l'annexe, alors salle des fêtes.

« [...]
Au devis sont joints huit plans :
a) Transfert de la justice de paix [...]
b) Agrandissement de la mairie, quatre plans :
1°) Plan du rez-de-chaussée de l'aile gauche ;
2°) Plan du deuxième étage, aile gauche ;
3°) Plan du troisième étage, aile gauche et bâtiment central ;
4°) Façade principale (nouvelles lucarnes au bât. Cen).
[...]
A) Transformation de la salle des fêtes actuelle.
[...]
En ce qui concerne B) la mairie :
[uniquement relatif à l'aile gauche]
[...]».

[Archives de Paris, V34M4/9]

19 mai 1922

Arrêté du Préfet de la Seine résiliant le marché de travaux de terrasse du 1er mai 1914, approuvé par arrêté du 15 juin 1914, attribué à la Société Ouvrière L'Union des Terrassiers, pour

l'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement, les travaux interrompus par la guerre n'ayant « reçu aucun commencement d'exécution ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

2 juin 1922

Note de Léon Jaussely, architecte de l'opération, relative à l' « agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement et à la transformation de la salle des fêtes actuelle », préconisant de différer les travaux de démolition envisagés dans l'aile gauche et dans l'aile droite, les déménagement des services ne devant pas être effectués « avant huit ou dix mois ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

16 juin 1922

Léon Jaussely, architecte de l'opération, « Mairie du XVe arrondissement. Surélévation de l'aile gauche et transformation de la salle des fêtes actuelle. Récapitulation des devis. Montant des devis révisés aux prix de 1914 avant rabais ou majoration ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

16 juin 1922

Léon Jaussely, architecte de l'opération, « Mairie du XVe arrondissement. Devis descriptif de maçonnerie. [...] 1° Bâtiment de la mairie aile gauche : surélévation du premier étage actuel, construction du deuxième étage et de l'étage des combles. 2° Annexe de la mairie. Transformation de la salle des fêtes actuelle ». Durant ces travaux, les bureaux du Service d'Architecture divisionnaire seront maintenus au premier étage avant leur transfert dans les combles en construction.

[Archives de Paris, V34M4/9]

7 juillet 1922

« Préfecture du Département de la Seine. Direction administrative des services d'Architecture et des Promenades & Plantations. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Édouard Verrier, travaux de maçonnerie (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

29 juillet 1922

« Préfecture du Département de la Seine. Direction administrative des services d'Architecture et des Promenades & Plantations. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : M. Ravut, travaux de couverture (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

29 juillet 1922

« Préfecture du Département de la Seine. Direction administrative des services d'Architecture et des Promenades & Plantations. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Société Les Charpentiers de Paris, travaux de charpente (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

29 juillet 1922

« Préfecture du Département de la Seine. Direction administrative des services d'Architecture et des Promenades & Plantations. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : MM. Gilon, Bayet & Charles, travaux de serrurerie (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

13 septembre 1922

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, sur l'« enlèvement des démolitions de la salle des fêtes actuelle », en cours de « transformation pour le transfert de la justice ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

7 octobre 1922

« Préfecture du Département de la Seine. Direction administrative des services d'Architecture et des Promenades & Plantations. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Société La Renaissance, travaux de peinture (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

8 novembre 1922

« Préfecture du Département de la Seine. Direction administrative des services d'Architecture et des Promenades & Plantations. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Mme veuve Danrée, travaux de menuiserie (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

22 novembre 1922

« Préfecture du Département de la Seine. Direction administrative des services d'Architecture et des Promenades & Plantations. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Prost-Launes C°, travaux de vitrerie (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

30 novembre 1922

Arrêté du Préfet de la Seine résiliant le marché de travaux de démolition du 31 mai 1914, approuvé par arrêté du 22 septembre 1914, attribué à Daniel Dumonteil, en vue de l'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement et du « transfert dans la salle des fêtes de la justice de paix de cet arrondissement », les travaux interrompus par la guerre n'ayant « reçu aucun commencement d'exécution ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

25 janvier 1923

« Préfecture de la Seine. Mairie du XVe arrondissement ». Lettre de M. Schneider, maire du XVe arrondissement, au Préfet de la Seine, au sujet de la « disposition des locaux dans l'aile droite de la mairie ».

> « Les travaux d'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement sont commencés et l'aile droite (rue Lecourbe) *[sic, il s'agit donc de l'aile gauche]* est en proie aux ouvriers.
>
> Avant qu'il ne soit trop tard, je demande qu'une modification soit apportée pour la distribution des locaux au plan du rez-de-chaussée de cette aile.
>
> Ce rez-de-chaussée est actuellement occupé par le bureau de bienfaisance et comporte un certain nombre de pièces séparées par des murs et cloisons. Il est destiné à recevoir les services d'état-civil qui sont pour le moment dispersés dans d'autres parties de la mairie mais qu'il y aurait intérêt à regrouper. [...]
>
> Jusqu'ici, il était de tradition que chacun de ces services constituât un bureau autonome ayant son local, ayant ses employés propres, se suffisant à lui-même. [...]
>
> [...] La nécessité s'impose de regrouper le personnel dans des locaux le moins nombreux possible.
>
> [...] »

[Archives de Paris, V34M4/9]

4 mai 1923

Note de Morlé, Directeur des Affaires municipales et du Contentieux, au Directeur administratif des Services d'Architecture, au sujet de l'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement et du transfert de la justice de paix, en vue de l'actualisation générale du budget à fin de réduction des dépenses.

[Archives de Paris, V34M4/9]

28 mai 1923

Arrêté du Préfet de la Seine affectant à l'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement une somme d'1 895 000 francs à prélever sur l'emprunt de 1 800 millions contracté par la Ville de Paris.

[Archives de Paris, V34M4/9]

4 juillet 1923

« Préfecture de la Seine. Mairie du XVe arrondissement de Paris ». Lettre de M. Schneider, maire du XVe arrondissement, au Préfet de la Seine.

> « À la date du 25 janvier 1923, je vous ai adressé un rapport au sujet de l'aménagement que je désirais voir donner à l'aile droite de la mairie *[sic, pour aile gauche]*, et je vous ai signalé le très grand intérêt qu'il y aurait à ce que le rez-de-chaussée de cette aile ne comportât qu'une seule pièce, sans cloison, ni séparation, dans laquelle

seraient logés tous les services d'état-civil. Cette conception est inspirée directement des vues qui ont été exprimées à diverses reprises par le Conseil municipal et par l'Inspection Générale ; aussi ai-je été surpris autant que désappointé, lorsque j'ai appris de M. l'architecte chargé des travaux qu'il avait reçu l'ordre de continuer les opérations du premier étage exactement de la même manière que si nul compte ne devait être tenu des desiderata que j'avais formulés pour l'aménagement du rez-de-chaussée. Je me permets d'insister à nouveau très vivement pour qu'il soit donné suite à mes propositions et je me permets de vous adresser à cet effet une copie de mon rapport du 25 janvier.

[...] »

[Archives de Paris, V34M4/9]

23 juillet 1923

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, à l'Architecte en chef de la Ville de Paris, en réponse à la note du Directeur des Affaires municipales du 4 mai 1923 réclamant sur les devis « toutes les réductions possibles pour se tenir dans la limite des crédits alloués ».

« [...]

[...] Je tiens de suite à faire connaître que si des réductions sont possibles, elles ne peuvent l'être que par suppression de certains travaux demandés, toute l'opération de l'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement ayant été étudiée et les devis établis, soit avant la guerre soit depuis la guerre, dans l'esprit d'économie le plus strict, de telle sorte que si des suppressions de travaux prévus sont possibles, qu'il ne m'appartient pas de décider, des compressions ne le sont pas. En outre, je renouvelle ce que j'ai fait connaître dans un précédent rapport, quetous travaux décoratifs tant intérieurs qu'extérieurs, ont été supprimés par ordre en 1913 et que les devis présentés n'en comportent aucun, même en ce qui concerne la nouvelle salle des fêtes (aile droite de la mairie) à reconstruire, la décoration ayant été réservée pour être étudiée et exécutée ultérieurement.

[...]

Le projet approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 26 novembre 1913 comprenait la surélévation de l'aile gauche, la surélévation et reconstruction dans une grande mesure de l'aile droite et le seul transfert de la justice de paix dans l'annexe de la mairie (salle des fêtes) transformée ; la partie centrale de la mairie n'était pas touchée.

[...]

La surélévation et reconstruction de l'aile droite prévue au projet avait pour but de créer : au rez-de-chaussée, entièrement occupé par la justice de paix, une grande salle de réunions avec scène, buffet etc. ; au premier étage, une grande salle des mariages et des fêtes, l'appartement du secrétaire chef de la mairie qui occupe actuellement le premier étage de cette aile étant transféré dans le deuxième étage de l'aile gauche comme il a été indiqué.

[...]

[...] les travaux n'ont pas reçu de commencement d'exécution en 1914. L'ordre de commencer les travaux m'est parvenu le 2 août et le 4 août j'avais l'ordre d'y surseoir.

[...]

Je me permets de rappeler que vers la fin de l'année 1921, au sujet de cette reprise de l'opération une conférence importante eut lieu dans une salle de l'Hôtel de Ville à laquelle assistaient M. le Président Chérioux, conseiller municipal de Paris, M. Le Directeur des Affaires municipales, M. Le Directeur administratif des services d'Architecture, M. l'Architecte en chef de la Ville de Paris et moi-même. À cette conférence, certaines modifications furent apportées au programme primitif nécessitant des remaniements aux plans et la présentation de nouveaux devis, remaniements et devis qui me furent demandés d'urgence.

[...] »

[Archives de Paris, V34M4/9]

3 octobre 1923

Arrêté du Préfet de la Seine résiliant le marché de travaux de peinture et tenture du 10 mars 1923, attribué à l'entreprise La Renaissance, en vue de la surélévation de l'aile gauche et de la transformation de la salle des fêtes.

[Archives de Paris, V34M4/9]

3 février 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction générale des Travaux de Paris et du Département de la Seine. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Entreprise Simons C°, travaux de carrelage en grès cérames (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

12 février 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction générale des Travaux de Paris et du Département de la Seine. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Société La Renaissance, travaux de peinture (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

Deuxième phase : reconstruction de l'aile droite abritant la nouvelle salle des fêtes et des mariages

27 février 1924

Réunion de la Commission du Programme de la Mairie du XVe arrondissement.

[Cité dans le rapport de Léon Jaussely du 4 septembre 1925, Archives de Paris, V34M4/9]

1er mars 1924

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, sur l'opération générale d'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement complétant son rapport du 23 juillet 1923.

> « Les travaux prévus au projet primitif, approuvé par délibération du Conseil municipal du 26 décembre 1913, comprenaient :
>
> La surélévation de l'aile gauche, la surélévation et reconstruction dans une grande mesure de l'aile droite après transfert de la justice de paix dans l'annexe de la mairie (salle des fêtes). La partie centrale n'était pas touchée.
>
> Dans l'aile gauche, aucun travail n'était prévu au rez-de-chaussée inférieur (commissariat de police) ni au rez-de-chaussée proprement dit (bureau de bienfaisance). Le premier étage devait être transformé en bureaux de la mairie, le deuxième étage devait être aménagé pour les appartements du secrétaire de la mairie et du trésorier du bureau de bienfaisance, les combles de cette aile ne recevaient pas d'aménagement.
>
> Dans l'aile droite, le rez-de-chaussée devait être occupé par une grande salle de réunions et ses dépendances, et le premier étage par la grande salle des fêtes et de mariages.
>
> L'annexe de la mairie était transformée de la manière la plus sommaire pour recevoir la justice de paix.
>
> [...]
>
> Les travaux ne reçurent pas avant la guerre de commencement d'exécution.
>
> [...]
>
> Sur les travaux prévus il n'y a pas d'économie possible, même la décoration de la salle des fêtes a été réservée dès avant la guerre, ainsi que je l'ai signalé à la Commission, cette salle sera entièrement nue ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

31 mars 1924

Mémoire du Préfet de la Seine en vue de la présentation au Conseil municipal du projet d'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement.

> « Préfecture du Département de la Seine. Direction des Affaires municipales et du Contentieux. Mémoire au Conseil Municipal. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement – Approbation du programme remanié.
>
> Messieurs,
>
> Par délibération du 26 décembre 1913, vous avez approuvé un projet d'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement établi par M. Jaussely, architecte en chef du gouvernement, d'après un programme élaboré par une commission spécialement instituée à cet effet.
>
> L'opération comportait :
>
> 1°) L'évacuation de l'aile droite de la mairie par les services de la justice de paix et leur translation dans une annexe, servant de salle des fêtes à ladite mairie, et sise rue

Lecourbe, angle rue Pétel et rue Péclet, avec aménagement de cette annexe à l'usage de la justice de paix.

2°) La reconstruction de l'aile droite, ainsi rendue libre, avec création d'une salle de réunion et de conférences au rez-de-chaussée et d'une salle des fêtes et des mariages au premier étage

3°) La transformation et la surélévation de l'aile gauche, le premier étage étant aménagé en bureaux, le 2e en appartements pour le Secrétaire–Chef des bureaux et le Secrétaire –Trésorier du bureau de bienfaisance.

Après révision des devis, la dépense de l'opération était évaluée à 788 000 francs, honoraires compris ; et vous en aviez autorisé l'exécution dans la limite d'une dépense de 716 500 francs, en tenant compte des rabais d'adjudication, calculés à raison de 10% du montant total des devis révisés.

Toutes ces mesures avaient été prises pour la mise en œuvre, quand la déclaration de guerre vint en ajourner le commencement.

Après la cessation des hostilités, mon administration s'efforça, dès que les circonstances le permirent, de reprendre l'opération en tenant compte des nouvelles conditions des marchés de travaux publics et des besoins nouveaux des services.

Le programme adopté en 1913 ne donnait plus en effet entièrement satisfaction ; il ne correspondait pas à une occupation rationnelle des bâtiments, transformés ou agrandis ; des services nouveaux s'étaient installés dans les bâtiments de la mairie notamment la Division Ouest d'architecture, créée depuis la guerre ; d'autres, comme les services de police, n'avaient pas été compris dans la répartition des nouveaux locaux à créer. Certaines transformations qui n'avaient pas été envisagées dans le bâtiment central avaient été depuis reconnues nécessaires.

Il y avait également lieu de procéder à une restauration totale des bâtiments de la mairie et à la réfection complète des locaux intérieurs, à l'installation de la lumière électrique dans toutes les salles et les bureaux qui n'en étaient pas encore pourvus, à la substitution du chauffage à vapeur à tous les divers systèmes employés jusqu'ici à la mairie.

En conséquence, il fut demandé à M. Jaussely, auteur du premier projet d'agrandissement, de procéder tout d'abord à la révision des devis primitifs, pour les mettre en harmonie avec les nouveaux prix de la main d'œuvre et des marchés de travaux publics et à l'établissement d'un programme complémentaire correspondant aux besoins nouveaux qu'il convenait de satisfaire.

Conformément à ces instructions, M. Jaussely a, en collaboration avec la Commission spéciale qui avait préparé avec lui le premier projet, opéré un remaniement de celui-ci comportant :

1°) un nouvel aménagement de l'annexe de la rue Lecourbe permettant d'y transférer en même temps que les services de la justice de paix, ceux du bureau de bienfaisance, ainsi que la bibliothèque centrale du XVe arrondissement.

Une transformation de l'aile gauche de la mairie [...]

[...]

Les combles sont appropriés à l'usage de bureaux pour la Division Ouest d'architecture et pour les architectes voyers, actuellement installés à la Mairie du VIIe arrondissement. Ils sont mis en communication avec les combles de la partie centrale.

[...]

Le bâtiment central subirait de même quelques transformations nécessaires.

[...]

Il est évident que la mise en harmonie des devis primitifs avec les nouvelles conditions des prix de marchés de travaux publics, ainsi que l'établissement d'un programme complémentaire, n'ont pas été sans entraîner une notable augmentation des frais de l'opération. [...]

[...] la dépense totale du projet ainsi remanié, honoraires et imprévus compris et coefficients d'augmentation appliqués à la somme de 4 336 842,49 francs, à laquelle il convient encore d'ajouter les frais d'aménagement des locaux de police [...] ce qui porterait la dépense totale à la somme de 4 536 842,49 soit en chiffres ronds à 4 540 000 francs.

[...]

Dès que la reprise des travaux d'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement fut considérée comme possible, mes services ne manquèrent pas de prévoir, sur les fonds de l'emprunt de 1 800 millions, l'allocation à titre provisionnel des crédits nécessaires pour faire face aux augmentations de dépenses [...].

[...]

Les évaluations de M. Jaussely sont réduites au strict minimum ; elles ne comportent aucunes dépenses somptuaires, toutes prévisions pour ornementation ou décoration des locaux même des salles des fêtes étant totalement exclues.

[...]

Les frais de l'opération seront prélevés jusqu'à concurrence de 3 880 000 francs disponibles sur les crédits déjà ouverts au budget de l'exercice en cours, chapitre T 2, article 2555, le surplus devant être imputé sur les crédits provenant du réaménagement des fonds de l'emprunt de 1 800 millions. »

[Archives de Paris,V3D1/314]

9 avril 1924

Séance du Conseil municipal : discussion relative à l'« agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement » sur le mémoire du Préfet de la Seine du 31 mars 1924.

« [...]

M. Besombes – Nous remercions vivement le rapporteur [M. Fiancette] et la Commission d'avoir bien voulu rapporter d'urgence cette affaire qui présente le plus grand intérêt pour la population du XVe arrondissement.

M. Adolphe Chérioux – Je m'associe aux paroles de notre collègue, M. Besombes, et je suis heureux de voir enfin aboutir un projet que j'ai, il y a déjà plusieurs années, pris l'initiative de proposer, et qui donnera enfin satisfaction aux besoins du public et du personnel.

[...] »

[Archives de Paris, V34M4/9]

9 avril 1924

Arrêté de Délibération du Conseil municipal approuvant, sur le mémoire préfectoral du 31 mars 1924, le projet d'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement, les conclusions présentées par M. Fiancette, rapporteur pour la deuxième Commission, avec une « réduction de 100 000 francs sur les dépenses prévues aux devis présentés au Conseil municipal » .

« [...]

Article 1 – Est approuvé le projet d'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement remanié par M Jaussely, architecte auteur du projet primitif.

Article 2 – Est autorisée l'exécution des travaux prévus au projet remanié dans la limite d'une dépense totale de 4 400 000 francs.

Article 3 – La dépense dont il s'agit sera prélevée jusqu'à concurrence d'une somme de 3 880 000 francs sur les fonds actuellement disponibles et provenant d'une part du reliquat non encore employé du crédit de 716 500 francs alloué par délibération du 26 décembre 1913 et figurant à la situation des crédits transportés à l'exercice 1924 chapitre T 2, article 1224 et d'autre part de l'ensemble des crédits ouverts en vue de ladite opération au budget communal des exercices 1921, 1922, 1923, 1924 sauf pour ces derniers ratification par l'autorité supérieure, au chapitre T 2, article 2555/9e et /12e.

Article 4 – L'excédent de dépense s'élevant à la somme de 560 000 francs sera prélevé sur les disponibilités à provenir du réaménagement des crédits alloués sur les fonds de l'emprunt de 1 800 millions.

[...] »

[Archives de Paris, V3D1/314 & V34M4/9]

18 mai 1924

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, à l'Architecte en chef de la Ville de Paris, au sujet de l'adjudication des travaux de démolition, terrasse et maçonnerie pour la construction de l'aile droite.

« [...]

Maçonnerie : 1°) La possibilité de remployer une partie de pierres des murs actuels de façade (rez-de-chaussée) qui seraient alors à démolir par le maçon même), pierres qui pourraient servir soit à la construction des murs du rez-de-chaussée de façade soit à la construction du mur plein du fond (mitoyen) demande un contrôle par attachement et métré. Les façades étant importantes, l'économie à réaliser sera intéressante étant donné que les crédits prévus pour l'ensemble des travaux sont très limités.

[...] »

[Archives de Paris, V34M4/9]

23 mai 1924

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, à l'Architecte en chef de la Ville de Paris, demandant la substitution de travaux de béton armé à des travaux de charpente en fer pour la construction de l'aile droite.

« [...]

J'ai été amené pour donner de l'homogénéité à la construction à envisager la construction des linteaux divers et planchers en béton armé au lieu de charpente en fer comme il avait été prévu au devis original de 1913.

Entre autres considérations importantes, les poteaux des fermes de 14,80 de portée en béton armé qui descendent jusqu'au plancher haut du rez-de-chaussée seraient ainsi solidement reliées à leurs pieds aux poutres de même nature. Ce serait donc une amélioration sensible de solidité de liaison. Cette substitution n'entraînerait pas de dépense supplémentaire et seulement un virement de crédit de l'un à l'autre corps d'état.

[...] ».

[Substitution approuvée le 4 juin 1924 « étant entendu qu'elle n'entraînera aucun supplément de dépense »].

[Archives de Paris, V34M4/9]

26 mai 1924

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, à l'Architecte en chef de la Ville de Paris, suite à la communication officieuse du vote par le Conseil municipal d'un crédit de 4 400 000 francs pour l'ensemble des travaux, sur la situation de l'opération.

« [...]

Les travaux prévus en 1921 comportaient l'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement par surélévation de l'aile gauche, reconstruction de l'aile droite et aménagement de l'annexe de la mairie pour le transfert de la justice de paix, du bureau de bienfaisance et le déplacement de la bibliothèque municipale.

L'opération a été scindée en deux parties :

A. Surélévation aile gauche et annexe.

B. Aile droite.

A. Les travaux de l'annexe sont terminés ; pour finir les travaux de l'aile gauche, il reste à remanier le premier étage actuellement occupé par les services d'Architecture section Ouest ; l'étage des combles de cette aile que doivent occuper ces services étant prêt, ce n'est plus qu'une question de quelques jours pour que le transfert puisse se faire car il ne manque que l'installation du téléphone qui est en cours.

[lacune]

[...] ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

21 juillet 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction générale des Travaux de Paris et du Département de la Seine. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Société La Renaissance, travaux de peinture (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

21 juillet 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction générale des Travaux de Paris et du Département de la Seine. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Félix Drouhet, travaux de chauffage central (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

2 août 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction générale des Travaux de Paris et du Département de la Seine. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Nicolas Magisson, travaux de terrasse (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

9 septembre 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : [Émile] Fender, travaux de parquetage (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

10 septembre 1924

Arrêté du préfet de la Seine résiliant définitivement divers marchés de terrassement, charpente, menuiserie, couverture, serrurerie, ciment armé, peinture, canalisations, fumisterie, marbrerie et plomberie, passés en juin 1914 et qui « n'ont pas reçu de commencement d'exécution ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

12 septembre 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : MM. Gilon, Bayet & Charles, travaux de serrurerie (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

12 septembre 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Société Les Charpentiers de Paris, travaux de charpente en bois (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

12 septembre 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Prost-Launes C°, travaux de vitrerie (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

12 septembre 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Mme veuve Barthélemy Danrée, travaux de menuiserie (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

13 septembre 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : M. Marfaing, travaux de terrassement (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

22 septembre 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Établissements Gentil et Bourdet, travaux de mosaïque (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

26 septembre 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : M. Ravut, travaux de couverture (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

4 octobre 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : [Édouard] Verrier, travaux de maçonnerie (« la 15e mairie – aile droite – extrême urgence »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

9 octobre 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : [Édouard] Verrier, travaux de maçonnerie (« la 15e mairie – travaux complémentaires dans bâtiment central et aile gauche »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

21 octobre 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction administrative des Services d'Architecture et des Promenades & Plantations. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Nouvelle étude de reconstruction de l'aile droite ». Note du directeur des services d'architecture à l'Architecte en chef de la Ville de Paris et du Département de la Seine validant la solution proposée consistant « à aménager, entre l'extrémité de l'aile et le mur mitoyen de l'immeuble 92, rue Blomet, une bande de terrain libre de cinq mètres de largeur sur laquelle prendront jour les baies ouvertes dans le mur dudit immeuble ».

> « Pour compenser la diminution qui sera ainsi apportée à la surface de l'aile droite telle qu'elle est prévue au projet actuel, M. Malherbe suggère d'élargir ce bâtiment de 0,15m à 0,20m au maximum sur toute sa longueur.
>
> Rien ne paraît s'opposer à cet élargissement puisque l'aile droite doit être reconstruite en reculement d'environ neuf mètres sur l'alignement de la rue Blomet ; d'autre part, il ne semble pas qu'il en doive résulter une modification importante du projet ni une augmentation de dépenses.
>
> [...] ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

28 octobre 1924

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, signalant la fin des travaux de démolition pour la Mairie du XVe arrondissement.

[Archives de Paris, V34M4/9]

21 novembre 1924

« Préfecture du Département de la Seine. Direction administrative des Services d'Architecture et des Promenades et Plantations. Note [du Directeur général des Affaires municipales] à M. le Directeur des Services d'Architecture ».

> « Comme suite à votre note du 14 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, consultés conformément aux instructions données par M. le Préfet, tous les conseillers municipaux du XVe arrondissement ont donné leur adhésion à la proposition faite par M. l'Architecte en chef de modifier le projet de reconstruction de l'aile droite de la Mairie du XVe arrondissement en réduisant la longueur du bâtiment qui constituera ladite aile, de manière à ménager un espace libre de 5m entre l'extrémité de ce bâtiment et l'immeuble 92-92bis, rue Blomet contigu à la mairie.
>
> [...] ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

6 janvier 1925

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, à l'Architecte en chef de la Ville de Paris, dans le cadre de la « mise en adjudication des travaux de ciment armé concernant la construction de l'aile droite » et transmission du dossier de soumission comprenant les plans et devis descriptifs.

[Archives de Paris, V34M4/9]

14 janvier 1925

« Note concernant l'épaisseur des murs de fondation », par l'architecte adjoint chargé des Travaux neufs.

[Archives de Paris, V34M4/9]

21 février 1925

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : M. Ravut, travaux de couverture (« la 15e mairie – aile droite »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

11 mars 1925

« Préfecture de la Seine. Note [du directeur des Services d'Architecture] à M. le Directeur des Travaux de Paris (Bureau de la Voie publique et du Métropolitain) ». Délégation de crédits pour la « modification de l'alignement du trottoir et de la plantation de la rue Blomet nécessitée par la reconstruction de l'aile droite de la Mairie du XVe arrondissement ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

4 mai 1925

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Société La Renaissance, travaux de peinture (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

23 mai 1925

Article de presse : « Un architecte peu pressé. Les travaux d'agrandissement de la Mairie du XVe sont d'une lenteur désespérante ».

> « Depuis de longs mois, les travaux de transformation de la Mairie du XVe arrondissement sont en cours ; mais il semble qu'on n'y observe pas une très grande activité.
>
> Comme dans un désert, quelques ouvriers se promènent dans le chantier, en opérant avec une lenteur désespérante.
>
> Comment pourrait-il, d'ailleurs, en être autrement ? On nous affirme, en effet, que l'architecte chargé de ces travaux est depuis longtemps à Grenoble où il s'occupe des préparatifs de l'Exposition de la Houille Blanche, travaux plus urgents, paraît-il, que ceux de la Mairie du XVe, où tout cependant est désorganisé par suite de la lenteur des travaux ; ce n'est que échafaudages, plâtras, étais etc.
>
> Le Préfet de la Seine ne pourrait-il trouver dans Paris des architectes de talent qui pourraient se consacrer entièrement aux travaux municipaux, assez nombreux, et y donner tout leur temps ?
>
> Rappelons que les travaux de l'ancienne salle des fêtes ont duré plus de deux années, l'architecte actuel aurait-il l'intention de faire durer plus longtemps encore la transformation de l'aile droite ?
>
> Nous réclamons donc plus d'activité.
>
> Monsieur le Préfet de la Seine, écoutez les doléances des habitants du XVe. »

[Archives de Paris, V34M4/9]

29 mai 1925

« Préfecture de la Seine. Note [de l'Architecte en chef de la Ville de Paris et du Département de la Seine] à M. Jaussely, architecte chargé de l'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement » demandant « les éléments d'une réponse aux différents points visés » dans l'article du 23 mai 1925.

[Archives de Paris, V34M4/9]

5 juin 1925

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, à l'Architecte en chef de la Ville de Paris, relatif à un « article d'un journal du XVe arrondissement » dénonçant le ralentissement des travaux du fait de ses déplacements à Grenoble pour l'organisation d'une exposition sur la Houille Blanche.

> « [...]
>
> En ce qui concerne le manque d'activité signalé contre lequel je proteste, les travaux sont en cours non seulement pour la construction de l'aile droite mais aussi pour l'aménagement des combles de la partie centrale [...]
>
> [...]
>
> Il y a eu un ralentissement à l'aile droite provoqué par la désignation, qui est récente, de l'entrepreneur du ciment armé [après la défection de M. Verrier, d'abord choisi].
>
> [...]
>
> Le maçon n'a pu continuer ses murs de l'aile droite sur le chantier qui sont arrêtés à hauteur du premier étage et qui ne pourront être repris que lorsque le plancher haut du rez-de-chaussée en ciment armé sera coulé. Actuellement, l'entrepreneur de ciment armé

coule celui du rez-de-chaussée. L'entrepreneur de maçonnerie continue cependant la taille des pierres du premier étage dans son chantier personnel.

[...] »

[Archives de Paris, V34M4/9]

24 juin 1925

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : M. Lorphelin, travaux de serrurerie (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

5 juillet 1925

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : M. Fabre, travaux de voûtes spéciales (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

9 juillet 1925

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Lecoeur, travaux de béton armé (« la 15e mairie – aile droite »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

1er septembre 1925

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : MM. Magnat et Reboul, travaux de carrelage revêtement (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

4 septembre 1925

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, à l'Architecte en chef de la Ville de Paris, relatif à la décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

« [...]

Lorsque le devis définitif approuvé des travaux de la Mairie du XVe arrondissement a été établi en 1913, sur l'ordre verbal qui m'a été donné alors par M. Bonnier, Architecte en chef, et sur la demande de M. Chérioux, tous les travaux de décoration peinte prévus même en dehors des peintures d'art d'artistes, fresques ou panneaux, et les travaux de staff et de sculpture intérieurs ont été supprimés et renvoyés à plus tard ; c'est ce que j'ai indiqué dans un rapport du 1er mars 1924 établissant l'ensemble de l'opération de la Mairie du XVe arrondissement et de l'annexe en indiquant que les travaux de décoration intérieure de la salle des fêtes avaient été réservés.

Même les travaux de menuiserie d'art pour les lambris ont été alors supprimés, de telle sorte que la salle des fêtes actuellement en construction se présentera sous la forme d'un grand vaisseau voûté entièrement nu.

Je l'ai fait toujours ressortir dans les diverses réunions tenues concernant les travaux d'agrandissement de la mairie et en particulier lors de la réunion de la Commission du Programme de la Mairie du 27 février 1924.

Il est certain que l'aspect de la salle sans décoration ne sera pas très heureux aussi je me permets de vous demander d'examiner, Monsieur l'Architecte en chef, s'il n'y aurait pas lieu dès-à-présent de se préoccuper de cette question de la décoration de la salle des fêtes et de demander les crédits correspondants au Conseil municipal ».

Transmis au Directeur des services d'architecture avec la note suivante :

« [...]

Il paraît difficile, au point de vue de l'aspect, d'utiliser un grand vaisseau complètement nu et sans décoration aucune comme salle des fêtes d'une mairie. Fatalement, on sera obligé de compléter ce vaisseau dans un temps très rapproché : il serait donc préférable de prévoir dès-à-présent tout au moins les éléments architectoniques tels que corniches, décoration des voussures, panneaux de peinture de bâtiment. L'exécution des peintures qui seraient confiées à des artistes pourrait être remise à plus tard, ces peintures pouvant être marouflées sans qu'il s'ensuive une grande gêne pour le service occupant.

D'autre part, il serait utile de décider si, pour l'utilisation de cette salle des fêtes, il ne serait pas nécessaire d'étudier une décoration quelconque pour l'estrade prévue en tant que parquet, puis aussi les meubles fixes, banquettes etc. Le mobilier mobile pouvant au besoin être apporté à chaque cérémonie.

En conséquence, il y aurait lieu, à notre avis, d'inviter l'architecte à faire les études nécessaires dans le sens indiqué ci-dessus [...] »

[Archives de Paris, V34M4/9]

5 septembre 1925

« Préfecture de la Seine ». Lettre d'A. Tournaire, Architecte en chef de la Ville de Paris et du Département de la Seine, à Adolphe Chérioux, conseiller municipal.

« Je suis convaincu qu'à votre première visite des travaux de la Mairie du XVe arrondissement vous serez satisfait.

Certainement, le 15 septembre, tout l'ancien bâtiment sera terminé et livré aux services ; peut-être, cependant, le peintre décorateur, l'artiste qui répare les dégâts subis par les peintures de la salle des mariages, n'aura-t-il pas terminé... mais comme il travaille deux heures par jour (du moins à la mairie), il ne gênera pas les cérémonies.

D'autre part, l'aile droite est montée : toutes les assises de pierre sont posées, entablement compris, sauf le couronnement de la lucarne en about et quelques blocs de pierre touchant cette lucarne.

Depuis huit jours, l'entrepreneur de ciment armé a attaqué l'ossature des combles nouveaux au droit de l'ancien bâtiment et j'espère qu'il va marcher rapidement.

[...] ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

10 septembre 1925

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : M. Peigné, travaux de menuiserie (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

5 octobre 1925

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Émile Fenders, parquetage (« la 15e mairie – aile droite »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

30 octobre 1925

« Préfecture du Département de la Seine. Direction générale des Travaux de Paris et du Département de la Seine. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : M. Ravut, couverture (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

6 novembre 1925

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : M. Douphy, miroiterie-vitrerie (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

19 novembre 1925

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, à l'Architecte en chef de la Ville de Paris, relatif aux projets de lustrerie pour l'aile droite de la Mairie du XVe arrondissement (salle de réunions au rez-de-chaussée et salle des fêtes au premier étage) et transmission des dessins et projets des entreprises Saunier-Duval, Guinier, Charles Blanc et Mildé & fils. Léon Jaussely propose d'écarter les deux premiers pour des raisons respectivement financières et esthétiques, et de préférer Charles Blanc car « les lustres de la maison Mildé pour la grande salle des fêtes du premier étage ne présentent pas le volume nécessaire pour orner un vaisseau de semblable dimension ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

24 novembre 1925

« Direction des Services d'Architecture. Répartition de crédits. Mairie du XVe arrondissement. Agrandissement – Annexe – Aile gauche – Bâtiment central – Aile droite ». « Date de délibération approbative : 9 avril 1924, 31 décembre 1924, approuvé par décret du 1er avril 1925. Date du dernier arrêté d'autorisation de travaux : 18 juin 1924. Montant pour lequel le projet a été approuvé par le Conseil : 4 400 000 francs »

Principales entreprises avec date de leur intervention :
- Darras, ciment armé (1920) ;
- Négri, menuiserie (1920) ;
- La Renaissance, peinture (1924-1925) ;
- Mildé, lustrerie électrique (1925) ;
- Verrier, maçonnerie (1914, annexe ; 1922-1924, aile gauche) ;
- Morlaing, terrasse (1924, aile droite) ;
- Lecoeur, béton armé (1925) ;
- Charpentiers de Paris, charpente (1922, bâtiment central ; 1924, aile droite) ;
- Barthélemy Danrée, menuiserie (1923, aile gauche, annexe) ;
- Peigné, menuiserie (1925, bâtiment central, aile droite) ;
- Gilon, Bayet, Charles, serrurerie (1922, annexe, aile gauche) ;
- Lorphelin, serrurerie (1925, aile droite) ;
- Fender, parquet (1922-1924, annexe, aile gauche, aile droite) ;
- Ravut, couverture (1922-1925) ;
- Prost-Launes, miroiterie-vitrerie (1922-1924) ;
- Douphy, miroiterie-vitrerie (aile droite) ;
- Simons, carrelage (1924) ;
- Magnat, Leboul, carrelage ;
- Fabre, voûtes spéciales, enduits des voûtes (1925) ;
- Pétrement, staff (1923) ;
- Gentil et Bourdet, mosaïque (1924).

[Archives de Paris, V34M4/9]

23 décembre 1925

« Préfecture de Police. Direction du Personnel, de la Comptabilité et du Matériel. Service du Matériel. Sapeurs-Pompiers. Incendies ». Lettre du Préfet de Police au Préfet de la Seine (Direction des Affaires municipales) rapportant les problèmes d'accès à la nouvelle salle des fêtes signalés par le lieutenant-colonel commandant le régiment de sapeurs-pompiers.

« [...]

La salle des fêtes, située au premier étage, n'est pas bien dégagée ; on y accède par un seul escalier de 1m20 situé au côté jardin de l'estrade et elle forme ainsi un vaste cul-de-sac.

La superficie de la salle étant d'environ 384m2, on peut admettre que 1 150 personnes pourront s'y trouver réunies (trois par m2). Cette situation présente donc des dangers sérieux en cas de panique.

Il y aurait lieu d'imposer, conformément aux prescriptions de l'ordonnance du 10 août 1908, une largeur de sorties, sur l'extérieur, de 0m80 par 100 personnes et des escaliers judicieusement répartis, en nombre suffisant et dont la largeur devrait être calculée sur la base de 0m60 par 100 personnes ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

Troisième phase :
Aménagements complémentaires de la salle des fêtes et des mariages
(décoration et escalier de secours)

16 & 19 janvier 1926

Le directeur général des Affaires municipales et le directeur des Services d'Architecture de la Préfecture du Département de la Seine invitent Léon Jaussely « à se mettre de toute urgence en rapport avec le Service des sapeurs-pompiers afin d'arrêter, d'accord avec les agents de ce service, les mesures propres à donner satisfaction à leurs observations ».

« [...]

Il n'apparaît pas que le projet de reconstruction de l'aile droite de la Mairie du XVe arrondissement ait été examiné par le service des sapeurs-pompiers.

Si ce service avait été consulté au cours de la confection du projet, il aurait sans doute été amené à formuler à ce moment les observations qu'il présente aujourd'hui au point de vue de l'amélioration des accès alors que l'exécution des travaux est déjà fort avancée.

[...] ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

6 février 1926

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : MM. Auberlet et Laurent, travaux de sculpture (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

19 février 1926

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, à l'Architecte en chef de la Ville de Paris, relatif au « projet pour deux escaliers de secours à établir dans le fond de la salle des fêtes formant cul de sac », avec transmission de deux plans.

« Ces escaliers sont établis dans les deux excédents entre la partie courbe du fond de la salle et les façades. Afin de répondre le plus possible aux règlements de la Préfecture de Police, ils ont été projetés de la manière suivante :

Dans le rectangle laissé par les poutres en ciment armé par la première volée de quatorze marches, puis un grand palier s'étend tout le long de 2m85 ; ce palier est ouvert sur le salon ou le vestiaire du rez-de-chaussée, puis une deuxième volée de dix-sept marches permet d'atteindre le sol du rez-de-chaussée où de nombreuses issues, portes et fenêtres sur cour et sur rue, permettent de gagner l'extérieur. Ces escaliers ont 1m20 d'emmarchement. Il n'est pas possible de faire davantage vu l'état des lieux mais on doit constater qu'au point de vue du dégagement les sorties ~~supplémentaires~~ plus les deux sorties de secours donnent un espace de 6m50 (soit deux portes de 1m85 = 3m70, plus deux portes de 1m40 = 2m80, total 6m50).

Pour les escaliers, celui complètement adjacent à la salle des fêtes 1m30 plus les deux escaliers de secours 1m30 donnent 3m70 de largeur mais il y a lieu de tenir compte qu'une partie du public s'écoulera par l'escalier d'honneur du centre de la mairie par lequel se fera seulement l'accès de la salle des fêtes et que le public surtout connaîtra ; ce qui ajoutera à la largeur d'escalier utile 2m50 au moins soit largeur de dégagement 6m20.

[...] Un architecte de la préfecture de Police que j'ai consulté m'a indiqué que vu le petit nombre de quartiers tournants prévus et la difficulté d'établir les escaliers règlementairement, il pourrait être fait une dérogation au règlement ».

[Archives de Paris, V34M4/9 ; *Planche 14*]

6 mars 1926

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Société Force et Lumière, travaux d'électricité (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

9 mars 1926

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : MM. Delfosse et Gréviller, travaux de peinture (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

24 mars 1926

Mémoire du Préfet de la Seine en vue de la présentation au Conseil municipal des opérations d'agrandissement, de reconstruction ou de transformation des Mairies des Ve, VIIIe, XIe et XVe arrondissements.

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Affaires municipales. Mémoire au Conseil Municipal. Crédits supplémentaires pour achèvement des travaux d'agrandissement ou de reconstruction de diverses Mairies de Paris.

Messieurs,

Au nombre des opérations que vous avez décidé d'inscrire au programme général des travaux neufs à exécuter sur les fonds des emprunts de 900 et 1 800 millions sont

compris notamment ceux ayant pour objet la reconstruction, l'agrandissement ou la transformation des Mairies de Paris., désignées au tableau ci-contre.

[...]

Désignation : Mairie du XVe.

Nature des travaux à exécuter : Agrandissement.

Délibérations autorisant l'exécution : 26 décembre 1913 ; 13 juillet, 30 décembre 1921, 8 mars, 28-30 décembre 1922 ; 20-29 décembre 1923 ; 3 décembre 1924.

Crédits alloués : 4 479 000 francs.

[...]

Dans sept opérations [Mairies des Ier, Ve, VIIIe, XI, XVe, XVIIe & XIXe arrondissements] ainsi autorisées, trois sont très avancées, et à la veille d'être achevées, ce sont celles relatives à l'agrandissement des Mairies des VIIIe, XIe et XVe arrondissements. [...]

[...]

IV°) Mairie du XVe arrondissement

Le projet de cette importante opération approuvé par votre assemblée en 1913 et qui avait déjà reçu un commencement d'exécution avant la guerre a dû être remanié après la cessation des hostilités. Les travaux sont aujourd'hui en voie d'achèvement. Les services de la justice de paix, la bibliothèque et le bureau de bienfaisance sont transférés depuis longtemps déjà dans l'ancienne salle des fêtes rue Péclet, transformée à cet effet. Tous les autres services municipaux sont installés dans les locaux nouvellement édifiés ou réaménagés à leur usage.

Il ne reste plus à achever que l'aménagement de la nouvelle aile droite qui contiendra au rez-de-chaussée une grande salle de conférence et de réunion et au premier étage une grande salle des mariages et des fêtes.

L'ensemble des crédits alloués pour ces travaux est de 4 479 000 francs et l'architecte, M. Jaussely, aurait pu, malgré les hausses successives survenues dans les prix des marchés, se maintenir dans cette limite si différents travaux accessoires non prévus aux devis ne lui avaient été demandés en cours d'exécution.

Les services des sapeurs-pompiers notamment, assimilant la salle des mariages et des fêtes à une salle de spectacle ordinaire, ont prescrit la construction de deux escaliers de secours à l'extrémité de ladite salle, donnant sur la rue Péclet, d'où une dépense supplémentaire de 50 000 francs.

De même, il sera indispensable de doter les services d'un réseau de communications téléphoniques intérieur et extérieur, de remplacer l'ancienne rampe lumineuse à gaz par une rampe électrique. L'ensemble de ces travaux exigera l'allocation d'un crédit supplémentaire de 200 000 francs.

Il convient de remarquer d'autre part que lors de l'établissement du programme des travaux à exécuter pour l'agrandissement de cette mairie, il avait été décidé d'écarter toutes les prévisions relatives à la décoration de la salle des fêtes et des mariages et d'ajourner après l'achèvement des travaux l'étude de cette question.

De telle sorte qu'après son aménagement, la salle serait livrée sous l'aspect d'un immense vaisseau entièrement nu et par suite hors d'état de servir à sa destination normale.

Il ne serait pas possible, sans soulever les critiques les plus justifiées, de laisser en pareil état la salle des mariages d'une des mairies les plus importantes de Paris, aussi l'architecte a-t-il déjà procédé à une étude préliminaire de la décoration à donner à cette salle et à une évaluation approximative de la dépense qu'elle coûterait sans y comprendre toutefois les peintures d'art qui pourront être plus tard marouflées sur les murs et les plafonds.

D'après les estimations de M. Jaussely, la nouvelle dépense à provenir de ce chef s'élèverait à 700 000 francs ce qui porterait à 900 000 francs environ les crédits supplémentaires à prévoir pour l'achèvement de l'opération dont il s'agit.

Pour terminer toutes les opérations dont je vous ai indiqué ci-dessus le détail, un crédit global de 4 201 300 francs à répartir de la manière suivante entre chacune d'elles serait nécessaire :

[...]

4°) Mairie du XVe arrondissement

Achèvement des travaux d'aménagement. Décoration de la salle des mariages et des fêtes : 900 000 francs.

[...] »

[Archives de Paris,V3D1/323]

29 mars 1926

Arrêté de délibération du Conseil municipal de Paris sur le rapport présenté par M. Fiancette pour la deuxième commission, adoptant les conclusions du Préfet de la Seine pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 4 201 300 francs dont 900 000 francs pour la Mairie du XVe arrondissement.

« [...]

Article 1 – Il est ouvert un crédit complémentaire de 4 201 300 francs pour l'achèvement des travaux en cours dans les Mairies des Ve, VIIIe, XIe et XVe arrondissements, à répartir de la manière suivante :

[...]

Mairie du XVe arrondissement : 900 000 francs.

[...] ».

[Archives de Paris, 13W7]

12 avril 1926

« Préfecture de Police. Direction du Personnel, de la Comptabilité et du Matériel. Service du Matériel ». Lettre du Préfet de Police au Préfet de la Seine (Service technique d'Architecture) relative aux accès et issues de secours de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement. Un courrier du 15 mai corrigera le chiffre de 800 personnes en 700.

« [...]

L'aile de la mairie, actuellement en construction, comportera, à rez-de-chaussée, une petite salle de réunion de 10m x 17m et au premier étage une salle des fêtes occupant toute la longueur de l'aile et mesurant 13m x 32m non compris l'estrade.

Le public qui pourra être admis dans ces salles peut être évalué à deux personnes par m2 et se chiffre ainsi à 340 personnes pour la salle de réunion et à 800 personnes environ pour la salle des fêtes.

La salle de réunion dispose de sorties suffisantes sur les dégagements. Il existe, en effet, quatre portes de sortie de 2m50 et deux portes de 2m sur le hall d'entrée.

Pour desservir la salle des fêtes, un seul escalier, à quartier tournant, de 1m30 de largeur, situé à l'extrémité côté estrade, avait d'abord été prévu.

Cet escalier vous ayant été signalé, dans ma lettre du 23 décembre dernier, comme notoirement insuffisant, M. Jaussely a établi les plans de deux escaliers de secours de 1m20 de largeur, à quartiers tournants, et à double révolution, situés à l'extrémité opposée de la salle côté rue Péclet, et donnant à rez-de-chaussée dans le hall d'entrée rue Péclet.

L'architecte de la Préfecture de Police chargé de l'examen de ces plans a objecté à M. Jaussely que ces escaliers très tournants seraient dangereux en cas de panique. M. Jaussely a proposé alors de remplacer ces deux escaliers supplémentaires par un escalier à quartier tournant de 1m30 de largeur, identique au premier et placé dans la galerie de l'ancienne mairie à gauche en sortant de la salle.

Le Service des Architectes est d'avis que cette nouvelle disposition ne doit pas être retenue car les deux escaliers seraient très proches l'un de l'autre et le public de la salle ne pourrait y accéder que par deux portes de 1m85 chacune, soit au total 3m70, largeur très insuffisante pour 800 personnes.

Il estime qu'il serait préférable de maintenir les deux escaliers de secours de 1m20 à l'extrémité de la salle côté rue Péclet, Mais ces escaliers devront être rendus moins tournants, ce qui exigera des trémies plus importantes dans le plancher de la salle des fêtes.

Pour quitter la salle des fêtes, le public pourra ainsi disposer de deux sorties de 1m85 donnant accès à l'escalier de 1m30 et de deux sorties de 1m20 sur les escaliers nouveaux. La largeur de sortie sera de 6m10 et pourra être acceptée au lieu de 6m40 exigible (0m80 par 100 personnes).

Une fois dans la galerie de la mairie, au premier étage, le public pourra également utiliser pour la descente l'escalier d'honneur central qui communique avec ladite galerie par une porte de 1m85 de largeur.

À rez-de-chaussée, le public des deux salles, soit au total 800 + 340 = 1 140 personnes, pourra sortir par cinq portes :

- une porte donnant dans le passage au fond de 1m75 de largeur.
- une porte donnant dans la galerie de la mairie de 1m75 de largeur.
- une porte donnant dans la cour de la mairie de 1m75 de largeur.
- une porte donnant dans la cour de la mairie de 1m95 de largeur.
- une porte donnant sur la rue Péclet de 2m50 de largeur.

Soit au total, une largeur de sortie de 9m70 au lieu de 0m80 x 1 140 / 100 = 9m12 exigible pour 1 140 personnes.

Toutes ces portes devront ouvrir vers l'extérieur.

En résumé, le Service des Architectes de la Préfecture de Police estime qu'il y aurait intérêt, pour la sécurité du public admis dans la salle de réunion et la salle des fêtes, à se conformer aux prescriptions suivantes :

1°) Limiter le public à 800 personnes pour la salle des fêtes du premier étage et à 340 personnes pour la salle de réunions du rez-de-chaussée.

2°) Disposer deux nouveaux escaliers droits de 1m20 de largeur au minimum aux emplacements prévus côté rue Péclet, en supprimant les quartiers tournants de ces escaliers.

3°) Construire ces escaliers entièrement en matériaux incombustibles.

4°) Supprimer le bureau du premier étage situé en face de l'ancien escalier de la mairie de 1m30, de manière à se servir de ce bureau comme dégagement pour aller à cet escalier ou dans la galerie du premier étage de la mairie ce qui permettra au public d'utiliser en partie l'escalier d'honneur de la mairie.

5°) disposer à rez-de-chaussée cinq portes de sortie :

- une de 1m75 sur le passage donnant rue Blomet ;
- une de 1m75 sur la galerie de la mairie ;
- une de 1m75 sur la cour de la mairie ;
- une de 1m95 sur la cour de la mairie ;
- une de 2m50 sur la rue Péclet.

6°) Disposer deux portes de sortie de 1m85 au premier étage donnant sur le vestibule de l'ancien escalier de la mairie et la galerie, et deux portes de 1m20 de largeur donnant accès aux deux nouveaux escaliers côté rue Péclet.

7°) Faire ouvrir toutes les portes de sortie dans le sens de la direction de la sortie et disposer au-dessus de chaque porte des lampes de secours de dix bougies alimentées à l'huile végétale et ventilées directement sur l'extérieur ou bien électriques, desservies par un deuxième service de courant.

8°) N'installer sur la scène du rez-de-chaussée et sur l'estrade du premier étage que des décors fixes incombustibles.

9°) Assurer le chauffage de ces salles au moyen d'un calorifère à vapeur ou à eau chaude. »

[Archives de Paris, V34M4/9]

22 avril 1926

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : MM. Gentil et Bourdet, travaux de mosaïque (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

24 avril 1926

« Préfecture de la Seine. Service technique d'Architecture ». Réception provisoire « des travaux d'installation d'électricité du bâtiment central, de l'aile gauche et du poste de police de la Mairie du XVe arrondissement ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

24 avril 1926

« Préfecture de la Seine. Service technique d'Architecture ». Réception définitive « des travaux de maçonnerie, charpente et plomberie de l'aile gauche » de la Mairie du XVe arrondissement ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

15 mai 1926

« Préfecture de la Seine. Direction du Personnel, de la Comptabilité et du Matériel. Service du Matériel. Sapeurs-Pompiers. Incendies ». Lettre du Préfet de Police au Préfet de la Seine (Service technique d'Architecture) indiquant les conditions dans lesquelles la salle des fêtes pourrait accueillir, en certaines occasions jusqu'à 900 personnes.

« [...]

De l'avis du Service des Architectes, ce nouveau projet [présenté par Léon Jaussely] est de beaucoup préférable et il y aurait intérêt à l'adopter en se conformant aux prescriptions suivantes :

1°) Limiter le public au premier étage au nombre de 300 personnes. [900 ?]

2°) En plus de l'escalier de la mairie déjà existant et qui a 1m30 de largeur, créer un nouvel escalier de 1m50 de largeur en face du précédent, dans le vestibule du premier étage et deux escaliers de secours de 1m20 de largeur à l'extrémité de la salle côté rue. Tous ces escaliers seront droits, autant que possible, les quartiers tournants étant tolérés à la condition de n'être pas dangereux pour la circulation.

3°) Desservir la salle des fêtes du premier étage par les dégagements suivants : trois portes donnant accès au vestibule ancien de la mairie et aux escaliers anciens (escaliers de 1m30 et escalier d'honneur) et nouveau ; l'une centrale, de 2m65 de largeur, et les deux autres de 1m85 de largeur chacune ; deux portes de 1m40 de largeur chacune, à l'extrémité de la salle côté rue, donnant accès aux deux escaliers de secours de 1m20 de largeur chacun.

4°) Les prescriptions indiquées dans la lettre du 12 avril 1926 qui ne sont pas en contradiction avec les trois prescriptions ci-dessus sont maintenues.

J'ai l'honneur de vous transmettre ces renseignements en insistant tout particulièrement pour que l'escalier supplémentaire de 1m50 de largeur soit établi de façon à permettre l'accès de la salle des fêtes à 900 personnes.

Je décline toute responsabilité pour le cas où, cet escalier n'ayant pas été construit, plus de 700 personnes seraient admises dans la salle des fêtes.

Ci-joint, en retour, les plans communiqués par M. Jaussely ».

[Archives de Paris, V34M4/9 ; *Planche 15*]

18 juin 1926

« Préfecture de la Seine. Service technique d'Architecture ». Réception provisoire « des travaux de maçonnerie, ciment armé, voûtes spéciales, charpente, menuiserie serrurerie, parquetage, miroiterie, carrelage, peinture, couverture et plomberie, lustrerie, sculpture, mosaïque, pavage et canalisations de l'aile droite » de la Mairie du XVe arrondissement ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

29 juin 1926

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, à l'Architecte en chef de la Ville de Paris, sur la décoration de la salle des fêtes, avec production de deux dessins « le premier ancien projet aquarellé, le deuxième nouveau projet simplifié », pour transmission à la Commission d'Esthétique.

« [...]

Pour l'exécution des travaux de décoration, j'ai l'honneur de proposer la désignation de M. Rapin, artiste décorateur, 35 rue de la Tombe-Issoire, président de la Société des Artistes décorateurs, qui accepterait de procéder aux travaux d'exécution sur place pour la somme nette et à forfait de 700 000 francs, chiffre voté par le Conseil municipal pour cette décoration non compris les grandes peintures telles que les plafonds et grands panneaux que l'on peut considérer spécialement comme peintures d'art qui n'ont pas été comprises d'ailleurs dans le crédit voté par le Conseil.

En plus des travaux de peinture décorative tous les staffs et sculptures que la décoration comporte, y compris les médaillons ovales et les figures, sont prévus dans ce chiffre et seraient exécutés par M. Rapin ainsi que les menuiseries d'art prévues, lambris général bas, tambours circulaires des escaliers de secours, encadrements et chambranles des baies en bois peint, ainsi que le mobilier de la salle comprenant la tribune des mariages, les sièges, fauteuils, chaises, banquettes, demandés par M. le Maire du XVe, et le tapis de la tribune. Tous ces travaux exécutés avec le soin et le fini nécessaires correspondant à des travaux d'art de cette nature. Le prix des maquettes à toutes échelles auxquelles M. Rapin devra procéder pour son exécution sont [sic] comprises dans ce prix ainsi que tous les échafaudages indispensables. Les peintures seront faites sur les plâtres mêmes après avoir reçu de M. Rapin les préparations nécessaires. Le délai d'exécution demandé par M. Rapin est de deux années maquettes comprises. Les honoraires à attribuer à l'architecte ne pouvant être pris sur le crédit de 700 000 francs, seraient à prélever sur le crédit de 900 000 francs voté par le Conseil municipal dans sa séance du 29 mars 1926.

Pour les panneaux d'art, j'ai l'honneur de proposer à M. l'Architecte en chef le choix des artistes suivants :

- M. Auguste Leroux, Grand Prix de Rome, médaille d'or du Salon des Artistes français, spécialement pour le plafond.

- M. Georges Leroux, Gd Prix de Rome, pour le grand panneau du fond, médaille d'or des AF.
- M. Émile Aubry, Gd Prix de Rome, médaille d'or des AF.
- Melle Odette Pauvert, Gd Prix de Rome, médaille des Artistes Français.
- M. Billotey, Gd Prix de Rome, médaille des AF.

D'après la deuxième esquisse, les panneaux d'art se composeraient :

- D'un plafond central qui aurait une surface d'environ 50m2, qui, à mon estimation, pourrait être payé 50 000 francs.
- Un plafond de 40m2, qui pourrait être payé 40 000 francs.
- Un plafond de 37m2, qui pourrait être payé 37 000 francs.
- Un grand panneau de fond de 44m2, qui pourrait être payé 44 000 francs.
- Un panneau entre les deux portes d'entrée de 6m2, qui pourrait être payé 9 000 francs

Soit un total de 180 000 francs.

J'estime que la pose des peintures et le marouflage sont compris dans ce prix.

Quoique ces peintures ne soient pas prévues dans le crédit de 700 000 francs voté par le Conseil municipal, il serait urgent de les entreprendre aussitôt les maquettes d'exécution arrêtées afin que les artistes puissent profiter de l'échafaudage roulant du peintre décorateur pour marouffler leurs toiles (échafaudages qui seraient assez coûteux).

D'après les mémoires aujourd'hui rentrés à mon bureau concernant les travaux de mairie, travaux qui sont terminés, et les chiffres fournis par les entrepreneurs qui n'en n'ont pas encore fait l'envoi, il reste un boni de 140 000 francs, qui sans aucun doute, après vérification et révision, montera au moins au total des 180 000 francs que j'estime nécessaires et par conséquent pourraient permettre de couvrir la dépense de ces travaux d'art.

Aux trois esquisses présentées, je joins les dessins des lustres déjà approuvés par M. le directeur des Beaux-Arts les 9-11 février 1926, patinés fer au lieu de cuivre comme il a été demandé par M. le directeur ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

6 juillet 1926

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : M. Peigné, travaux de menuiserie (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

29 juillet 1926

Réunion de la Commission administrative des Beaux-Arts, avec à l'ordre du jour l'examen du projet de décoration de la salle des fêtes conçu par Léon Jaussely, architecte de l'opération.

[Archives de Paris, V34M4/9]

31 juillet 1926

Lettre d'Odette Pauvert, artiste peintre, au Préfet de la Seine, se portant candidate « pour être admise à participer à la décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement. Monsieur Jaussely, architecte en chef du gouvernement m'ayant proposé et tenant beaucoup à ce que je sois désignée ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

7 septembre 1926

« Préfecture de la Seine. Service technique d'Architecture ». Rapport de l'Architecte en chef de la Ville de Paris et du département de la Seine sur les escaliers de secours de la salle des fêtes.

« La disposition proposée par M. Jaussely, architecte de l'opération, d'établir deux escaliers de secours aux extrémités de la salle des fêtes, du côté de la place, paraît bonne en ce qu'elle présente l'avantage de donner au public deux issues diamétralement opposées.

Ces deux escaliers auraient 1m20 de largeur et leur dégagement au rez-de-chaussée permet d'assurer que le public y trouverait une issue facile.

L'établissement vers l'entrée de la salle des fêtes d'un second grand escalier situé en face de l'escalier actuel, ne semble pas devoir présenter la même efficacité. En effet, en cas de panique, le public qui s'écoulerait par l'un de ces deux escaliers se rencontrerait au

rez-de-chaussée avec le public descendant par l'autre ce qui pourrait avoir les plus graves conséquences.

Il semble que si l'on avait soin, lorsqu'il y aura réception, de maintenir ouvertes les portes du bureau situé vers la salle des fêtes ainsi que les portes du même bureau sur le couloir central conduisant à l'escalier d'honneur, on offrirait ainsi au public, en plus de l'escalier existant et de ce couloir central, un dégagement très suffisant.

Si cette proposition est acceptée et que seule la création des deux escaliers de secours à l'extrémité de la salle des fêtes soit envisagée, il appartiendra à la municipalité du XVe arrondissement de limiter le chiffre des invitations à celui autorisé dans ce cas par la Préfecture de Police, soit à 700 personnes.

Le devis ci-joint ainsi ne comprend que la construction des deux escaliers de secours, à l'exclusion de celui figuré en A. Les tambours en menuiserie, faisant partie du projet de décoration de la salle des fêtes, ont été supprimés du devis, la dépense à autoriser s'élève à 44 748,72 francs ».

[Archives de Paris, V34M4/9 ; *Planches 16-17*]

Octobre 1926

Mise en service de la salle de réunions du rez-de-chaussée.

« Depuis le mois d'octobre 1926, la Mairie du XVe arrondissement dispose d'une salle dite "de réunions", pouvant contenir 450 personnes environ, qui a gagné dès sa mise en service la faveur du public. Cette salle sert à des soirées, à des bals et à des conférences.

[...] ».

[Cité dans la lettre du 18 mars 1927, Archives de Paris, V34M4/9]

6 novembre 1926

« Préfecture de la Seine. Note de l'Inspecteur général des Services techniques d'Architecture de la Ville de Paris et du Département de la Seine] à M. le Directeur des Beaux-Arts et des Musées. Mairie du XVe arrondissement. Décoration de la salle des fêtes ».

« Dans sa séance du 29 juillet dernier, la Commission administrative de la Direction des Beaux-Arts a examiné, notamment, le projet de décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement au sujet duquel elle a formulé un certain nombre d'observations.

Ces observations ont été transmises à M. Jaussely, architecte de l'opération. Celui-ci m'a adressé un nouveau projet qu'il serait désirable de soumettre d'urgence à la Commission administrative de la Direction des Beaux-Arts.

[...] ».

[Cité dans la lettre du 18 mars 1927, Archives de Paris, V34M4/9]

18 novembre 1926

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Beaux-Arts et des Musées de la Ville de Paris ». Note sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance de la Commission administrative des Beaux-Arts le 20 novembre.

« [...]

2°) Examen du projet modifié de M. Jaussely, architecte, pour la décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

M. Tournaire, Architecte en chef de la Ville de Paris, a présenté à la dernière séance de la Commission administrative des Beaux-Arts, qui a eu lieu le 29 juillet dernier, le projet dressé par M. Jaussely, architecte, chargé de l'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement, en vue de la décoration du plafond de la nouvelle salle des fêtes de cette mairie. Ce projet a donné lieu à diverses observations de la part des membres de la Commission administrative des Beaux-Arts et M. Tournaire a été chargé de les présenter à M. Jaussely en lui demandant un nouveau projet modifié. C'est ce nouveau projet qui va être soumis à l'examen de la Commission administrative des Beaux-Arts

[...] »

[Archives de Paris, VR27]

24 novembre 1926

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, à l'Architecte en chef de la Ville de Paris, lui communiquant un « nouveau projet pour les escaliers de secours », transmis à Du Bois d'Auberville, Architecte en chef de la Préfecture de Police, le 3 décembre 1926, par l'Inspecteur général des Services techniques d'Architecture, « pour examen d'urgence » avec ce commentaire : « cet escalier à établir à l'extrémité de la salle des fêtes de la Mairie du XVe

arrondissement, a été porté à la largeur maximum du possible. Étant donné la présence de poutres en béton armé l'emmarchement aura 1m45 dans l'axe de la rampe en fer ».

[Cité dans la lettre du 18 mars 1927, Archives de Paris, V34M4/9 ; *Planche 17*]

26 novembre 1926

Lettre de M. Osbert, artiste peintre, au Préfet de la Seine, se portant « candidat pour les peintures décoratives qui seront demandées par la Ville de Paris pour la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

30 novembre 1926

Lettre d'Adolphe Chérioux, membre du Conseil municipal, ancien président, au Préfet de la Seine, présentant la candidature de M. Osbert, artiste peintre, pour la décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

[Archives de Paris, V34M4/9]

9 décembre 1926

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, à l'Inspecteur général des Services techniques d'Architecture, relative à l'escalier de secours.

> « [...]
>
> En ce qui concerne l'escalier de secours, Monsieur Corlouer, mon inspecteur, m'a mis au courant de la solution qui a été prise et dont vous lui avez donné l'ordre de procéder à l'exécution.
>
> Je suis très étonné que vous ayez approuvé cette solution qui est une mutilation de la salle des fêtes. Dans les nombreux pourparlers que j'avais eus cette année même au sujet des escaliers de secours avec la Préfecture de Police, j'étais tombé d'accord, moi-même, personnellement, avec Monsieur l'Architecte en chef de la Préfecture de Police que deux escaliers de secours devaient être établis dans les angles de la salle des fêtes côté rue Péclet, et que les services de la mairie ne devraient inviter pour les fêtes qu'un nombre déterminé de personnes.
>
> Cette solution était la meilleure parce qu'elle permettait de cacher les escaliers de secours et n'empiétait pas sur la salle des fêtes, la laissant intacte.
>
> La solution que vous avez adoptée me trouble profondément et je me vois obligé en ce qui concerne son exécution, de me récuser d'une façon formelle n'entendant pas prendre à ce sujet une responsabilité quelconque aussi minime soit-elle. »
>
> [Annotations marginales]
>
> « 8 janvier 1927 : Il résulte d'une communication téléphonique de ce jour que j'ai eue avec M. Jaussely, qu'il y a lieu de considérer ce rapport comme annulé. Par communication du 7 janvier, M. Jaussely a d'ailleurs été invité à traiter l'exécution des travaux de l'escalier de secours dont le projet a reçu l'approbation des services d'architecture de la PP. »

[Archives de Paris, V34M4/9]

17 décembre 1926

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, à l'Inspecteur général des Services techniques d'Architecture, annonçant la pose des lustres de la salle des fêtes, par la Maison CharLes Blanc, à la fin du mois de février et l'achèvement des travaux de l'escalier de secours pour la fin du mois de mars au plus tôt.

[Archives de Paris, V34M4/9]

20 décembre 1926

Du Bois d'Auberville, Architecte en chef, « Préfecture de Police. Service des Architectes. Rapport. »

> « Monsieur Tournaire, Inspecteur général des Services techniques d'Architecture de la Ville de Paris et du Département de la Seine, transmet un nouveau projet d'escalier pour dégager la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.
>
> Cet escalier, qui est à paliers droits, est destiné à remplacer deux petits escaliers en escargot et à éviter la construction reconnue très difficile, d'un escalier sur le côté droit de la salle des fêtes. Il aurait 1m45 de largeur réelle d'emmarchement et serait disposé en bout de la salle à l'emplacement proposé pour les deux escaliers en escargot.

Étant donné que ces deux derniers escaliers n'avaient été acceptés qu'avec beaucoup de réserve et que c'est par suite de cette réserve que la construction d'un autre escalier avait été réclamée par la Préfecture de Police, je suis d'avis de renoncer à insister pour la construction de l'escalier demandé sur le côté droit de la salle et à accepter l'escalier proposé en bout de salle, à paliers droits et de 1m45 de largeur d'emmarchement.

Mais je demanderai que les prescriptions suivantes soient ajoutées d'accord d'ailleurs avec la municipalité du XVe arrondissement ;

1°) Limiter expressément le public à admettre dans la salle des fêtes à 700 personnes.

2°) Laisser le libre accès au public admis au premier étage, lors des fêtes, à tous les escaliers desservant cet étage.

3°) Laisser également accès au public à toutes les pièces sises entre la salle des fêtes et l'escalier d'honneur.

4°) À toutes ces pièces faire ouvrir les portes dans le sens de la sortie ou, en cas d'impossibilité, les dégonder et déposer pendant la durée de la fête.

5°) Déplacer un poste d'incendie placé dans la pièce contiguë à la salle des fêtes et rétablir la porte qui existait à cet endroit. »

[Archives de Paris, V34M4/9 ; *Planches 12-17*]

23 décembre 1926

Réponse d'A. Tournaire, Inspecteur général des Services techniques d'Architecture de la Ville de Paris et du Département de la Seine, à la candidature de M. Osbert, artiste peintre, pour la décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

« Le projet de décoration artistique de la salle des fêtes du XVe arrondissement n'est pas arrêté. M. Jaussely, architecte, étudie en ce moment l'ensemble de la composition décorative architecturale de la voûte.

Dans cet immeuble seront réservés des panneaux de peinture proprement dite. Il y a tout intérêt pour la Ville de Paris et pour le monument lui-même que ces panneaux fassent l'objet d'un concours dont le programme ne pourra être déterminé que lorsque la composition décorative architecturale de l'ensemble de la voûte sera arrêtée.

M. Osbert sera libre de prendre part à ce concours ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

28 janvier 1927

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, à l'Inspecteur général des Services techniques d'Architecture de la Ville de Paris et du Département de la Seine, relatif à la décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

« Comme suite à sa lettre du 18 janvier dernier, j'ai l'honneur d'informer Monsieur l'Inspecteur général des Services techniques d'Architecture que s'il n'y a pas d'inconvénient, comme par exemple pour l'escalier de secours de la salle des fêtes, j'abandonnerai volontiers la décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement, le parti adopté par la Commission d'Esthétique pour la décoration de cette salle me paraissant ne pas convenir, à mon avis, à sa décoration. »

[Archives de Paris, V34M4/9]

21 février 1927

Rapport de Léon Jaussely, architecte de l'opération, à l'Inspecteur général des Services techniques d'Architecture de la Ville de Paris et du Département de la Seine, relatif à l'escalier de secours de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement, en réponse à une note du 18 février 1927.

« Récapitulation [rabais déduit]

[...]

- Ciment armé :	5 691,07 francs
- Maçonnerie :	26 678,70 francs
- Ferronnerie d'art :	37 000,00 francs
- Charpente en fer escalier :	9 046,26 francs
- Menuiserie :	11 388,06 francs
- Parquetage :	2 346,18 francs
- Chauffage :	1 500,00 francs
- Peinture :	20 452,72 francs
- Mosaïque :	1 296,00 francs
- Glace miroiterie :	6 600,00 francs

- Motifs de staff :	7 500,00 francs
- Électricité :	500,00 francs
- Sommes imprévues, frais de surveillance 1/10 env. :	501,41 francs
- Honoraires de l'architecte :	5 199,60 francs
- Total	141 700,00 francs

[...] »

[Archives de Paris, V34M4/9]

8 mars 1927

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Société Les Charpentiers de Paris, travaux de charpente (« la mairie du 15e arrondissement – escalier de secours »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

9 mars 1927

« Préfecture du Département de la Seine. Direction générale des Travaux de Paris et du Département de la Seine. Bureau administratif d'Architecture. Travaux neufs et de grosses réparations. Ordre de service » : « création d'un escalier de secours » (141 700 francs sur le budget de 900 000 francs de la délibération du 29 mars 1926).

[Archives de Paris, V34M4/9]

18 mars 1927

Lettre du Maire du XVe arrondissement au Préfet de la Seine demandant la libération de crédits pour l'installation de rideaux amovibles dans la salle de réunions du rez-de-chaussée pour permettre des projections cinématographiques.

[Archives de Paris, V34M4/9]

26 mars 1927

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : M. Lecoeur, travaux de béton armé (« la mairie du 15e arrondissement »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

26 mars 1927

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : M. Delfosse, travaux de peinture (« la mairie du 15e arrondissement »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

29 mars 1927

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Édouard Verrier, travaux de maçonnerie (« la mairie du 15e arrondissement »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

29 mars 1927

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : M. Peigné, travaux de menuiserie (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

[1927]

« Direction des Services d'Architecture et des Promenades. Répartition de crédits. Mairie du XVe arrondissement. Agrandissement – Annexe – Aile gauche – Bâtiment central – Aile droite ». « Date de délibération approbative : 9 avril 1924, 31 décembre 1924, approuvé par décret du 1er avril 1925 ; 29 mars 1926, approuvé par décret du 1er juin 1926. Date du dernier arrêté d'autorisation de travaux : 18 juin 1924. Date de la dernière répartition approuvée. Montant pour lequel le projet a été approuvé par le Conseil : 5 340 000 francs »

Principales entreprises avec localisation et date de leur intervention :
- Négri, menuiserie ;
- La Renaissance, peinture (1924, aile gauche ; 1925, bâtiment central) ;
- Verrier, maçonnerie (1922, annexe, aile gauche ; 1924, bâtiment central ; 1924, aile droite ; 1927, escalier) ;
- Marfaing, terrasse (1924, aile droite) ;
- Lecoeur, béton armé (1925, aile droite ; 1927, escalier) ;
- Charpentiers de Paris, charpente (1922, aile gauche ; 1924, bâtiment central ; 1925, aile droite ; 1927, escalier de secours) ;
- Barthélemy Danrée, menuiserie (1922, aile gauche) ;
- Peigné, menuiserie (1925, bâtiment central, aile droite, porte de séparation ; 1927, escalier de secours) ;
- Gilon, Bayet, Charles, serrurerie (1922, annexe, aile gauche ; 1924, bâtiment central) ;
- Lorphelin, serrurerie (1925, aile droite) ;
- Szabo, serrurerie (1927, escalier) ;
- É. Fender, parquetage (1923, annexe, aile gauche ; 1924, bâtiment central ; 1925, aile droite) ;
- Delfosse-Gréviller, peinture (1926, aile droite ; 1927, escalier) ;
- Ravut, couverture (1922, aile gauche ; 1924, bâtiment central ; 1925, aile droite ; 1926, annexe) ;
- Prost-Launes, miroiterie-vitrerie (1922, aile gauche ; 1924, bâtiment central) ;
- Douphy, miroiterie (1925, aile gauche ; 1928, escalier de secours ; aile droite) ;
- Simons, carrelage (1924, aile gauche, annexe) ;
- Magnat, Leboul, carrelage (1926, aile droite) ;
- Fabre, voûtes spéciales, enduits des voûtes (1925) ;
- Société Sculpteurs Décorateurs, staff (1927, escalier de secours) ;
- Gentil et Bourdet, mosaïque (1924, aile gauche, bâtiment central ; 1926, aile droite, escalier de secours) ;
- Mildé, lustrerie (1925, aile gauche, bâtiment central) ;
- Blanc, lustrerie (1926, aile droite, salle des fêtes) ;
- Auberlet et Laurent, sculpture (1926) ;
- Lièvre, échafaudage peinture (1925, salle des mariages, annexe mairie) ;
- Société Force et Lumière, éclairage électrique (1926, aile droite) ;
- Rapin (1928, décoration salle des fêtes) ;
- Le Progrès, papier peint Bamboud (s.d., salle des fêtes).

[Archives de Paris, V34M4/9]

[février-mars 1927]

Henri Rapin, artiste décorateur, « Projet de décoration pour la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement. Paris ».

« Cette décoration comporterait, selon les esquisses et maquettes soumises :
- une partie de peinture à l'huile.
- une partie de sculpture ornementale.
- une partie de stucs colorés.

La peinture sera exécutée sur toile destinée à être marouflée, elle comprendrait des motifs avec des personnages et couvrirait entièrement le plafond à l'exception des trois surfaces destinées à recevoir des sujets peints.

Le prix et la pose de ces sujets ne sont pas prévus ici, il appartient à la Ville de Paris d'en désigner l'auteur.

La sculpture décorative sera composée de motifs en staff dont l'ensemble formera frise entre la peinture et les stucs.

Les stucs seront établis en deux tons, ils couvriront les surfaces verticales et horizontales des murs, les ébrasements des portes et fenêtres. Ils partiront de la plinthe existante pour atteindre la partie inférieure de la frise sculpture.

Selon les indications des esquisses, des parties dorées seront distribuées dans la décora tion.

Il est entendu que les frais d'échafaudage, de marouflage et de remise en état de la salle, nettoyage du parquet, nettoyage des glaces sur deux faces, sont à la charge de H. Rapin.

Délai d'exécution.

Le temps demandé pour l'exécution serait de sept mois à l'atelier et quatre mois sur place ; total onze mois à partir du jour de l'acceptation de la dernière maquette.

Bien que les esquisses de cette décoration aient été acceptées, H. Rapin propose la construction d'une maquette reproduisant très exactement la salle à l'échelle de 0,05 cent pour mètre.

La décoration appliquée dans cette forme permettra de juger plus sûrement cette composition et d'y apporter les corrections qui seraient jugées nécessaires.

Le somme demandée pour l'exécution de ce travail est de 368 600 francs, payable 1/5e à la commande, 3/5es en cours et fin de travaux, 1/5e un mois après achèvement ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

10 avril 1927

« Observations de M. Tournaire, [Inspecteur général des Services techniques d'Architecture de la Ville de Paris et du Département de la Seine], sur le projet de décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement présenté par M. Rapin ».

« M. Rapin fera reprendre lundi 11 avril les dessins relatifs à son projet concernant la décoration de la salle des fêtes de la Marie du XVe arrondissement.

Le principe de sa composition est accepté, mais :

1°) Il convient qu'il s'assure que les panneaux réservés à la peinture restent bien dans la partie horizontale de la voûte. M. Tournaire lui a déjà fait cette observation.

2°) Il convient également qu'il voie avec M. Corlouer s'il est facile de déplacer l'attache des lustres au plafond. Ce déplacement est nécessaire pour l'exécution de son projet.

3°) Il convient de s'assurer que les huit lustres primitivement prévus ne sont pas commandés, car dans la composition de M. Rapin quatre lustres suffiraient. M. Tournaire souligne l'importance de cette dernière observation. »

[Archives de Paris, V34M4/9]

6 mai 1927

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : M. Szabo, travaux de ferronnerie (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

9 [?] mai 1927

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Société Les Sculpteurs Décorateurs, travaux de décoration en staff (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

4 juin 1927

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Société Mors, travaux de rampes lumineuses (« la 15e mairie »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

8 juin 1927

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Services d'Architecture et des Promenades ». Lettre du Maire du XVe arrondissement au Préfet de la Seine (Direction de l'Architecture).

« J'ai appris officieusement que M. Jaussely avait renoncé à faire exécuter la décoration de la grande salle de la mairie et que cette décoration avait été confiée à M. Rapin.

Je vous serai obligé de vouloir bien appeler l'attention de M. Rapin sur ce fait que la décoration comprend aussi l'ameublement. Or, comme cette salle est avant tout la salle des mariages du samedi, elle doit comprendre une tribune garnie des sièges habituels, et, pour les assistants, des sièges en nombre suffisant. Quel doit être ce nombre ? L'an dernier, au cours des conversations que j'avais eues avec M. Jaussely, j'avais cru pouvoir le fixer à 150 ; mais les constatations que j'ai eu l'occasion de faire depuis lors m'ont amené à

la conviction que ce chiffre est tout à fait insuffisant. Pour prendre un exemple, samedi dernier 4 juin, nous avons eu de dix heures à midi, cinquante-quatre mariages, qui, avec leurs cortèges, ont compris environ 600 personnes. Sans doute, ces 600 personnes n'ont pas été toutes présentes à la fois, mais vers onze heures il y en avait environ 250. J'estime, en conséquence, que le nombre des places assises (fauteuils, chaises ou banquettes) devra se rapprocher du chiffre de 250.

Je serais heureux de pouvoir discuter cette question avec M. Rapin ».

« Communiqué à M. l'Inspecteur général des Services techniques d'Architecture de la Ville de Paris et du Département de la Seine, en le priant d'inviter M. Rapin à procéder à l'étude d'un mobilier fixe et d'un mobilier mobile dans le caractère de la décoration qu'il a conçue tout en restant dans les conditions de prix les plus modérés possibles.

Le nombre de 250 sièges (fauteuils, chaises ou banquettes) paraît être un maximum et l'ensemble de la dépense ne devra pas dépasser 60 à 80 000 francs, étant donné qu'il y aura lieu de doter également sur le crédit de 700 000 francs la décoration picturale dont la dépense sera importante ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

9 juin 1927

« Préfecture de la Seine. Direction des Beaux-Arts et des Musées. Commission administrative des Beaux-Arts. Séance du 9 juin 1927 ». M. Tournaire, membre, présente le « nouveau projet de décoration ornementale du plafond de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement ».

« [...]

M. Tournaire rappelle que M. Jaussely avait été précédemment chargé de cette décoration ; à la suite des observations qui lui avaient été faites par la Commission administrative des Beaux-Arts, il a préféré laisser à M. Rapin le soin de présenter un nouveau projet.

C'est ce nouveau projet que M. Tournaire soumet aux membres de la Commission.

Il faut remarquer que la décoration des parois verticales est très simplifiée ; c'est un revêtement en marbre qui laisse toute la richesse à la partie voûtée ; l'effet est excellent.

Au centre du plafond sont réservés trois grands panneaux de peinture, bien reliés entre eux, et qui feront l'objet d'un concours spécial.

Sur les parties latérales de la voûte se développe une succession de plaquettes portées par des figures stylisées donnant une grande unité à l'ensemble.

On peut, sur les dessins fort habilement présentés, faire quelques remarques sur des détails ; il suffira de les signaler à l'artiste pour qu'il fasse les corrections nécessaires.

La Commission se range à l'unanimité à l'avis de M. Tournaire et, sous le bénéfice des observations qu'il a présentées, le projet de M. Rapin est adopté ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

21 juin 1927

Réception définitive des travaux de terrassement, maçonnerie, ciment armé, charpente en bois, voûtes spéciales, couverture-plomberie, menuiserie serrurerie, mosaïque, peinture, miroiterie, sculpture, carrelage, parquet, électricité, pavage-canalisations de l'aile droite de la Mairie du XVe arrondissement.

[Archives de Paris, V34M4/9]

23 juin 1927

Arrêté du Préfet de la Seine mettant en demeure M. Verrier, entrepreneur de maçonnerie, « d'exécuter dans un délai maximum de quinze jours les travaux » visés dans l'ordre de service du 30 mars 1927.

[Archives de Paris, V34M4/9]

22 juillet 1927

« Préfecture de la Seine. Service technique d'Architecture ». Rapport de l'inspecteur général des Services techniques d'Architecture de la Ville de Paris et du département de la Seine sur la décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

« Dans sa séance du 9 juin 1927, la Commission administrative des Beaux-Arts a, sous réserve de quelques observations de détails, adopté le projet de décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement, présenté par M. Henri Rapin, artiste décorateur, demeurant à Paris, 35, rue de la Tombe-Issoire.

Ce projet de décoration fait l'objet de la notice ci-joint qui pourrait servir de base à la lettre de service qu'il appartient à la Direction des Beaux-Arts de préparer chargeant officiellement de son exécution M. Henri Rapin pour la somme nette et à forfait de 368 000 francs *[sic pour 368 600 francs]*.

D'autre part, M. Jaussely, architecte chargé des travaux d'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement, ayant, par lettre en date du 4 février 1927, fait connaître qu'il renonçait à la direction des travaux de décoration de la salle des fêtes, j'ai, par note du 3 juin 1927, fait connaître qu'il n'y avait pas lieu de le remplacer ; la mise au point du projet, la direction, la surveillance et le contrôle de ces travaux pouvant être assurés effectivement par le personnel technique de mon secrétariat, qui est chargé des Travaux neufs.

Une somme calculée à raison de 2% du montant total de la soumission, soit 368 000 x 2% = 7 372 francs à supporter par le crédit de l'opération, au titre des honoraires d'architectes, pourrait être déléguée à mon service pour rémunérer ce personnel, suivant la ventilation habituelle.

M. Rapin estimant à onze mois la durée totale du travail à partir du jour de l'acceptation de la dernière maquette, il y a urgence à régulariser cette affaire.

En résumé je demande :

Que la Direction des Beaux-Arts soit invitée à charger officiellement M. Henri Rapin du projet de décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

Qu'en raison de la défaillance de l'architecte de l'opération, le personnel technique de mon secrétariat chargé des Travaux neufs soit substitué à cet architecte pour la mise au point du projet, la direction, la surveillance et le contrôle desdits travaux de décoration.

Qu'une somme de 7 372 francs à supporter sur le crédit de l'opération soit déléguée à mon service pour la rémunération de ce personnel ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

22 juillet 1927

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des Beaux-Arts et des Musées de la Ville de Paris ». Transmission du projet de procès-verbal de la séance du 9 juin 1927 de la Commission administrative des Beaux-Arts par l'inspecteur des Beaux-Arts à Monsieur Luquet, chef de bureau, pour avis de M. Tournaire.

« [...]

J'ai laissé un blanc pour que M. Tournaire puisse mettre un résumé de ses observations.

Je vous signale, en outre, que le projet de M. Rapin doit comporter trois plafonds, qui seront décorés non pas seulement par de l'ornementation mais par des figures. Ce sont donc trois compositions décoratives à demander à un ou plusieurs peintres.

Vous serez bien aimable de dire à M. Tournaire que M. Darras a l'intention de proposer un concours restreint, c'est-à-dire où nous inviterions un certain nombre d'artistes choisis parmi ceux qui nous paraissent capables de mener à bien une décoration de cette importance.

Mais il est absolument nécessaire que nous ayons à la rentrée un plan du plafond de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement comportant les surfaces à décorer avec leurs dimensions.

Ce plan d'ailleurs devrait être tiré à plusieurs exemplaires. Il serait remis à chacun des concurrents. En outre, il nous permettrait de calculer la somme que l'on pourrait affecter à la décoration des plafonds dont il s'agit puisque ces peintures décoratives sont payées au mètre carré.

[...]»

[Archives de Paris, V34M4/9]

9 septembre 1927

Léon Jaussely, architecte de l'opération, « Mairie du XVe arrondissement. Réception de l'escalier & lustrerie de la salle des fêtes. Aile droite.». Les entrepreneurs ayant participé à l'opération sont Verrier (maçonnerie), Lecoeur (ciment armé), Peigné (menuiserie), Charpentiers de Paris (charpente), Fender (parquetage), Delfosse & Gréviller (peinture), Sculpteurs-Décorateurs (staff), Gentil & Bourdet (mosaïque), Szabo (ferronnerie), Douphy (vitrerie), Blanc (lustrerie).

[Archives de Paris, V34M4/9]

21 décembre 1927

Note de l'Inspecteur général des Services techniques d'Architecture de la Ville de Paris et du Département de la Seine au directeur des Services d'Architecture et des Promenades relative à la décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

> « J'ai examiné la maquette préparée par M. Rapin, artiste décorateur, pour la décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement, et cette maquette me semble convenir parfaitement.
>
> La composition de l'ensemble s'adapte bien aux formes à décorer, le choix des sujets a été très heureux et la tonalité assez neutre du coloris laissera en valeur les motifs peints du centre de la voûte.
>
> Je suis donc d'avis, comme suite à ma proposition en date du 22 juillet 1927, que l'exécution de ce travail de décoration soit confiée à M. Rapin, aux conditions stipulées dans sa lettre faisant l'objet de ma transmission du 3 juin 1927.
>
> M. Rapin a aussi établi des dessins pour le mobilier de la salle des fêtes, estrade, fauteuils et banquettes. Les meubles qu'il a étudiés donneront un bel ensemble ; toutefois, comme le prix de ce mobilier de m'est pas encore parvenu, je me réserve de vous exprimer plus tard des propositions à ce sujet ».
>
> [Archives de Paris, V34M4/9]

9 janvier 1928

« Préfecture du Département de la Seine. Direction administrative des Services d'Architecture et des Promenades & Plantations ». Soumission d'Henri Rapin, artiste décorateur demeurant à Paris 35, rue de la Tombe-Issoire, pour les « travaux à exécuter pour la décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement », « conformément au devis descriptif ci-joint et conformément à la maquette approuvée par la Commission administrative des Beaux-Arts [...] moyennant le prix net et à forfait de 368 600 francs dans le délai de onze mois » (approuvé par le Préfet de la Seine le 27 janvier 1928).

[Archives de Paris, V34M4/9]

26 janvier 1928

« Préfecture du Département de la Seine. Direction des services d'Architecture et des Promenades. Bureau administratif d'Architecture. Ordre d'exécution » : Henri Rapin, travaux de décoration de la salle des fêtes (« la mairie du 15e arrondissement »).

[Archives de Paris, V34M4/9]

9 février 1928

« Note [du directeur des Services d'Architecture et des promenades] à M. le directeur du Matériel et des Services administratifs de l'Enseignement » à propos de la décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

> « En réponse à votre note du 25 janvier 1928 relative à l'ameublement de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement, je vous informe qu'il y a lieu de faire installer la tribune d'acajou avec le dessus en bois plein et 64 banquettes de 1m50.
>
> En conséquence, je mets à votre disposition pour cet ameublement un crédit de (13 650 francs + 28 390 francs + 44 544 francs =) 86 584 francs par imputation sur le chapitre T.5 article 2555/38e du budget communal de 1928.
>
> Il est bien entendu que les meubles fournis doivent être en acajou de Cuba du premier choix laissé dans sa teinte naturelle ainsi que l'a spécifié M. Rapin. Les fabricants devront se mettre le plus tôt possible en rapport avec cet artiste qui leur donnera tous les renseignements nécessaires. En outre, comme la décoration de la salle exigera plusieurs mois de travaux, il conviendra de fixer au 1er octobre la date à laquelle les meuble à fournir devront être tenus prêts à livrer à première demande de M. Rapin. Ce délai assez long permettra aux fournisseurs de soigner particulièrement, ainsi qu'il est nécessaire, leur fabrication de manière à éviter toute possibilité d'accident ultérieur ».
>
> [Archives de Paris, V34M4/9]

21 février 1928

Lettre de Robert Kemp, collaborateur du journal *La Liberté*, portant recommandation d'Octave Guillonnet pour l'exécution du plafond de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement (copie transmise le 25 février à M. Darras, Directeur des Beaux-Arts).

« Mon cher Directeur et ami,

Vous pouvez me faire un grand plaisir ! Voici en bref :

Un concours a lieu à l'Hôtel de Ville pour la décoration du plafond de la Mairie du XVe arrondissement. Les esquisses seront soumises à la 4e Commission, dont vous ne faites pas partie, mais où vous avez sûrement de nombreux amis. Il y aura peu de concurrents. Et je crois deux concurrents sérieux ; pas plus !

L'un d'eux est mon grand et cher O.-D.-V. Guillonnet, dont je vous ai déjà parlé et qui est pour moi comme un frère aîné, très bon et très aimé. Il a peint cette admirable décoration de la salle des Cariatides que vous avez vue puisqu'elle a été exposée dans la salle des fêtes pendant huit jours. C'est une bien belle chose ; elle a une presse superbe ! Elle a été reproduite dans L'Illustration, les Lectures pour tous ; vantée par Thibaut, Sisson, Tabarant, etc. sans compter notre bon camarade Chavance.

Or, pour cette œuvre considérable, Guillonnet, qui y a consacré deux années pleines, –il y avait 150m2 à couvrir–, a touché 40 000 francs. Il ne lui est certes pas resté grand'chose aux doigts, quand il a eu payé les toiles, les modèles, les couleurs etc.

Eh bien, il me semblerait assez juste que l'affaire de la Mairie du XVe arrondissement –qui financièrement est bien meilleure– lui fût accordée à titre de compensation (c'est à vous que je parle avec cette rude franchise... bien entendu on n'est pas obligé d'insister sur cet argument !).

Voulez-vous l'y aider, en le recommandant chaudement à vos amis de la 4e Commission ?

Que je serais heureux si cela pouvait réussir ! Et quelle reconnaissance Guillonnet et moi nous vous aurions de votre intervention !

Voilà. J'ai tout dit.

[...] ».

[Archives de Paris, Pérotin 10624/72/1/19/91]

8 mars 1928

Lettre d'Émile Humblot, « membre du bureau du Sénat, Président du Comité permanent des Expositions d'Art français à l'étranger, Président du groupe de l'art du Sénat », à M. Debrol, Président du Conseil municipal de Paris, portant recommandation d'Octave Guillonnet, pour l'exécution du plafond de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

« Voulez-vous me permettre de recommander à votre grande bienveillance, Monsieur le président, l'examen des esquisses peintes de O. Guillonnet, 60, boulevard de Clichy, pour le plafond de la Mairie du XVe arrondissement.

Vous le savez certainement, Guillonnet vient d'orner votre salle des Cariatides d'une œuvre admirable qui est la joie des yeux.

Il a exécuté là 150m2 de décoration pour la somme de 40 000 francs. Vous penserez bien qu'après avoir passé deux années pour exécuter cette œuvre, il ne l'a peinte que pour l'honneur.

Je suis assuré que vous penserez qu'il serait équitable de lui accorder l'exécution du plafond de la Mairie du XVe. Il fera sûrement une belle œuvre consciencieuse étant donné qu'il est un merveilleux artiste.

Voulez-vous me permettre d'espérer, Monsieur le Président, qu'à valeur égale, il vous sera possible de retenir ma suggestion.

[...] ».

[Archives de Paris, Pérotin 10624/72/1/19/91]

10 mars 1928

Minute de lettre [du Directeur des Beaux-Arts et des Musées de la Ville de Paris] à Fernand Laurent, Conseiller municipal, au sujet de sa recommandation d'Octave Guillonnet, pour l'exécution du plafond de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

« Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur M. Guillonnet, artiste peintre, qui serait heureux d'obtenir la commande des peintures décoratives à effectuer au plafond de la Mairie du XVe arrondissement.

Je m'associe pleinement aux éloges formulés par M. Kemp au sujet de cet artiste et de la décoration du salon des Cariatides. Je m'empresse, d'ailleurs, de vous informer que le Conseil municipal sera saisi, à la session de mars courant, d'une proposition tendant à l'attribution d'un supplément de 20 000 francs à M. Guillonnet.

Quant à la décoration du plafond de la Mairie du XVe, elle sera confiée par la voie du concours à l'artiste dont l'esquisse sera reconnue la meilleure ; M. Guillonnet étant

inscrit concurremment avec plusieurs autres artistes, ~~il n'est pas possible d'intervenir en faveur de votre protégé~~, c'est à la 4e Commission qu'il appartiendra de se prononcer lorsque les projets présentés par les candidats seront soumis à son examen.

[...] ».

[Archives de Paris, Pérotin 10624/72/1/19/91]

27 mars 1928

La IVe Commission du Conseil municipal attribue à Octave Guillonnet, artiste-peintre, la « décoration picturale du plafond de la nouvelle salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement ».

[Cité dans l'arrêté du 25 juin 1928, Archives de Paris, VR 111]

18 mai 1928

« Préfecture de la Seine. Ville de Paris. Direction des Beaux-Arts et des Musées ». Lettre de M. Laurens à Octave Guillonnet au sujet de l'exécution du plafond de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

« Cher Monsieur Guillonnet,

Si je ne vous ai pas écrit plus tôt, c'est parce que je n'ai pas pu obtenir encore des Services d'Architecture l'indication, dont j'ai absolument besoin, des crédits sur lesquels doit être imputée la dépense de la décoration du plafond de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

J'ai insisté et le Directeur de ces Services, M. Martzloff, sait très bien que vous avez commencé votre travail et qu'il faudrait vous donner un acompte le plus tôt possible. Mais une bonne partie des crédits dont il s'agit est épuisée et c'est la raison du retard apporté dans cette affaire.

[...] ».

[Archives de Paris, Pérotin 10624/72/1/19/91]

25 juin 1928

Arrêté du Préfet de la Seine relatif à l' « Exécution par M. Guillonnet, artiste-peintre, de la décoration picturale du plafond de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement. »

« Vu la décision en date du 27 mars 1928 par laquelle la IVe Commission du Conseil municipal a désigné M. Guillonnet, artiste-peintre, pour la décoration picturale du plafond de la nouvelle salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement ;

Vu le budget municipal de l'exercice 1928, chapitre T 2, articles 1224 et 2555, s/d 9, 12 et 38.

Arrête :

Article 1 : Monsieur Guillonnet, artiste-peintre, demeurant à Paris 60, boulevard de Clichy, est chargé d'exécuter la décoration picturale du plafond de la nouvelle salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement, moyennant la somme de 189 000 francs.

[...]

Article 4 : Le travail terminé, l'esquisse de M. Guillonnet deviendra la propriété de la Ville de Paris.

[...] »

[Archives de Paris, VR 111]

10 juillet 1928

Lettre d'Octave Guillonnet à M. Darras, Directeur des Beaux-Arts de la Ville de Paris, au sujet de l'exécution du plafond de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

« Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire remettre dûment signé le contrat de commande qui m'a été expédié en date du 2 juillet 28.

Je n'ai pas répondu plus tôt à la lettre qui l'accompagnait, je l'ai gardée quelques jours de plus afin de pouvoir examiner si les délais de livraison indiqués étaient exécutables et acceptables.

Ils ne le sont pas et je suis un peu étonné, Monsieur le Directeur, de voir qu'après avoir fixé date pour le premier décembre dans le bureau même de Monsieur Chérioux, en sa présence, en la vôtre, il me soit demandé livraison pour le premier novembre.

D'autant plus surpris que ce jour-là même déjà, nous avions pris, Rapin et moi, nos réserves pour la date du premier décembre.

J'attends toujours en ce qui me concerne le premier acompte qui aurait dû, selon l'usage, m'être remis dès la commande verbale et pour la lourde mise en train de l'œuvre.

Pour parler en toute netteté, on m'a fait attendre trois mois la commande officielle. Sur votre parole, qui était la meilleure des garanties, j'ai, Monsieur le Directeur, fait des frais dont le montant s'élève actuellement à près de 15 000 francs (assurances, location d'un atelier spécial étant donné la hauteur des toiles modèles, toiles, châssis, couleurs etc. etc. etc.).

Monsieur Laurens m'avait assuré que les acomptes me seraient remis par cinquième comme suit :

- un cinquième à l'esquisse ;
- un cinquième à la fin du premier plafond ;
- un cinquième au milieu du grand plafond ;
- un cinquième à la fin du grand plafond ;
- un cinquième à la fin du dernier petit et livraison.

Chaque cinquième représentant 37 800 francs.

J'ai, Monsieur le Directeur, une extrême confiance en votre esprit de justice et en celui de Monsieur Laurens, c'est pourquoi j'ai tenu à vous rappeler ceci, qui, au milieu de tant de travaux, a bien pu vous sortir de l'esprit.

C'est d'ailleurs ce que j'ai expliqué à Monsieur Chérioux que j'ai eu le plaisir de voir ce matin et avec lequel j'ai longuement causé de tout ceci.

Il m'a appris que le premier acompte (je ne sais pourquoi, ce chiffre n'étant pas conforme à mes accords avec Monsieur Laurens), n'était que de 30 000 francs !

Je viens donc vous prier, Monsieur le Directeur, de bien vouloir me faire ordonnancer, dès maintenant, et dès que j'aurai touché le premier, le second mandat, celui-là du cinquième (plus le rappel du premier), soit 37 800 + 7 800, pour remettre les choses au point (étant donné l'avancement du premier plafond) convenu avec Monsieur Laurens et étant donné la lenteur des opérations de caisse.

D'accord avec Monsieur Chérioux, je vous demanderai également de bien vouloir indiquer la date de livraison au premier décembre avec réserve de ma part, réserve d'ailleurs causée par les retards qui ne m'incombent pas. Je compte livrer les plafonds au maroufleur au fur et à mesure de leur exécution afin d'arriver à ce que tout soit mis en place pour la fête du 15 décembre, et ce sera déjà exécuter l'impossible.

J'ai causé de tout cela d'ailleurs avec Monsieur Chérioux –et en complet accord.

Je m'excuse de cette longue lettre ; elle était nécessaire pour mettre les choses au point.

[...] ».

[Archives de Paris, Pérotin 10624/72/1/19/91]

19 juillet 1928

« Préfecture de la Seine. Direction des Beaux-Arts et des Musées ». Minute de lettre de M. Laurens à Octave Guillonnet au sujet de l'exécution du plafond de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

« Cher Monsieur Guillonnet,

M. Darras m'a communiqué la lettre que vous lui avez écrite au sujet de votre travail de décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe.

En ce qui concerne le délai de livraison de votre oeuvre, il m'a chargé de vous dire que, du moment que M. Chérioux accepte la date du premier décembre, il ne voit aucun inconvénient à ce que la livraison soit reportée à cette date.

Quant à la question des acomptes [...]

Je compte d'ailleurs venir vous

[...] ».

[Archives de Paris, Pérotin 10624/72/1/19/91]

3 août 1928

Lettre d'Octave Guillonnet à M. Laurens (Direction des Beaux-Arts et des Musées de la Ville de Paris) au sujet de l'exécution du plafond de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

« Cher Monsieur Laurens,

Je viens un peu tardivement vous remercier de votre aimable lettre en date du 28 juillet. Le travail m'absorbe tellement que je descends fourbu de mon échelle.

[...] ».

[Archives de Paris, Pérotin 10624/72/1/19/91]

15 octobre 1928

« Préfecture de la Seine. Direction administrative des services d'Architecture et des Promenades & Plantations. Service technique d'Architecture. Réception définitive des travaux de construction de l'escalier de secours. »

« [...]

Travaux reçus sans réserves :

- Maçonnerie, Verrier, marché du 3 décembre 1924.
- Ciment armé, Lecoeur, marché du 6 juillet 1925.
- Menuiserie, Peigné, marché du 19 juillet 1926.
- Charpente, Les Charpentiers de Paris, marché du 18 novembre 1925.
- Parquetage, Fender, marché du 28 octobre 1925.
- Peinture, Delfosse-Gréviller, marché du 28 mars 1927.
- Staff, Les Sculpteurs Décorateurs, marché du 14 mai 1927.
- Mosaïque, Gentil et Bourdet, marché du 9 octobre 1926.
- Ferronnerie, Szabo, marché du 5 mai 1927.
- Vitrerie, Douphy, marché du 18 novembre 1925.
- Lustrerie, Blanc marché du 20 avril 1926 ».

Note de J. Devienne, architecte honoraire, sur les motivations de l'opération :

« C'est sur l'avis des sapeurs-pompiers que cet escalier de secours a été établi par un excès de prudence ; il n'était [pas] prévu au projet primitif. La salle [étant] en outre desservie par l'escalier d'honneur et deux autres petits escaliers.

Les marches en pierre de laves ont 1m32 de largeur, la plus grande qu'il a été possible de faire. Deux grilles ont été établies dans le fond de la salle, la divisant pour permettre l'installation d'un buffet lors des fêtes qui y sont données.

Huit lustres en bronze patiné en noir rappellent le fer forgé des balcons, comme le demandait la Commission des Beaux-Arts.

Ces différents travaux de peu d'importance n'ont pas fait l'objet d'une demande de cautionnement.

[...]»

[Archives de Paris, V34M4/9]

22 octobre 1928

Deuxième paiement à Henri Rapin, 73 700 francs sur le prix de sa soumission de 368 600 francs.

[Archives de Paris, V34M4/9]

22 novembre 1928

Troisième paiement à Henri Rapin, 73 700 francs sur le prix de sa soumission de 368 600 francs.

[Archives de Paris, V34M4/9]

Décembre 1928

Minute de lettre l'Inspecteur des Beaux-Arts à Octave Guillonnet au sujet de l'exécution du plafond de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

« Cher Monsieur,

Je fais procéder aujourd'hui à la liquidation d'un acompte de 35 800 francs sur la somme de 189 000 francs qui vous a été allouée par la Ville de Paris pour la décoration picturale de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

Le paiement de ce cinquième acompte réduira à 75 622 francs le montant de la somme vous restant due par la Ville de Paris pour la décoration précitée.

[...] ».

[Archives de Paris, Pérotin 10624/72/1/19/91]

7 janvier 1929

Lettre d'Octave Guillonnet à [J. Laurens, Inspecteur des Beaux-Arts] au sujet de l'exécution du plafond de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement.

« Cher Monsieur et ami,

Voulez-vous me faire le plaisir de venir voir le morceau central terminé, mercredi ou jeudi. Après cela, il ne reste plus qu'une petite [partie] qui sera très rapidement terminée.

Je compte toujours livrer le dernier morceau aux environs du 20.

Les deux petits plafonds des extrémités sont déjà [rendus] à la Mairie du XVe sur la demande de Rapin.

Puis-je vous demander un coup de téléphone pour me dire votre jour et votre heure, ceci pour vous éviter mes cinq étages afin que nous nous trouvions à l'atelier du bas.

[...] ».

[Archives de Paris, Pérotin 10624/72/1/19/91]

18 janvier 1929

Quatrième paiement à Henri Rapin, 73 700 francs sur le prix de sa soumission de 368 600 francs.

[Archives de Paris, V34M4/9]

2 mars 1929

Article signé J. B., « Les grandes décorations murales ».

« Nous avons vu, l'an dernier, à l'occasion de la décoration de la salle des Cariatides, à l'Hôtel de Ville, que la municipalité de Paris avait repris la tradition des commandes officielles, interrompues depuis 1914 et qui, seules, permettent à nos artistes modernes de créer des œuvres d'envergure.

Presque simultanément, le Sénat et la Ville de Paris mettent de nouveau sous nos yeux deux grands ensembles qui feront honneur à notre époque. [...]

Il y a un an que la décoration de la salle des fêtes du quinzième arrondissement fut confiée à M. Henri Rapin. Le parti auquel s'arrêta cet artiste, dont on n'a pas oublié le grand salon de l'ambassade à l'Exposition de 1925, fut de réaliser un cadre de caractère riche, harmonieux, convenant à l'éclat des cérémonies, à la solennité des mariages. Au-dessus des soubassements de stucs aux tonalités fauves se développe toute une suite décorative recouvrant les voussures, et inspirée par les saisons. Des motifs de verdure séparent les scènes décoratives. La tonalité générale est chaude, réduite à cinq tons : vermillon, jaune, orange, gris, violet foncé et gris vert, rehaussés d'or et d'argent, et c'est grâce à cette discipline qu'est obtenu l'aspect homogène du décor. Quant au plafond, il s'ouvre sur un bleu profond de nuit dans lequel M. Guillonnet fait passer la ronde volante de figures lumineuses éclairées par les fusées d'une fête. Et, dans ce mouvement, dans le désordre apparent de cette joie, on reconnaît l'art d'équilibre de ce décorateur, aussi impeccable décorateur qu'harmoniste ».

[*L'Illustration*, 2 mars 1929, n°4487, p. 207 ; *Planches 18-20*]

7 mai – 7 juillet 1929

Dix-neuvième Salon de la Société des Artistes Décorateurs. Henri Rapin expose une « Maquette de décoration pour une salle des fêtes. Mairie du XVe Arrondissement. Peintures de P. Bertin et A. Lapeyre. Stic B. ».

[*Catalogue du 19e Salon de la Société des Artistes-Décorateurs. 1929*, Paris, 1929, p. 141]

24 mai 1929

Réception des travaux de décoration de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement et du mobilier.

[Archives de Paris, V34M4/9]

28 mai 1929

Cinquième paiement et solde à Henri Rapin, 73 800 francs sur le prix de sa soumission de 368 600 francs (visé par A. Tournaire, Inspecteur général des Services techniques d'Architecture).

[Archives de Paris, V34M4/9]

19 septembre 1930

« Direction des Services d'Architecture et des Promenades. Répartition de crédits. Mairie du XVe arrondissement. Agrandissement et réfection couverture ». « Date de délibération approbative : 26 décembre, 15 juillet 1921, 26 juin 1925, 29 mars 1926. Date du dernier arrêté d'autorisation de travaux : 31 mai 1928. Date de la dernière répartition approuvée. 25 juin 1928. Montant pour lequel le projet a été approuvé par le Conseil : 5 477 500 francs »

Principales entreprises avec date de leur intervention :

- Verrier, maçonnerie (1922-1927) ;
- Marfaing, terrasse (1924) ;
- Lecoeur, béton armé (1925-1927) ;
- Charpentiers de Paris, charpente (1922-1927) ;

- Danrée Barthélemy, menuiserie (1923) ;
- Peigné, menuiserie (1925-1927) ;
- Gilon, Bayet, Charles, serrurerie (1922-1924) ;
- Lorphelin, serrurerie (1925) ;
- Szabo, serrurerie (1927) ;
- Combes, serrurerie (1927) ;
- Fender, parquetage (1922-1925) ;
- La Renaissance, peinture (1924-1925) ;
- Delfosse-Gréviller, peinture (1926-1927) ;
- Ravut, couverture plomberie (1922-1926) ;
- Société Travail et Progrès, couverture plomberie (1927) ;
- Prost-Launes & Cie, vitrerie-miroiterie (1922-1924) ;
- Douphy, miroiterie (1925-1928) ;
- Simons & Cie, carrelage (1924) ;
- Magnat & Leboul, carrelage (1926) ;
- Fabre, voûtes spéciales (1925) ;
- Société Sculpteurs Décorateurs, staff (1923-1927) ;
- Gentil et Bourdet, mosaïque (1924-1926) ;
- Mildé fils & Cie, lustrerie (1925) ;
- Établissements Charles Blanc, lustrerie (1926) ;
- Auberlet et Laurent, sculpture (1926) ;
- Veuve Hector Lièvre, échafaudages (1925) ;
- Société Force et Lumière électrique, éclairage électrique (1926) ;
- [Délégation au Matériel], ameublement (1928) ;
- Rapin (1928) ;
- Le Progrès, papier peint Bamboud (s.d., salle des fêtes) :
- M. Jaussely et bureau d'études, honoraires et frais d'agence (1925-1928) ;
- [Délégation aux Beaux-Arts], décoration picturale (1928) ;
- [Délégation aux Beaux-Arts], marouflage des peintures (1929) ;
- M. Rapin, honoraires [Délégation au Matériel (1929).

[Archives de Paris, V34M4/9]

16 mars 1931

Léon Jaussely, architecte d'opération, « Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement ». Bordereau d'envoi à l'Architecte en chef de la Ville de Paris :

« [...]

1°) Deux séries de cinq plans, après exécution (sous-sol, rez-de-chaussée, premier, deuxième étages et combles) à l'échelle de 0,01/m avec indication des tuyaux de fumée et de ventilation, égouts.

[...]

2°) Une série de façades et coupes à l'échelle de 0,01/m :

a) aile gauche, façade sur rue Lecourbe, coupe transversale et façade sur cour ;

b) aile droite, façade rue Blomet, façade rue Péclet, façade sur cour ;

c) façade principale ensemble rue Péclet ;

3°) Une notice comportant tous les renseignements utiles sur la construction.

4°) Un tableau condensant une partie des renseignements donnés par la notice précitée.

5°) Un plan de masse du nouvel établissement représenté à l'échelle de 0,005/m et portant l'indication des immeubles contigus ».

[Archives de Paris, V34M4/9]

20 mars 1931

Léon Jaussely, architecte d'opération, « Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement ». Récapitulatif de l'opération.

« Arrondissement : XVe.

Désignation de l'édifice : agrandissement de la mairie.

Nom et prénoms de l'architecte : Jaussely Léon.

Lieu de naissance : Toulouse.

Élève de Daumet.

Récompenses, prix, décorations : Grand Prix de Rome, premier prix au concours des plans d'extension de Paris et de Barcelone, etc. architecte en chef du Gouvernement, professeur honoraire à l'École des Beaux-Arts, Officier de la Légion d'honneur.

Observations générales : La mairie a été construite du mois d'août 1924 au mois de juillet 1928, sur un terrain d'une surface de 3 161m2 qui peut être estimée à environ 1 200 francs le mètre soit au total 3 793 000 francs.

Le terrain de forme rectangulaire est limité par trois rues (rue Lecourbe, rue Péclet et rue Blomet) et par un mur mitoyen.

La construction comprend :

1°) La mairie proprement dite en bordure de la rue Lecourbe et de la rue Péclet ;

2°) une salle des fêtes en bordure de la rue Blomet.

Le plan d'ensemble affecte la forme d'un U. L'aile gauche et le bâtiment central sont occupés par les services de la mairie et les services d'architecture et de la voirie.

L'aile droite est réservée exclusivement à la salle des fêtes et aux salles de réunions.

Une cour d'honneur rectangulaire d'une superficie de 967m2 donne accès au vestibule d'honneur de la mairie, précédé d'une descente à couvert faisant saillie dans ladite cour d'honneur.

Derrière la construction, et sur toute sa longueur, entre le bâtiment et le mur mitoyen, se trouve un passage de service d'une largeur variant de quatre à six mètres, et d'une superficie de 397m2.

Les façades de style classique sont composées :

- d'un sous-sol formant socle ;
- d'un rez-de-chaussée traité en soubassement ;
- de deux étages reliés en un seul motif ;
- le tout couronné par des combles à la Mansard.

Le bâtiment central est accusé par un motif dans l'axe formant avant-corps, traité plus richement avec balcons, pilastres, horloge et couronnement, grand toit avec un clocheton.

Mairie proprement dite : comprend l'aile gauche, d'une superficie de 435m2, et le bâtiment central, d'une superficie de 720m2, soit une superficie totale de 1 155m2, s'élevant en cinq étages.

Aile gauche : office de placement, calorifère du poste de police, caves particulières, poste de police (violon etc.) dépôt mortuaire.

Bâtiment central : caves, soutes à charbon, chaufferie commune aux trois ailes, ventilée par des soupiraux et par une gaine amenant l'air frais au ras du sol, une autre gaine d'évacuation, parallèle au conduit de fumée, débouche sur le toit. Chauffage à eau chaude basse pression, par trois chaudières HF4N°12, avec système de pompes. Soute à escarbilles. WC en sous-sol de la salle de réunions de l'aile droite (système du tout-à-l'égout).

Rez-de-chaussée

Aile gauche :

a) loge et appartement du concierge.

b) une grande galerie desservant les services suivants : archives de l'état-civil, bureaux ; les décès, les naissances, les mariages, les pompes funèbres.

Bâtiment central :

Au centre : précédé d'une descente à couvert se trouve un vestibule d'honneur desservant deux galeries latérales, et au fond le grand escalier d'honneur montant au premier.

Aux deux extrémités de ce bâtiment se trouvent deux escaliers secondaires desservant les cinq étages.

À gauche : bureaux du sous-chef, bureau des certificats, pensions, secrétariat, légalisation et la Caisse des Écoles.

À droite : bureau du recrutement, écoles, élections, bureau des pupilles de la Nation, WC hommes et dames ventilés et éclairés directement, système du tout-à-l'égout, urinoirs, lavabos.

Premier étage

Aile gauche : galerie desservant bureaux des secrétaires, salle des Commissions, bureau du Secrétaire général, caisse.

Bâtiment central : au centre arrivée du grand escalier d'honneur et grande salle des mariages ; à gauche et communiquant avec la salle des mariages, une grande salle d'attente, bureau des adjoints ; à droite et communiquant directement avec la salle des mariages se trouvent les bureaux du premier adjoint, du Maire et du deuxième adjoint. WC semblables à ceux du rez-de-chaussée.

Deuxième étage

Aile gauche : appartement du secrétaire-chef de la mairie, comprenant : entrée, salle à manger, salon et bureau ; trois chambres, cuisine et office-salle de bains, cabinet de toilette, WC. Antichambre et six bureaux.

Bâtiment central : au centre vide du grand escalier et de la salle des mariages ; à gauche vestibule, deux bureaux et un atelier ; à droite cabinet du médecin-oculiste, bureaux des secours mutuels, du patronage d'apprentis ; tribune donnant sur la salle des fêtes.

Combles :

Aile gauche : service d'architecture comprenant : bureaux du VIIe, du XVe et du XVIe arrondissements ; salle des vérificateurs, des comptables, bureau d'ordre, bureau du chef de bureau, bureau de l'architecte divisionnaire, le tout distribué sur un grand couloir et un vestibule d'entrée.

Cet ensemble est complété par un central téléphonique, un dépôt d'archives et une pièce pour les tirages ; vestiaires, lavabos, urinoirs.

Bâtiment central : au centre et à gauche service de la voirie comprenant : entrée, quatre bureaux, cabine téléphonique, un grand bureau des dessinateurs, dépôts d'archives ; à droite logement du garçon de bureau.

Salle des Fêtes

Comprend l'aile droite de la construction soit une superficie de 568m2 ; ce bâtiment comprend trois étages.

Sous-sol excavé autour d'un terre-plein pour l'emplacement des WC hommes et femmes, avec urinoirs et lavabos, éclairés et ventilés directement (système tout-à-l'égout). Local pour les ventilateurs et aérothermes des deux salles du rez-de-chaussée et du premier étage ; prise d'air et filtre à air ; branchement à l'égout. Deux galeries latérales pour les conduites d'air chaud. Terre-plein dans l'axe longitudinal.

Rez-de-chaussée : Vestibule d'entrée avec vestiaire et escalier conduisant à la salle des fêtes du premier étage. Une grande salle de réunions pour sociétés avec une petite scène et petite loge. Latéralement : donnant sur la cour une galerie-promenoir. Au fond un buffet pouvant faire petite salle de réunions, un office. WC et lavabos en sous-sol. Chauffage central par radiateurs avec gaines d'air frais.

Premier étage : grande salle des fêtes avec scène ; prend la hauteur de deux étages de la mairie. Chauffage par air chaud, gaines débouchant dans les trumeaux des fenêtres.

Cour d'honneur

Sablée, trottoirs et caniveaux sur la périphérie. Fermeture par une grille, deux petites portes aux extrémités, deux grandes dans l'axe..

Agrandissements effectués

Les travaux effectués lors de l'agrandissement comportent :

- Surélévation de deux étage sur l'aile gauche.
- Construction complète de l'aile droite (salle des fêtes).
- Réfection intérieure du bâtiment central et de l'aile gauche.
- Installation du chauffage central, de l'éclairage électrique et du gaz etc.

Les dépenses engagées pour ces divers travaux se sont élevés à la somme de 5 477 500 francs.

En se basant sur ces chiffres, le prix de la construction actuelle vaudrait environ 2 100 francs le m2 par étage, soit 12 127 500 francs pour la mairie proprement dite et 3 579 400 pour la salle des fêtes.

Valeur de la construction : 15 705 900 francs.

Valeur totale de la propriété, terrain (estimé précédemment) et construction : 19 499 299 francs.».

[Archives de Paris, V34M4/9]

L'évolution de la salle des fêtes depuis les années 1960

1969

« Programme général de rénovation et d'amélioration des Mairies de Paris. Mairies. Liste des travaux envisagés pour les années postérieures à 1969 ». Selon toute vraisemblance, le nettoyage des toiles marouflées de la salle des mariages désigne l'ancienne salle des mariages décorée en 1883-1886 plutôt que la salle des fêtes conçue pourtant à l'origine pour servir concomitamment de salle des mariages.

« [...]
Mairie du XVe arrondissement.
[...]
- Revêtement sol devant bar de la salle des fêtes : 11 800 francs.
[...]
- Aménagement d'un local avec cloison mobile sur le pallier de la salle des fêtes et éclairage correspondant : 22 000 francs.
[...]
- Amélioration du chauffage de la salle des fêtes : 8 500 francs.
[...]
- Nettoyage des toiles marouflées (salle des mariages) : 24 500 francs.
[...] ».

[Archives de Paris, Pérotin 1011/72/2/8]

1969

« Travaux d'entretien inscrits au programme général de rénovation des Mairies de Paris ».

« [...]
Mairie du XVe arrondissement.
- Révision de l'éclairage électrique du buffet de la salle des fêtes : 1 200 francs.
[...] ».

[Archives de Paris, Pérotin 1011/72/2/8]

30 octobre 1986

« Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports. Ministère de la Culture. Service Départemental de l'Architecture de Paris. Cinquième Agence ». Lettre de J.-L. Hannebert, Architecte des Bâtiments de France, au Chef du Service Départemental de l'Architecture (copie au Conservateur Régional des Monuments Historiques d'Île-de-France), au sujet de l'« Aménagement des salles de réception du premier étage » de la Mairie du XVe arrondissement.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte de la visite des salles de réception de la Marie du XVe arrondissement que j'ai effectuée ce jour accompagné de Mme Pallatier, fonctionnaire de la Section locale d'architecture chargée de l'aménagement de ces salons.

1°) Salle des mariages.

[...]

2°) La grande salle des fêtes. Située au premier étage de l'aile droite et construite après la guerre de 1914-1918. Cette grande salle présente un décor complet daté de 1928 et intact à ce jour, sauf quelques fuites de toiture qui ont endommagé quelques parties du plafond. La fresque du plafond est signée O.-D.-V. Guillonnet et le décor Henri Rapin. Une inscription rappelle que la première fête y a été donnée le 31 décembre 1928.

L'intérêt essentiel de ce décor réside dans son unité pratiquement intouchée. J'ai été informé qu'un marché vient d'être passé en vue d'habiller les parois de cette salle et de la plafonner avec des dalles absorbantes.

J'estime que ce décor est intéressant et que sa dissimulation priverait le XVe arrondissement d'un élément de qualité.

[...] ».

[Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Archives des Monuments Historiques, 1997-018-0035-0038]

1986-1987

Réaménagement de la salle des fêtes, sous la direction des services de la SLA 15.

- Déplacement du meuble de l'estrade (Nord) à l'extrémité opposée (Sud) et réaménagement en bar avec création d'un mobilier de service.
- Réfection du revêtement des banquettes.
- Recouvrement du décor de stuc peint en faux-marbre par un revêtement en tissu à motifs de faux-marbre se rapprochant de celui dissimulé.

[Communication orale, Madame Pallatier SLA XVe ; *Planches 27-31*]

1992

Reconstruction de l'escalier de secours de la salle des fêtes, sous la direction de Jean-Luc Giraud, architecte.

- Dépose des grilles symétriques, placée au niveau du départ de l'ancien escalier de secours.

- Réfection du sol de l'extrémité Sud de la salle des fêtes (côté rue Péclet), délimitée par les anciennes grilles supprimées.

[Communication orale, Madame Pallatier SLA XVe ; *Planches 32-34*]

15 juin 1992

Jean-Luc Giraud, « Ville de Paris. Direction de l'Architecture. Section locale d'architecture du XVe arrondissement. Mairie du XVe arrondissement. Reconstruction de l'escalier d'accès à la salle des fêtes ».

[Documentation Agence d'architecture Jean-Luc Giraud ; *Planches 32-34*]

1998

Description de l'ensemble décoratif de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement par Alexia Carraz.

« Salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement

[...]

1°) Décoration peinte

[...]

Décoration des voussures : Les quatre saisons

[...]

- *L'Automne*

Seul le panneau de droite subsiste. Reprenant une iconographie traditionnelle, Rapin choisit d'illustrer l'automne par une scène de vendanges. Se détachant sur un parc arboré dont les chaudes colorations évoquent la saison de la chute des feuilles, deux femmes et un enfant disposent des grappes de raisin dans de larges corbeilles. Les vêtements –de longues robes chasubles– confèrent au tableau un caractère intemporel.

- *L'Enseignement*

Pendant [*sic*] à *L'Hiver*, un médaillon circulaire comprend une scène d'enseignement : dans une salle de classe, un maître désigne un tracé sur le tableau noir à des élèves consciencieux. Leur âge –ce sont des adultes– fait penser à un cours d'apprentissage professionnel. Il s'agit peut-être d'un clin d'œil du maître Rapin, qui choisit de figurer sa classe de dessin ornemental. Au premier plan, deux jeunes garçons sont appliqués à dessiner. Seule représentation d'intérieur dans ce cycle des saisons, l'iconographie, par son aspect moderne, étonne.

- *L'Hiver*

La représentation de l'*Hiver* se développe de part et d'autre d'une scène pittoresque dans laquelle des femmes se réchauffent à un feu de bois ; à droite, un bûcheron abat un arbre mort tandis qu'à l'opposé, des chasseurs transportent leur prise. À l'arrière-plan se détache la silhouette énigmatique du trois mâts. Une lumière bleutée baigne la scène, accentuant l'aspect irréel de la figuration.

- *L'été* (endommagé : parties manquantes)

Saison chaude par excellence, l'été est propice aux jeux d'eau. À droite, un jeune homme agenouillé pêche à mains nues dans un torrent. La suite de la scène fait défaut. À l'extrême gauche, des jeunes femmes dénudées s'offrent aux joies de la baignade dans un lac naturel enserré par de hauts arbres, le regard tourné vers un athlète, nu également, qui rafraîchit ses montures. Leurs corps, d'un blanc nacré juste ombré de gris clair, tranchent sur la lumière bleutée qui nimbe la scène et lui confère une atmosphère de totale irréalité. Rapin joue sur les oppositions entre des couleurs réputées froides telles le bleu, le vert et le gris, qu'il réserve pour ses fonds, et des teintes chaudes comme les dérivés du rouge –le rose, l'orangé, les bruns, le bistre– qu'il décline au premier plan, créant un contre-jour artificiel. De grandes qualités oniriques s'induisent de cette palette si bien maîtrisée.

- *Le Printemps*

Deux scènes d'extérieur se répartissent autour d'un couple assis sous une tonnelle occupant le centre du panneau : à gauche, un berger s'appuyant sur un bâton et en compagnie d'un chien emmène paître ses brebis ; à droite, une mère agenouillée tend les bras à son enfant nu –allégorie de la fécondité ? Signe de la renaissance de la nature, les arbres sont en fleurs. La composition suggère des sensations délicates, que la douceur des coloris ne peut qu'encourager : Rapin recourt à une palette réduite aux verts et aux bleus pour les fonds, au rose et à l'ocre pour les personnages et les éléments du décor. Un ton bistre uniforme est utilisé pour les contours et les ombres. Quelques rehauts de blancs (fleurs, colombes, brebis) viennent éveiller l'ensemble.

- Le mobilier

D'après l'inscription portée dans la couronne qui le surmonte, Rapin est l'auteur de « l'ameublement » de la salle. Seul le monumental bar en acajou est parvenu jusqu'à nous. Reposant sur un piètement de marbre, deux fûts cannelés situés à chaque extrémité permettent de le dater des années 25-30. Un bas-relief en bois sculpté par Hairon le décore en son centre. Il représente un trois-mâts à l'intérieur d'un écusson –certainement l'emblème de l'arrondissement– accompagné de la devise « Fluctuat nec mergitur ». Le fonds, constitué de roses et d'épis de blé stylisés, est l'unique concession à l'esthétique Art Déco.

[...] »

[Alexia Carraz *Henri Rapin (1873-1939). Un artiste décorateur*, 1998, volume 3, fig. 85-1 à 85-10c ; *Planches 42-46*]

2003-2004

Réfection de l'ensemble des fenêtres de la salle des fêtes sous la direction des services de la SLA 15.

[Communication orale, Madame Pallatier SLA XVe]

2006

Électrification du système de commande des lustres, sous la direction des services de la SLA 15.

[Communication orale, Madame Pallatier SLA XVe]

Recueil de l'iconographie

Iconographie ancienne

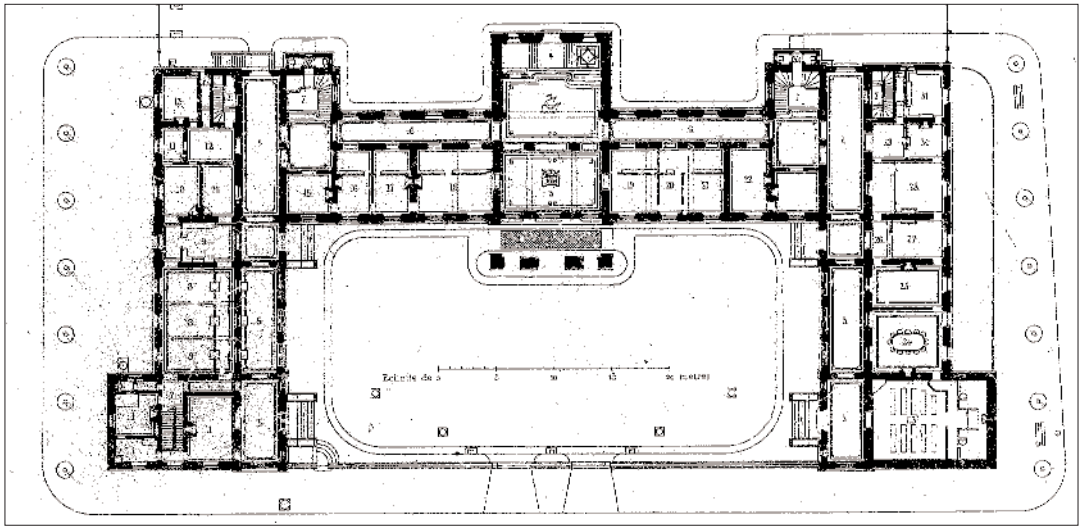

Planche 1

Désiré-Henry-Louis Devrez, architecte,
« Mairie du XVe arrondissement. Façade principale »
et « Plan du rez-de-chaussée »,
s.d. [1873-1876].
Extrait de Félix Narjoux, Paris : monuments élevés par la Ville, 1850-1880, Paris, 1883, t. I, pl. I & III [clichés BNF].

a

b

Planche 2

a - « Nouvelle Mairie du XVe arrondissement, à Paris. Architecte : M. Devrez. Dessin de M. Huot », s.d. [vers 1876].
b - « Paris. Mairie du XVe arrondissement », Paris, s.d. [début du XXe siècle].
Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des Estampes, Va 309 [clichés BNF H 81508 & H 81514].

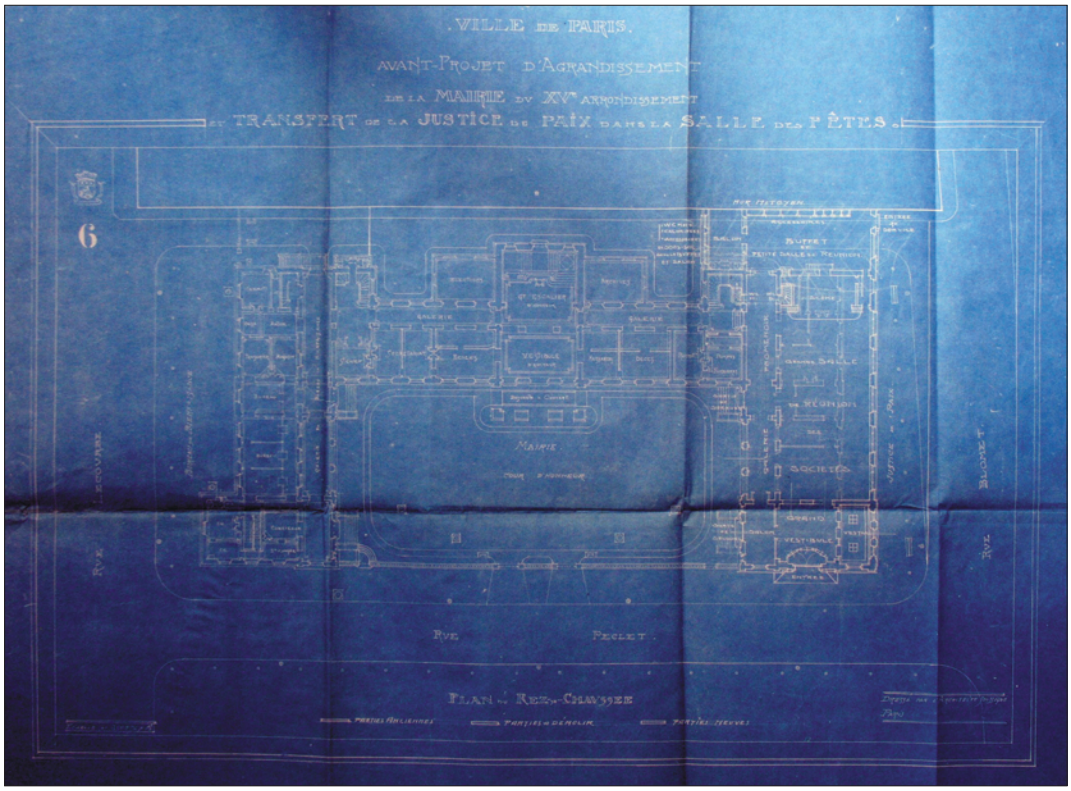

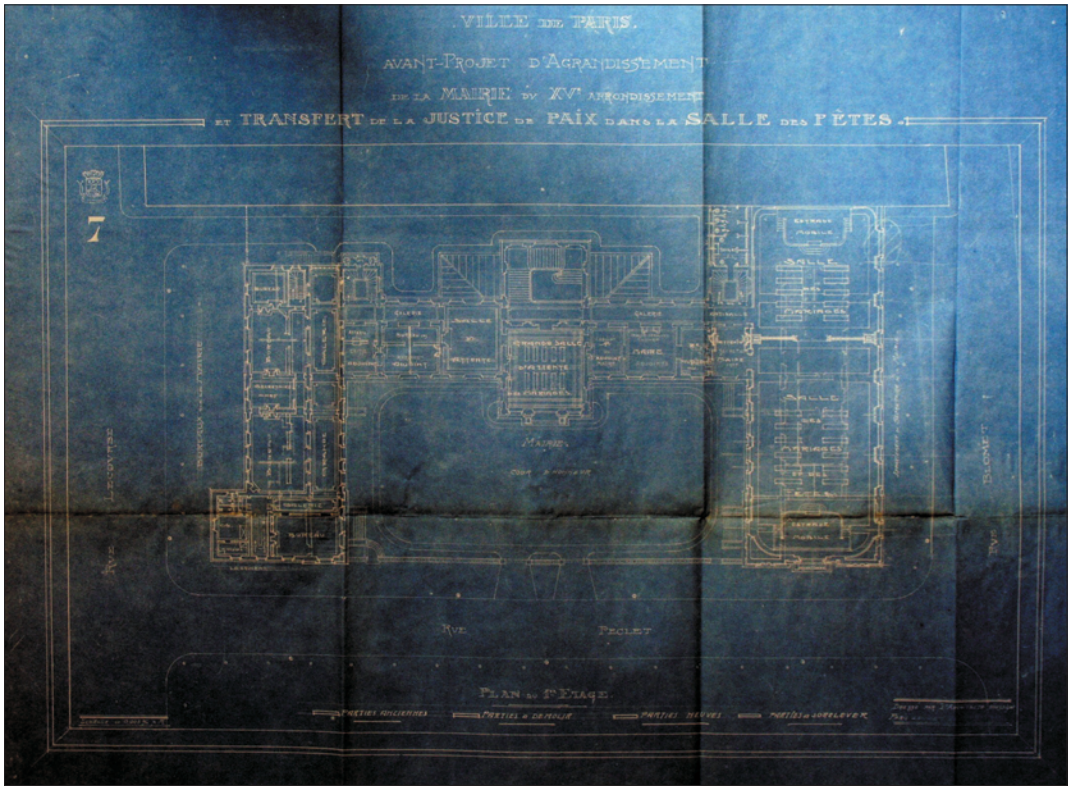

Planche 3

Léon Jaussely, architecte,
« Ville de Paris. Avant-projet d'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement et transfert de la justice de paix dans la salle des fêtes » : « Plan du rez-de-chaussée » & « Plan du 1er étage », s.d. [1913].

> *Joint à une demande de devis adressée à des concessionnaires Hennebique pour la réalisation de la couverture en ciment armé.*

Archives de l'Institut Français d'Architecture, Ifa 2534/7 [clichés RÉA].

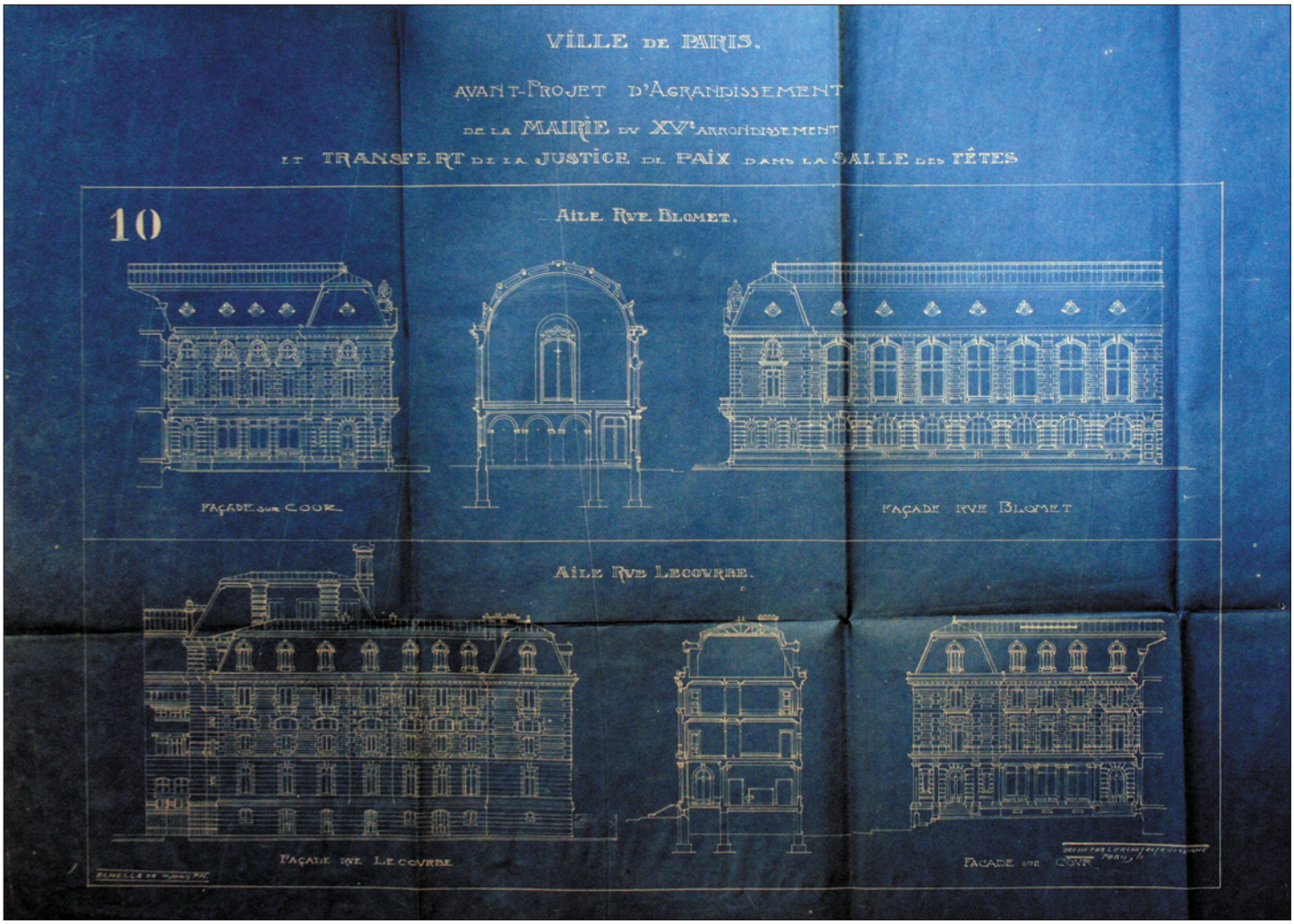

Planche 4

Léon Jaussely, architecte,
« Ville de Paris. Avant-projet d'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement et transfert de la justice de paix dans la salle des fêtes » : élévations et coupes de l'« Aile rue Blomet » et de l'« Aile rue Lecourbe », s.d. [1913].

> *Joint à une demande de devis adressée à des concessionnaires Hennebique pour la réalisation de la couverture en ciment armé.*

Archives de l'Institut Français d'Architecture, Ifa 2534/7 [clichés RÉA].

a

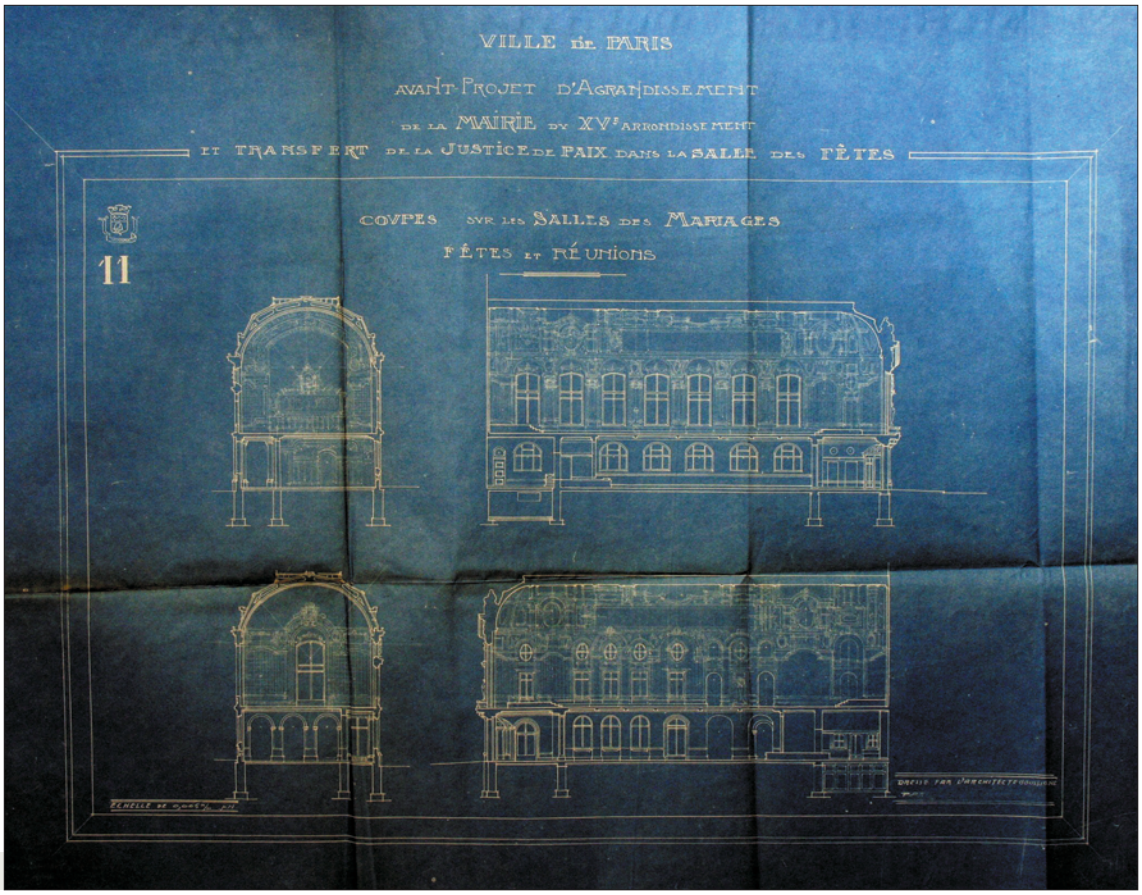

b

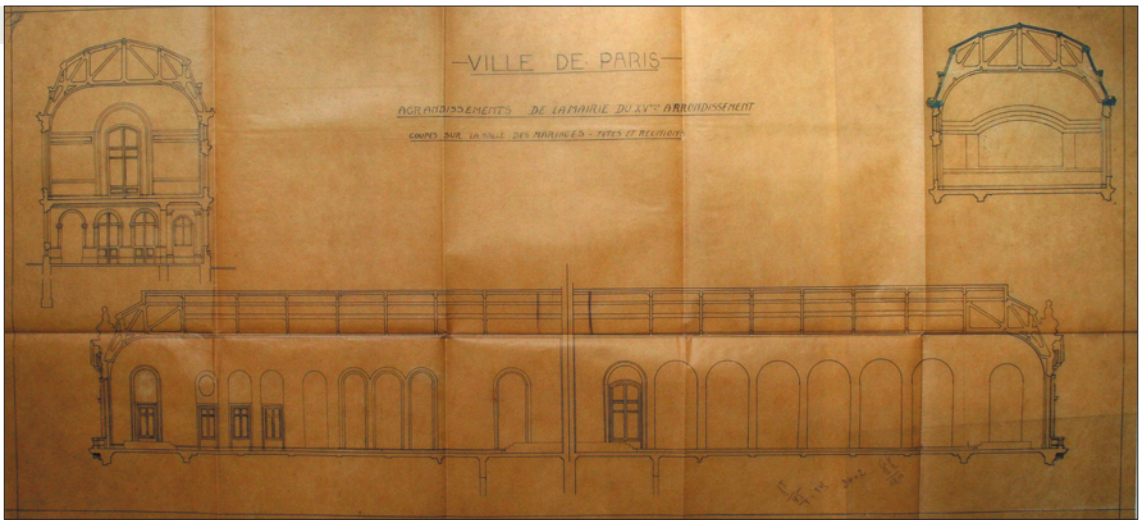

Planche 5

Léon Jaussely, architecte,
a - « Ville de Paris. Avant-projet d'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement et transfert de la justice de paix dans la salle des fêtes » : « Coupes sur la salle des mariages, fêtes et réunions », s.d. [1913].
b - « Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Coupes sur la salle des mariages, fêtes et réunions », s.d. [1913].

> *Joint à une demande de devis adressée à des concessionnaires Hennebique pour la réalisation de la couverture en ciment armé.*

Archives de l'Institut Français d'Architecture, Ifa 2534/7 [clichés RÉA].

a

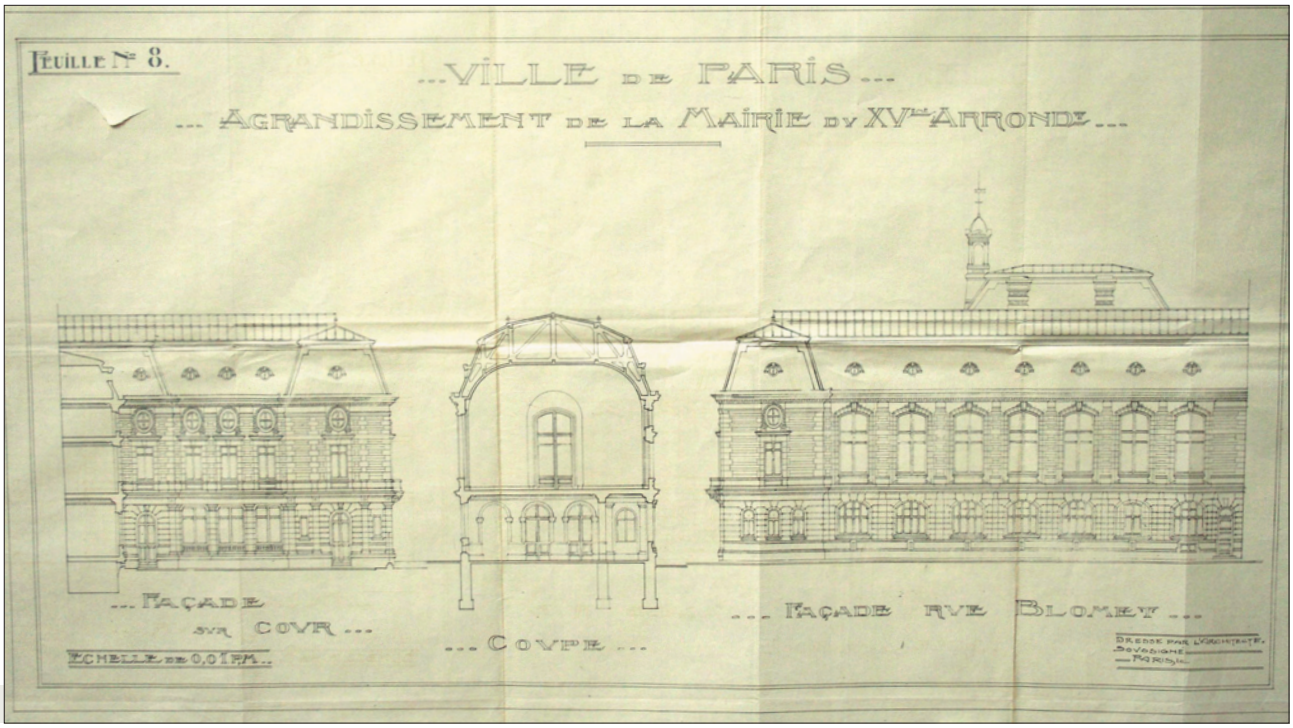

b

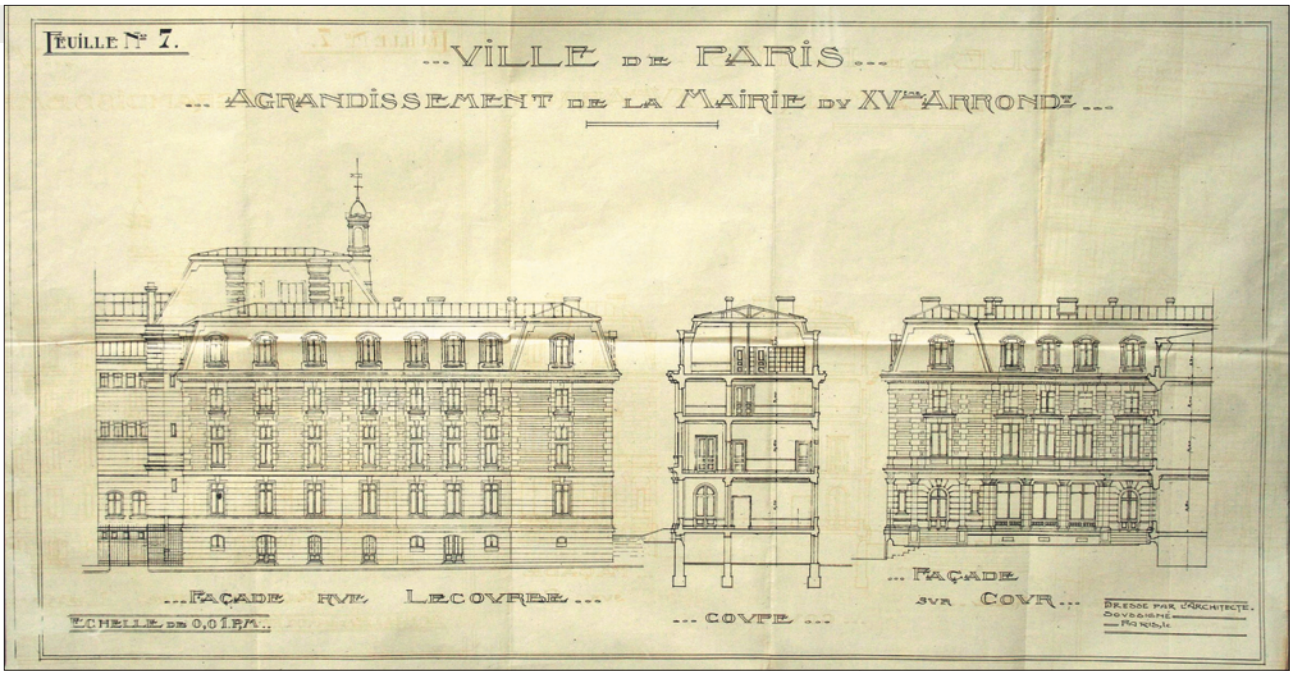

Planche 6

a - Léon Jaussely, architecte, « Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Façade sur cour. Coupe. Façade rue Blomet »,
s.d. [1922-1924].
b - [Léon Jaussely, architecte], « Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Façade rue Lecourbe. Coupe. Façade sur cour »,
s.d. [1922-1924].
Archives de Paris, V^{34}M^{4}/9 [clichés RÉA].

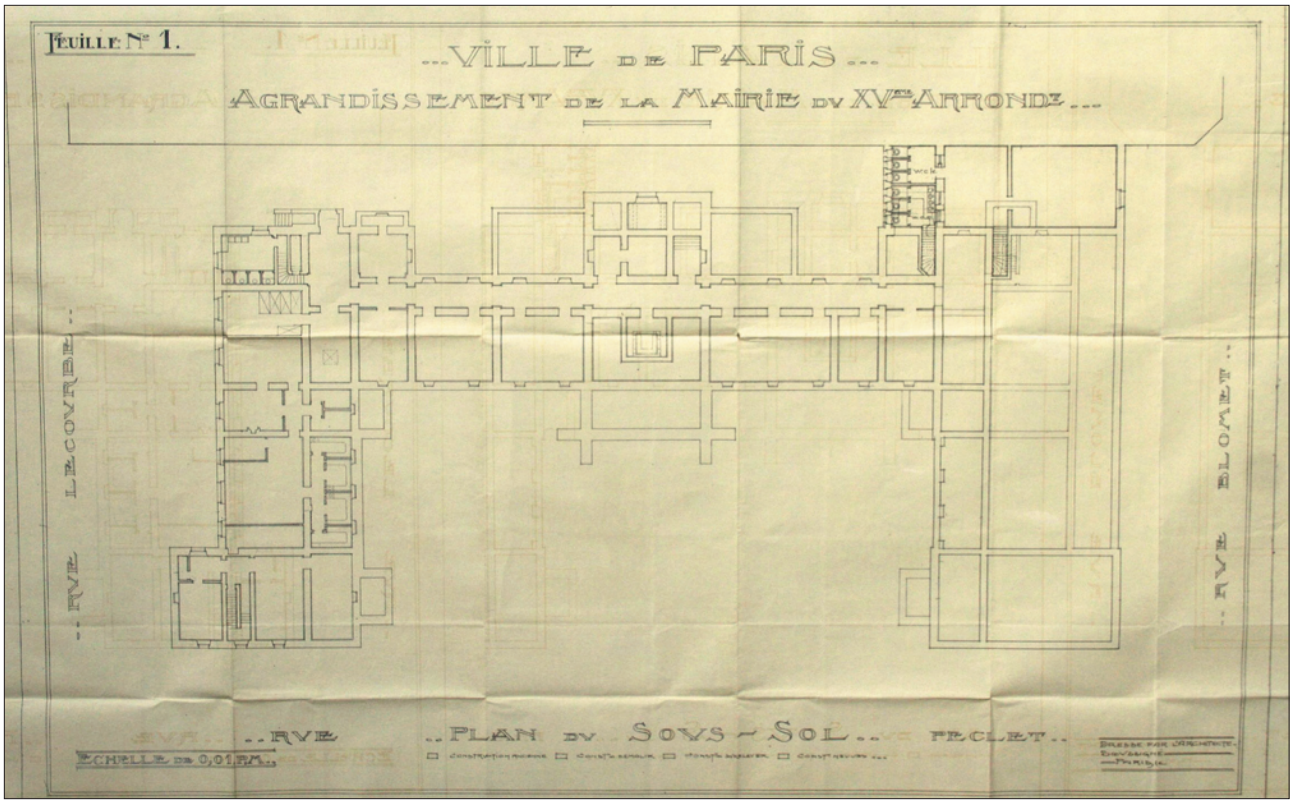

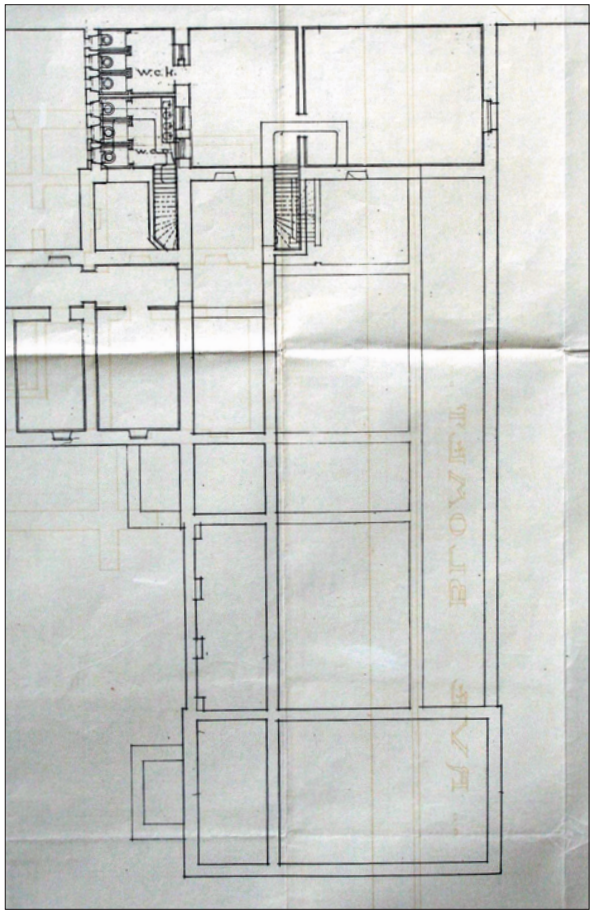

Planche 7

Léon Jaussely, architecte,
« Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Plan du sous-sol », s.d. [1922-1924].
> *Détail de l'aile droite (Est).*
Archives de Paris, V[34]M[4]/9 [clichés RÉA].

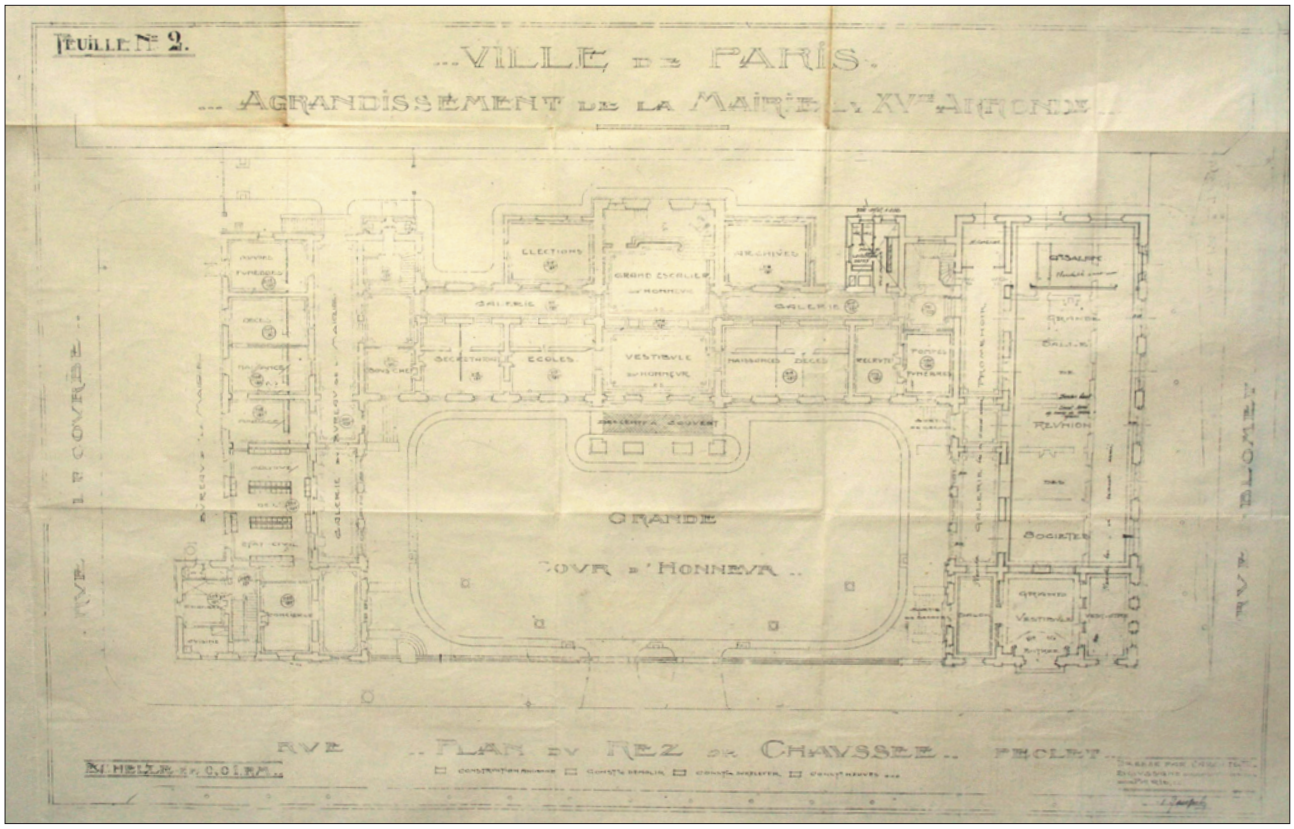

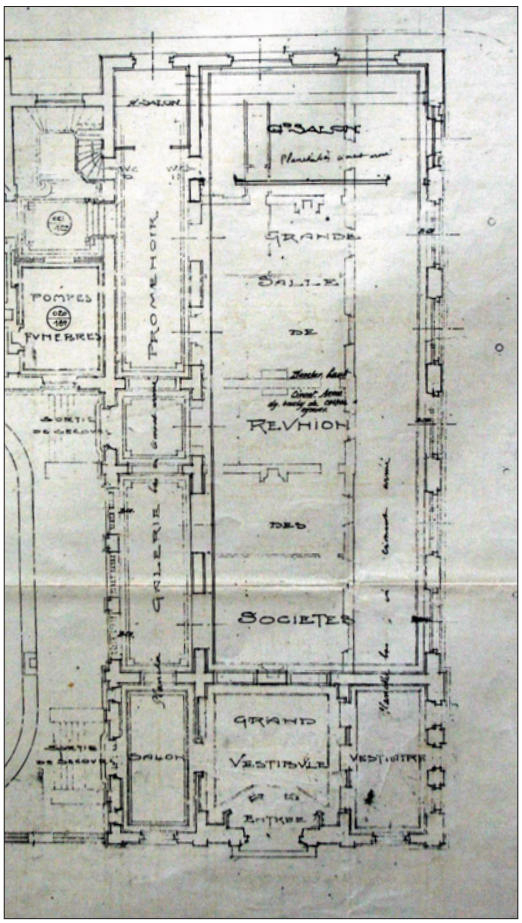

Planche 8

Léon Jaussely, architecte,
« Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Plan du rez-de-chaussée », s.d. [1922-1924].

> *Détail de l'aile droite (Est) : la « grande salle de réunion des sociétés » et les « buffet et petite salle de réunion ».*

Archives de Paris, V[34]M[4]/9 [clichés RÉA].

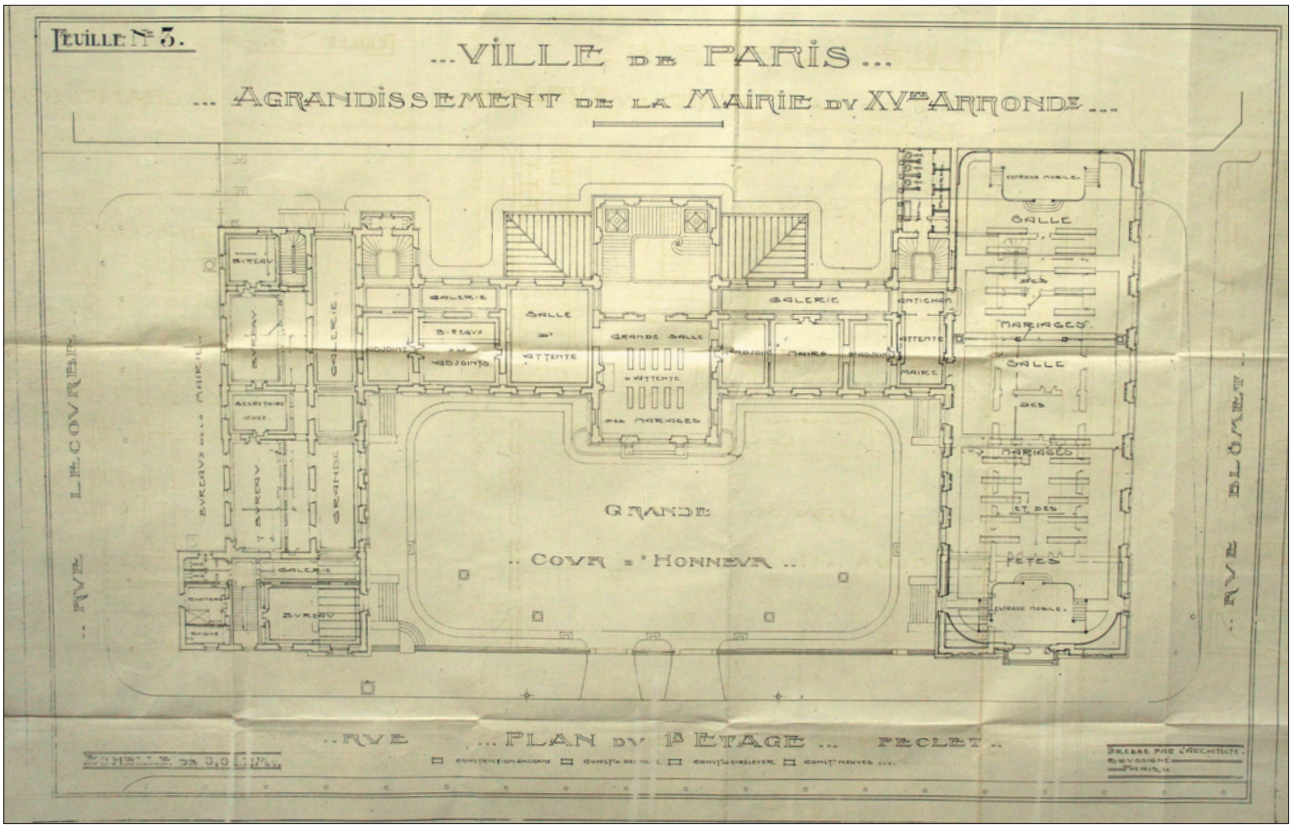

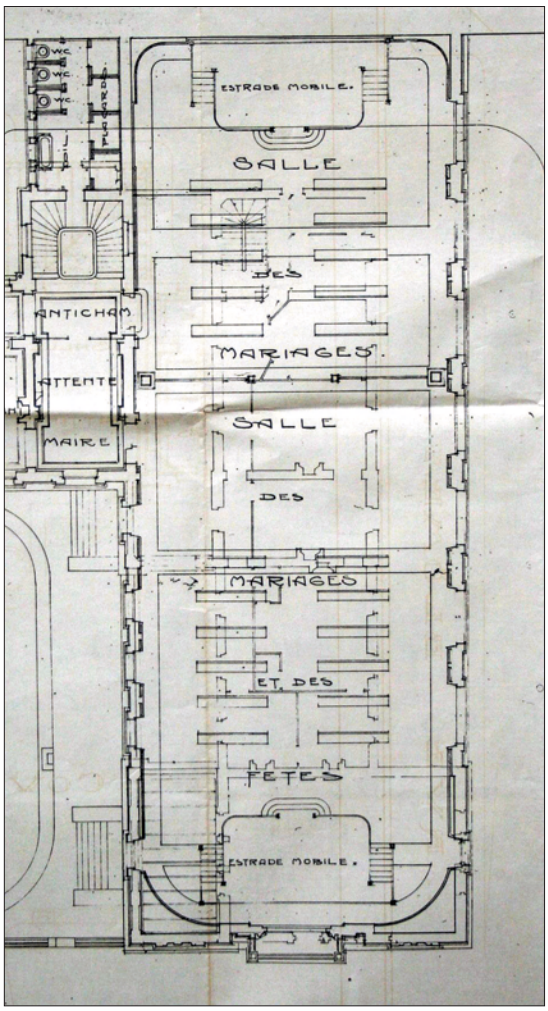

Planche 9

Léon Jaussely, architecte,
« Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Plan du 1er étage »,
s.d. [1922-1924].

> *Détail de l'aile droite (Est) : « salle des mariages » et « salle des mariage et des fêtes ».*

Archives de Paris, V[34]M[4]/9 [clichés RÉA].

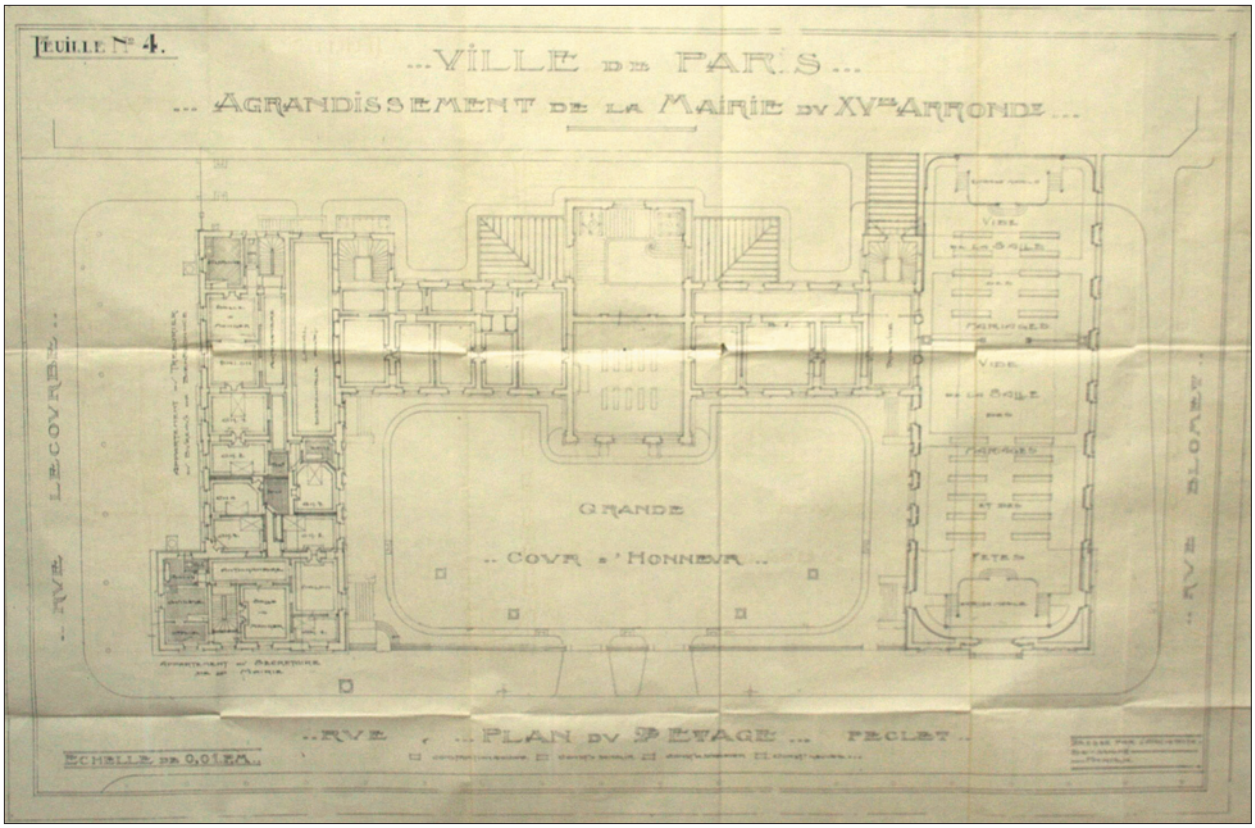

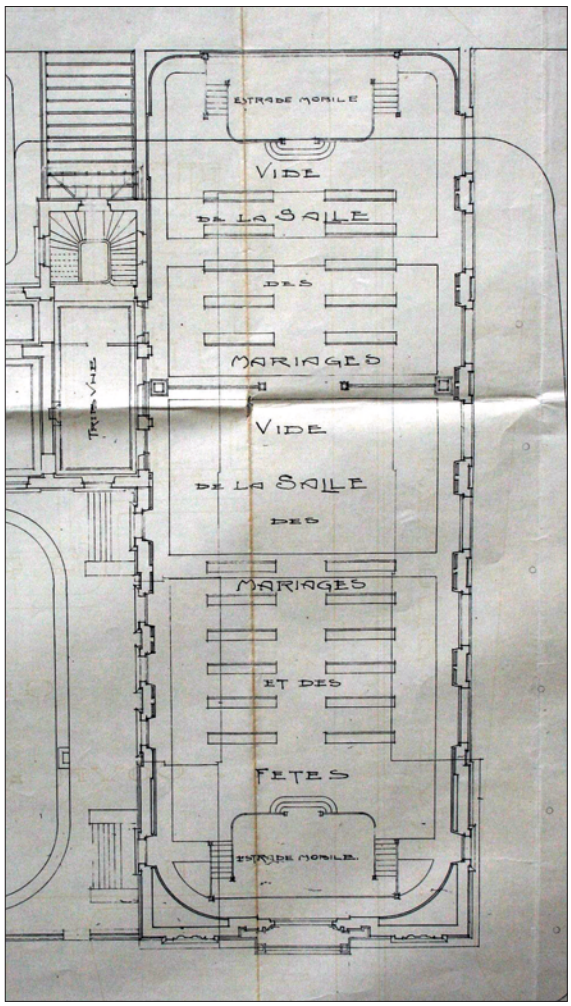

Planche 10

Léon Jaussely, architecte,
« Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Plan du 2e étage »,
s.d. [1922-1924].

> *Détail de l'aile droite (Est) :*
> *« vide de la salle des mariages »*
> *et « vide de la salle des mariage et des fêtes».*

Archives de Paris, V[24]M[4]/9 [clichés RÉA].

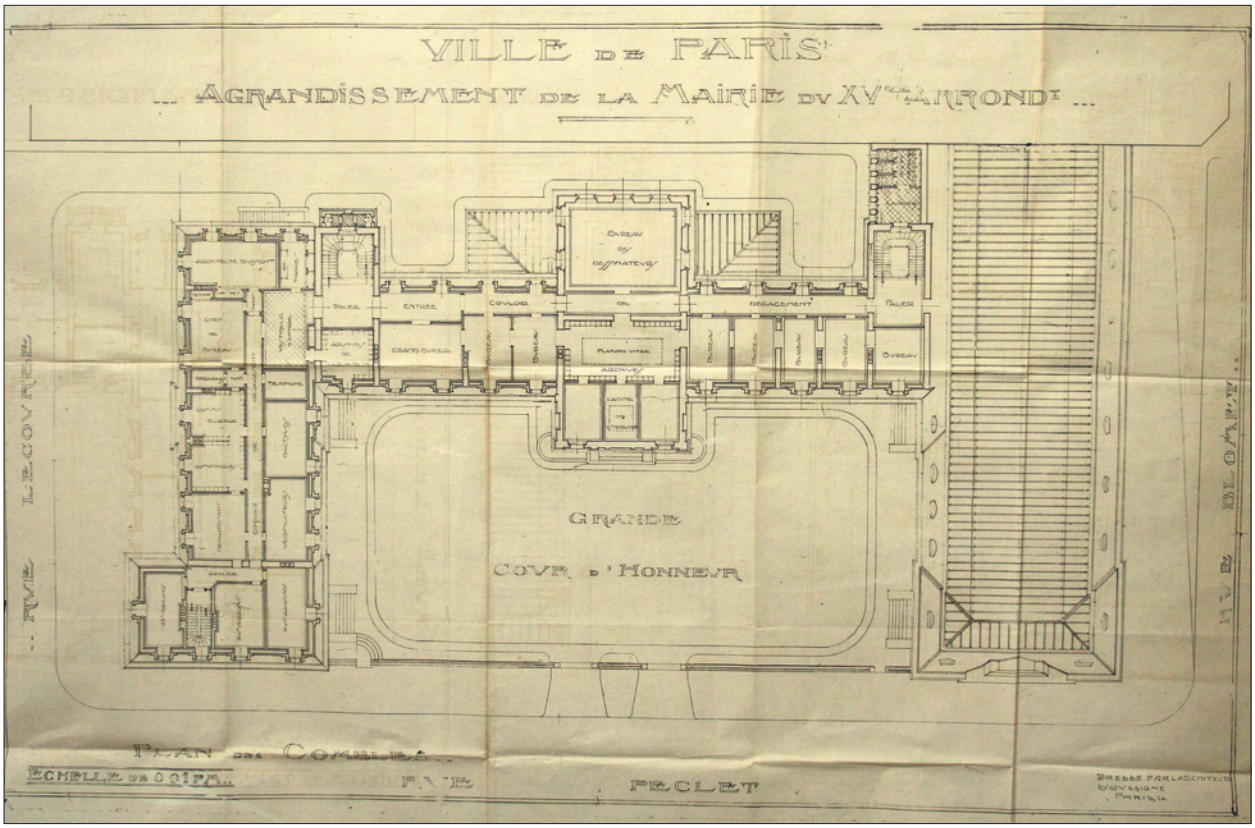

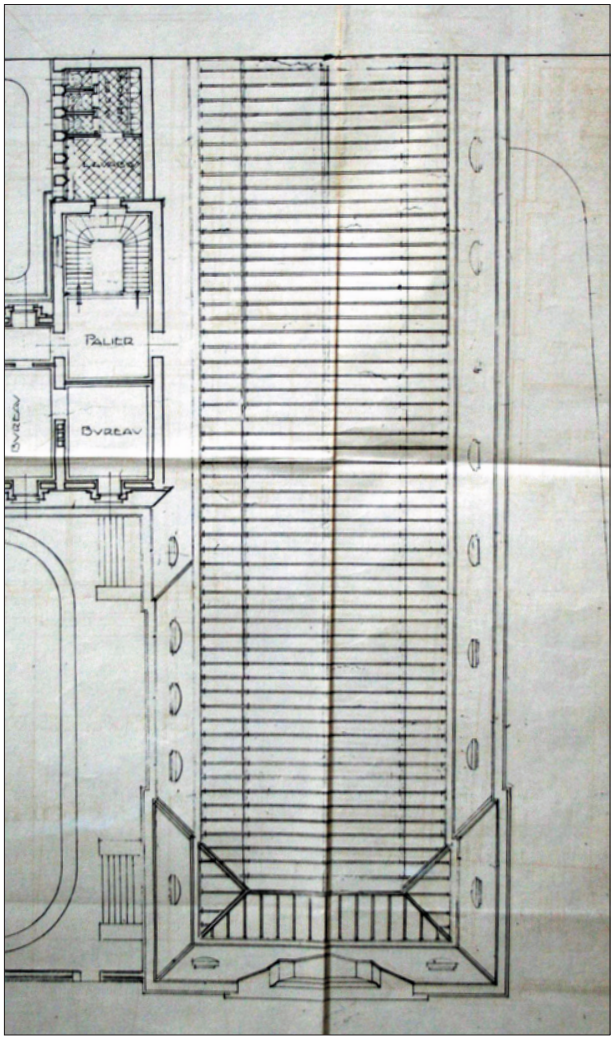

Planche 11

Léon Jaussely, architecte,
« Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Plan des combles », s.d. [1922-1924].
> ***Détail de l'aile droite (Est).***
Archives de Paris, V[34]M[4]/9 [clichés RÉA].

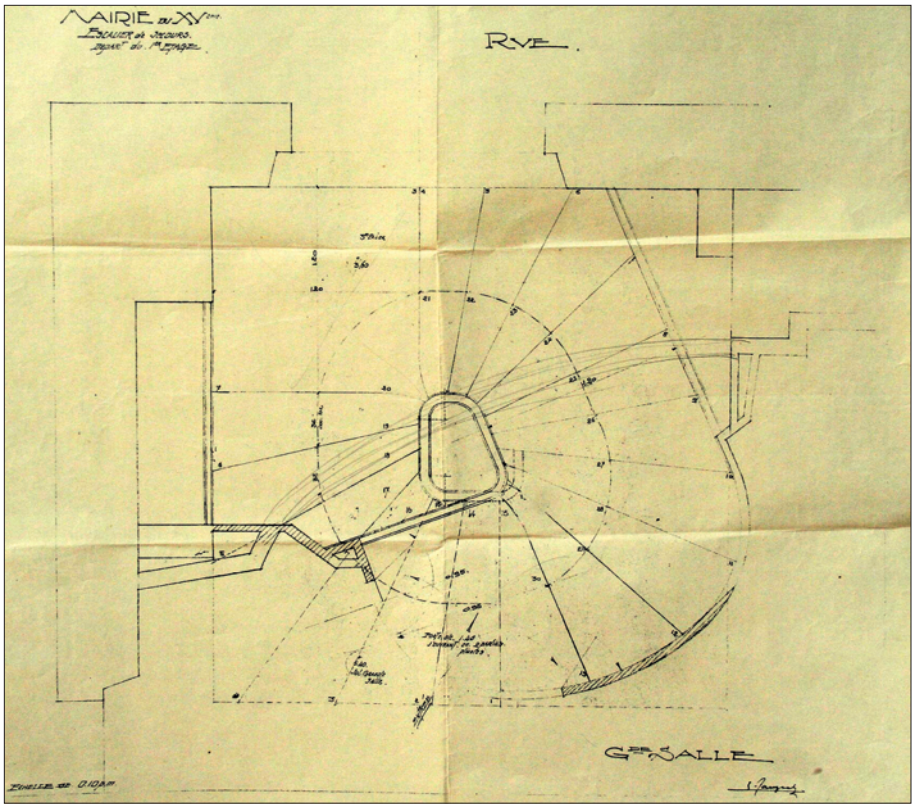

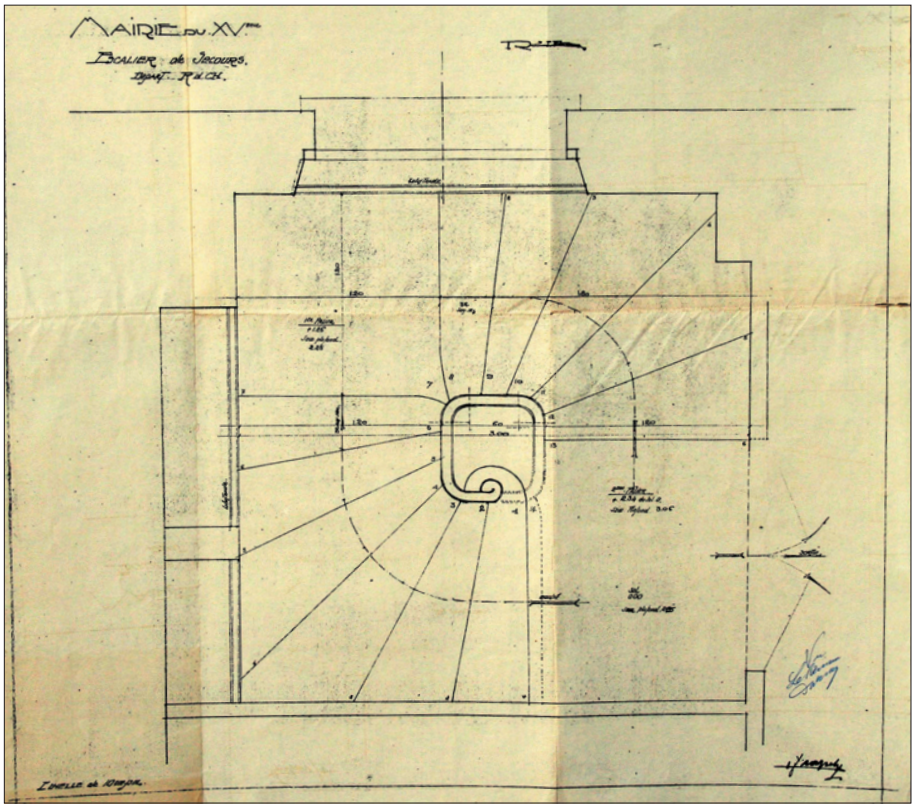

Planche 12

Léon Jaussely, architecte,
« Mairie du XVe arrondissement. Escalier de secours » :
« Départ r-d-ch. » & « Départ du 1er étage »,
s.d. [1926].

> ***Premier projet de Léon Jaussely pour l'installation d'un escalier de secours « en escargot » dans l'angle Sud-Est de la salle des fêtes.***

Archives de Paris, V[34]M[4]/9 [clichés RÉA].

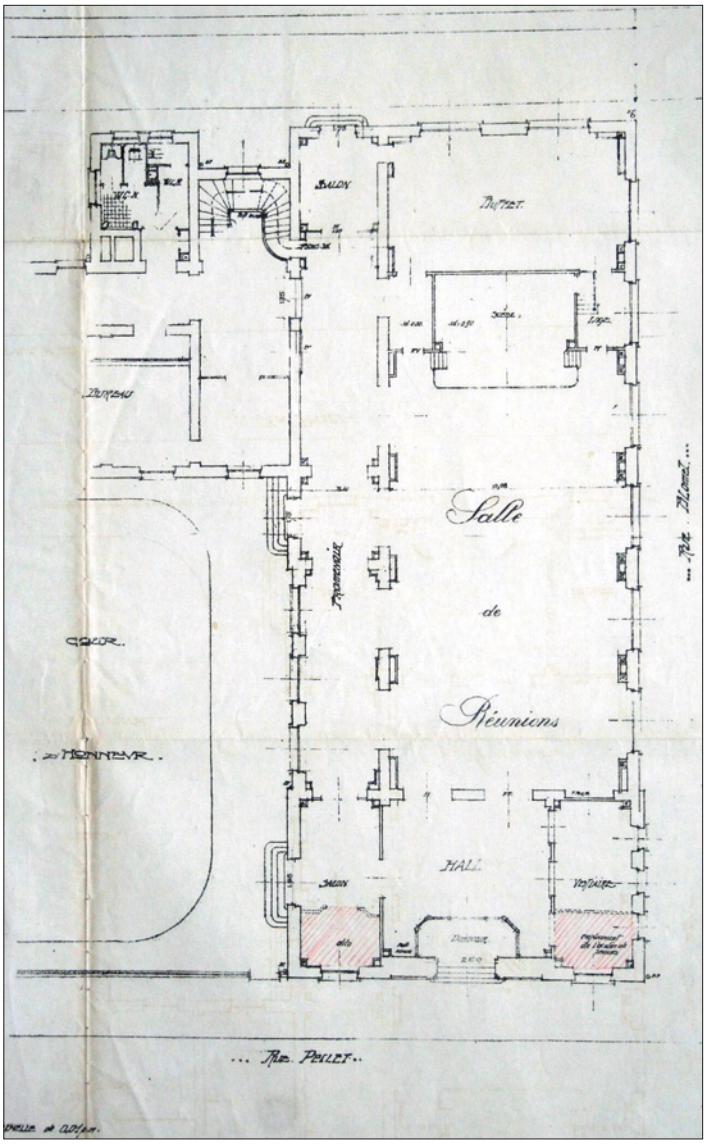

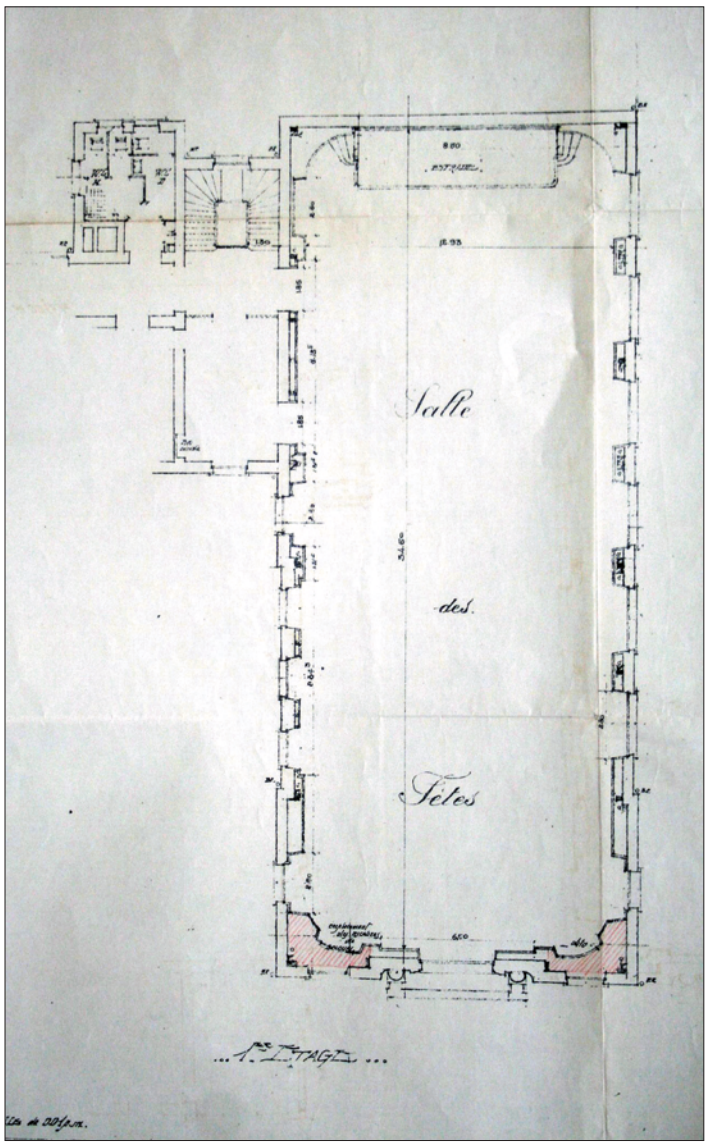

Planche 13

Léon Jaussely, architecte,
« Mairie du XVe arrondissement. Plan du rez-de-chaussée »
& « Mairie du XVe arrondissement. Plan du 1er étage et 2e étage »,
s.d. [1926].

> ***Indication sur les plans de l'aile droite de l'emplacement envisagé pour les escaliers de secours.***

Archives de Paris, V³⁴M⁴/9 [clichés RÉA].

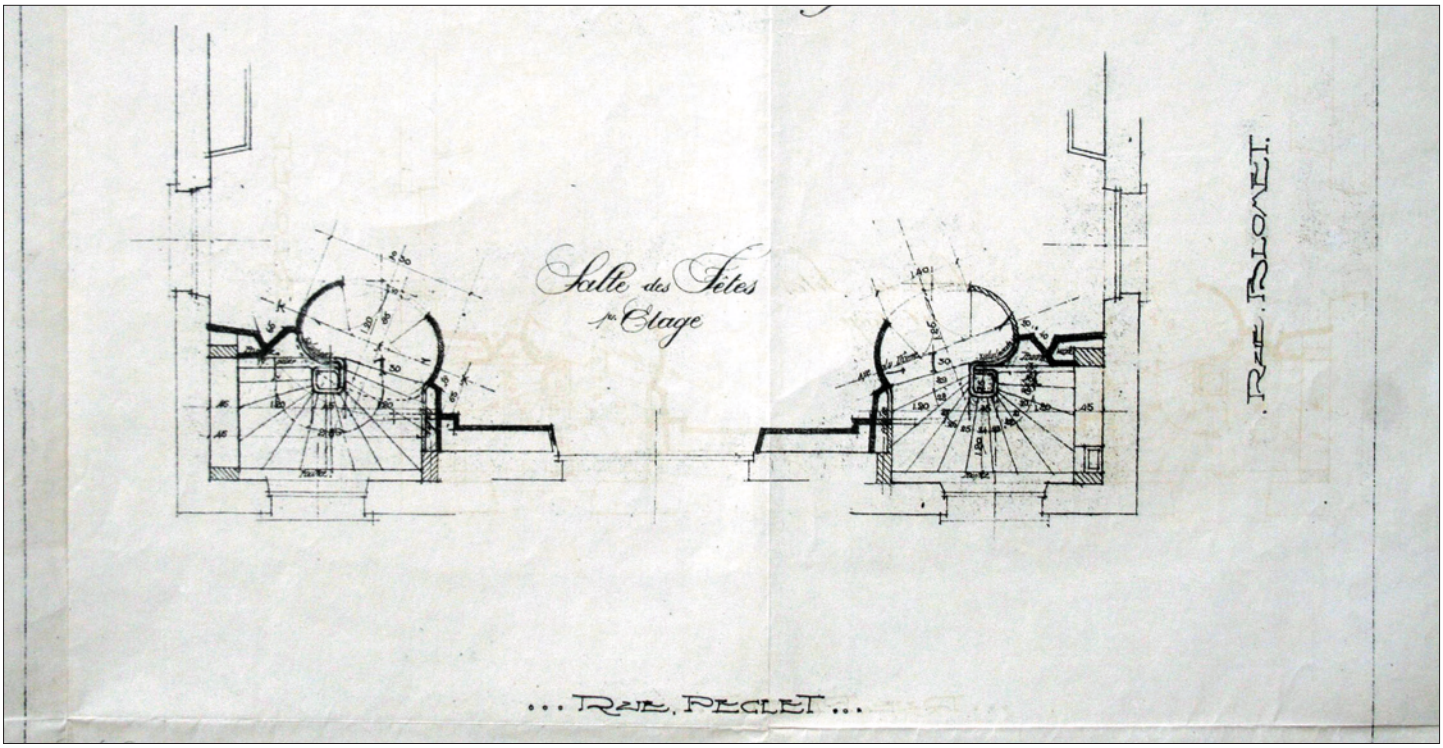

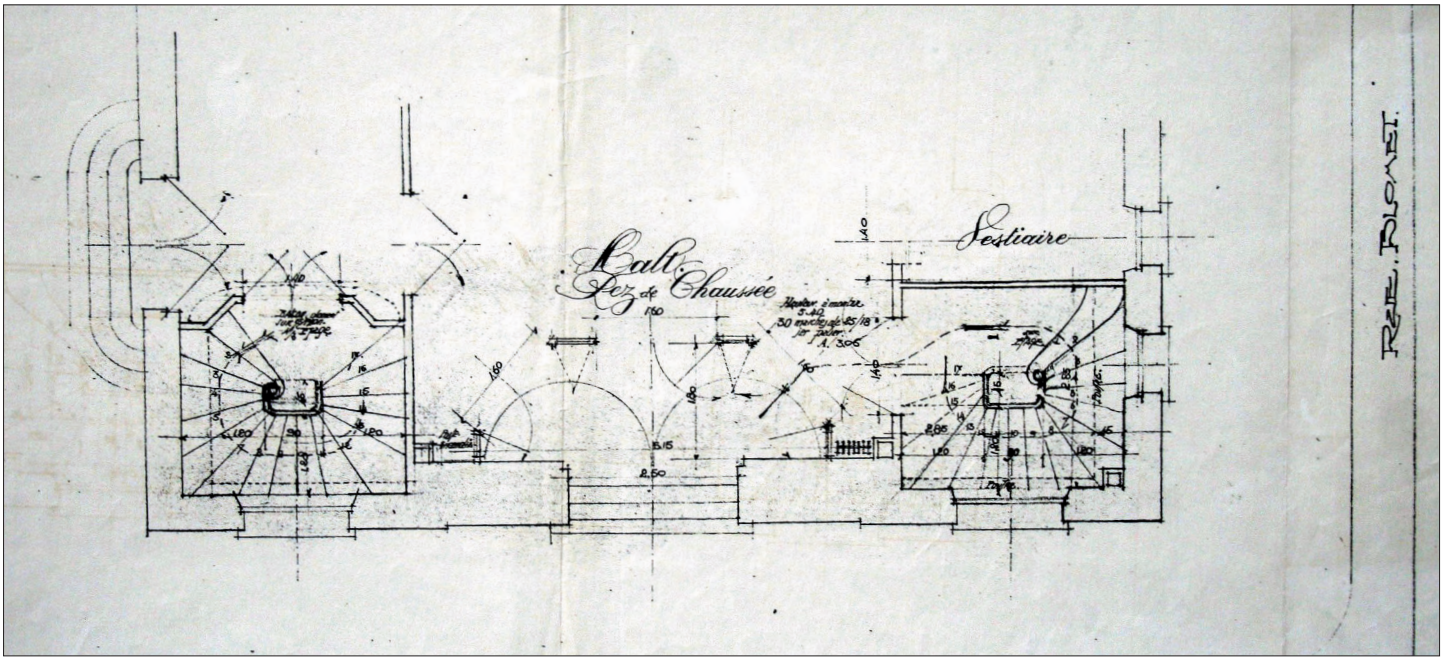

Planche 14

Léon Jaussely, architecte,
« Mairie du XVe. Aile droite. Escaliers de secours » :
« Hall. Rez-de-chaussée » & « Salle des fêtes. 1er étage »,
s.d. [19 février 1926].

> *Deuxième projet de Léon Jaussely de disposer deux escaliers de secours à chacun des angles Sud-Est et Sud-Ouest de la salle des fêtes.*

Archives de Paris, V^{34}M^{4}/9 [clichés RÉA].

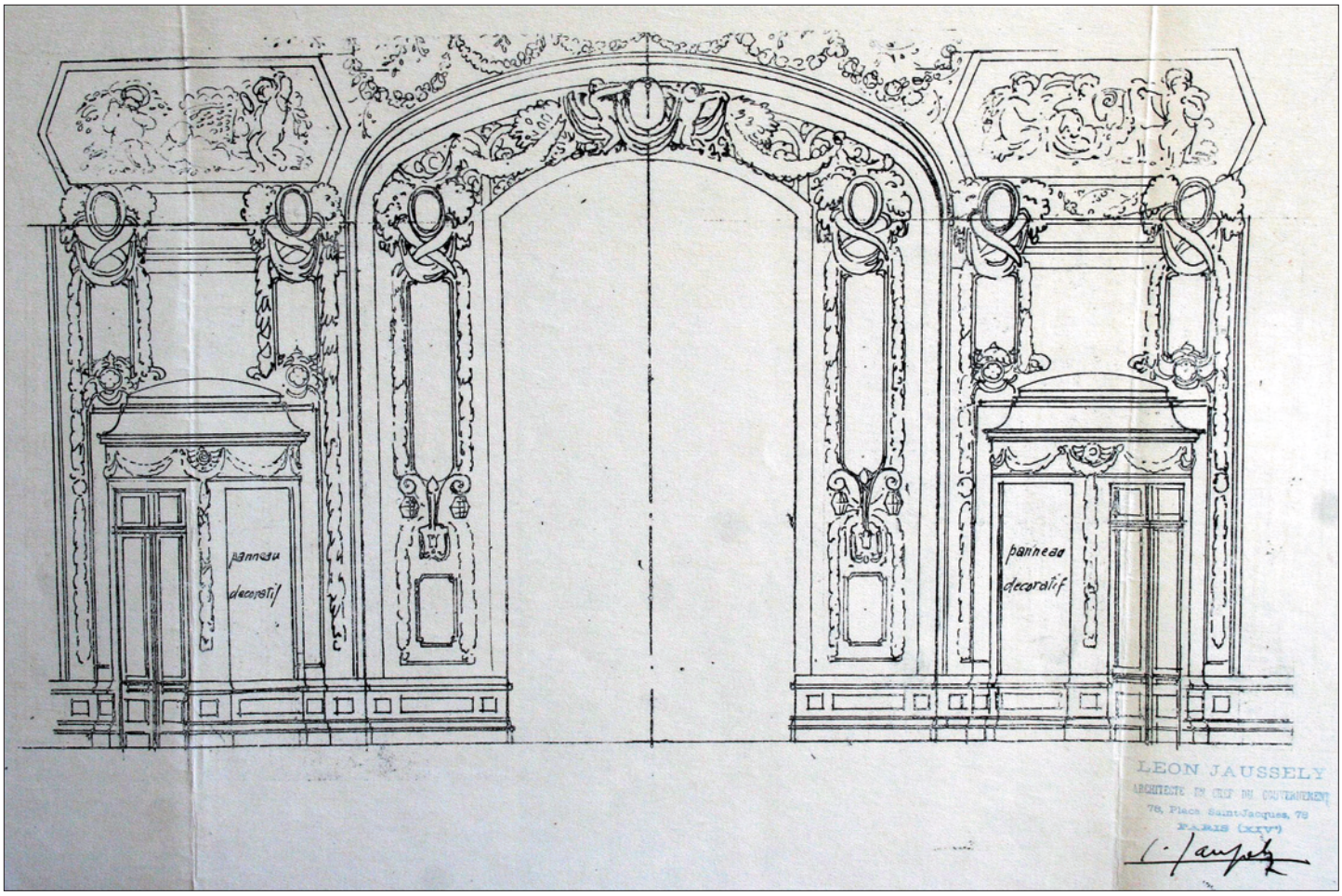

Planche 15

Léon Jaussely, architecte,
« Mairie du XVe arrondissement. Salle des fêtes.
Élévation du côté des escaliers de secours »,
s.d. [avril 1926].

> *Décor envisagé par Léon Jaussely dans la partie Sud de la salle des fêtes pour dissimuler les deux escaliers de secours prévus aux angles Sud-Est et Sud-Ouest.*

Archives de Paris, V^{34}M^{4}/9 [cliché RÉA].

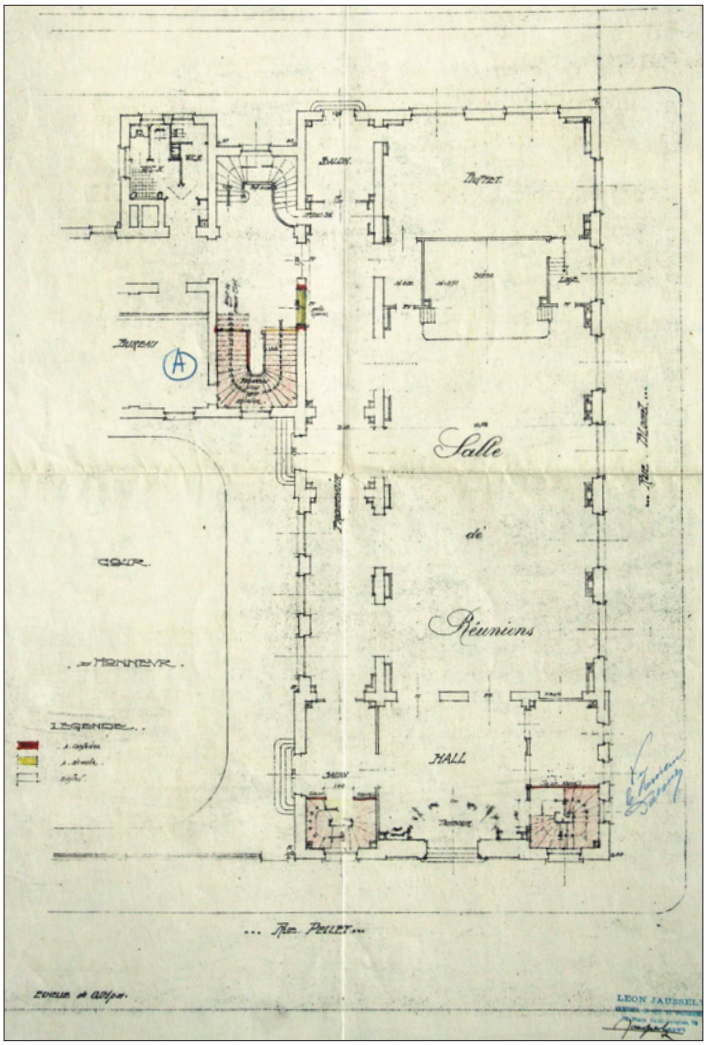

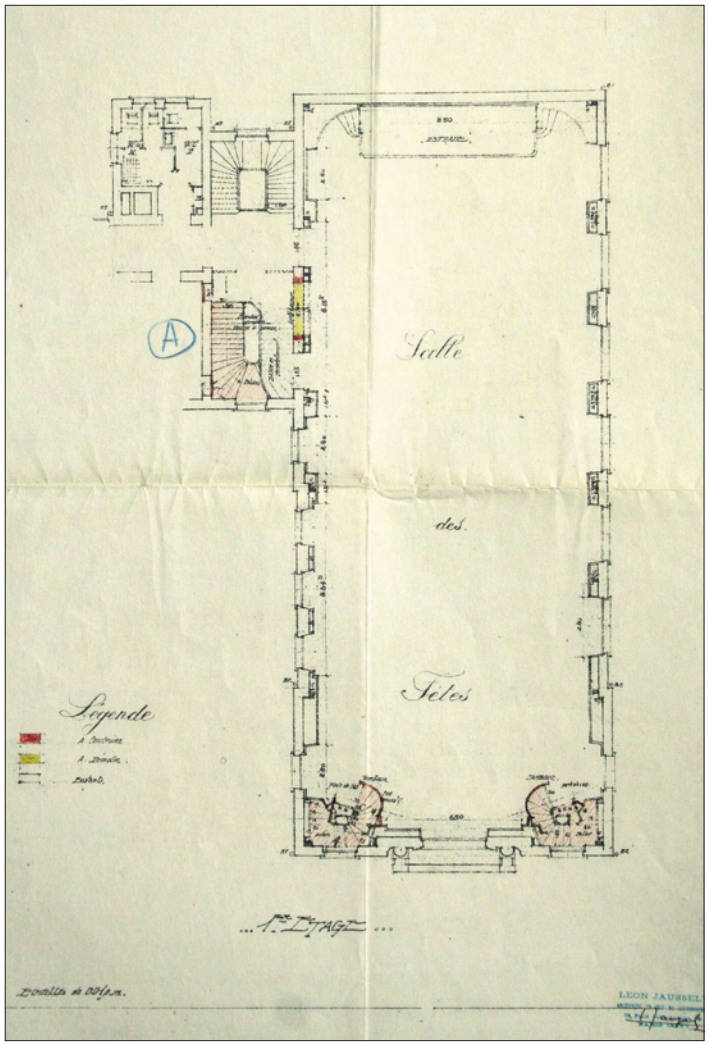

Planche 16

Léon Jaussely, architecte,
« Mairie du XVe. Aile droite. Escaliers de secours » :
« Plan du rez-de-chaussée » & « Plan, 1er étage & 2e étage »,
s.d. [avril 1926].

> *Troisième projet de Léon Jaussely d'installer un deuxième escalier de secours à l'entrée Nord-Ouest de la salle des fêtes en plus de ceux disposés aux angles Sud-Est et Sud-Ouest.*

Archives de Paris, V³⁴M⁴/9 [clichés RÉA].

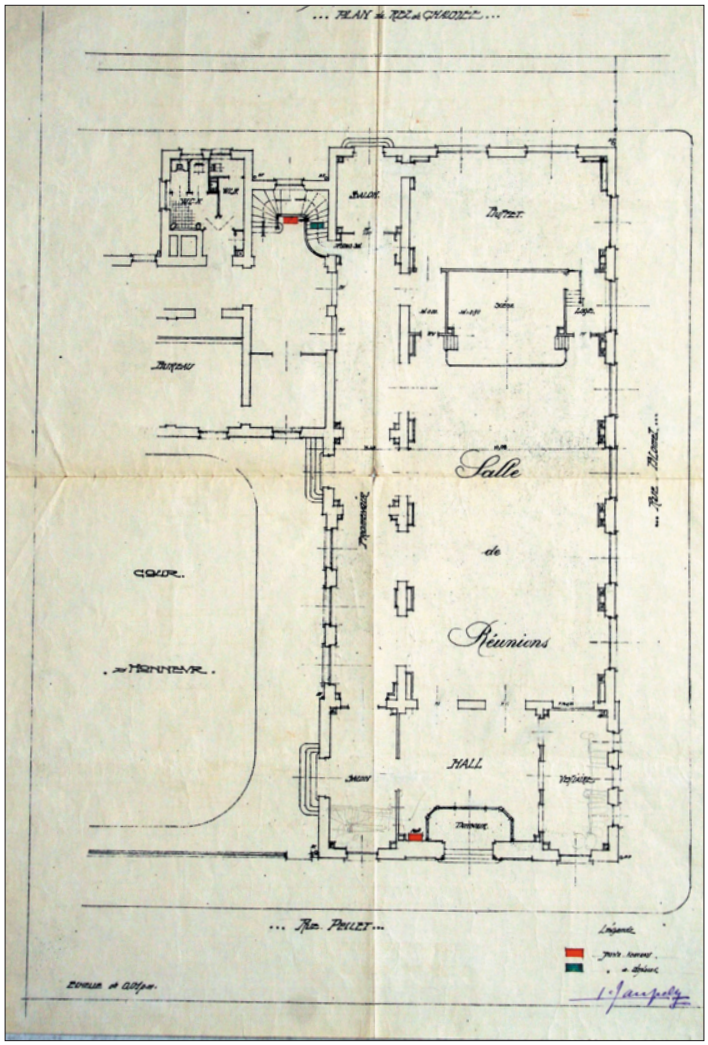

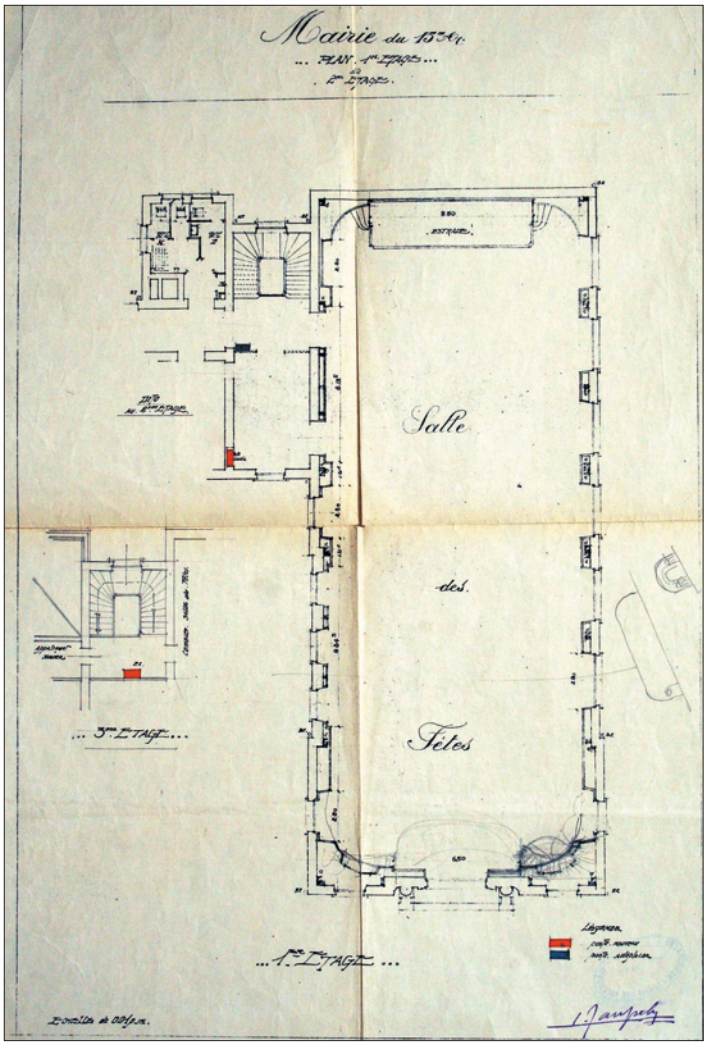

Planche 17

Léon Jaussely, architecte,
« Mairie du XVe. Plan du rez-de-chaussée »
& « Mairie du XVe. Aile droite. Rez-de-chaussée »,
26 novembre 1926.

> *Projet définitif « vu, adopté et transmis », prévoyant la construction d'un unique escalier de secours, à trois volées droites inscrites dans une cage rectangulaire, dans l'angle Sud-Est de la salle des fêtes (emplacement actuel avant reconstruction).*

Archives de Paris, V[34]M[4]/9 [clichés RÉA].

Planche 18

« Les nouvelles décorations murales. La salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement. Vue d'ensemble de la salle (architecture et décor des voussures de Henri Rapin) »,
1929.

> ***Vue Nord-Sud.***

Extrait de L'Illustration, 2 mars 1929, t. CLXXIII, n°4487 [cliché RÉA].

Planche 19

« Les nouvelles décorations murales. La salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement. Vue d'ensemble de la salle (architecture et décor des voussures de Henri Rapin) »,
1929.

> ***Vue Nord-Sud. Détails. La scène d'enseignement.***

Extrait de L'Illustration, 2 mars 1929, t. CLXXIII, n°4487 [clichés RÉA].

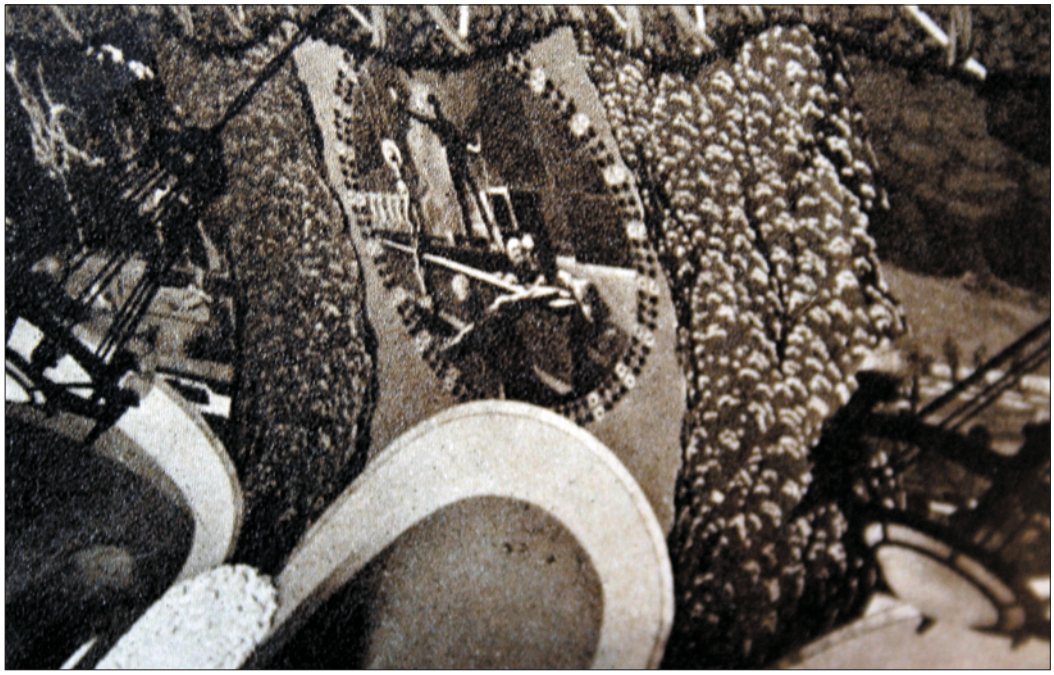

Planche 20

« Les nouvelles décorations murales. La salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement. Vue d'ensemble de la salle (architecture et décor des voussures de Henri Rapin) »,
1929.

> ***Vue Nord-Sud. Détails.Pendant sur le mur Ouest de la scène d'enseignement du mur Est (rue Blomet).***

Extrait de L'Illustration, 2 mars 1929, t. CLXXIII, n°4487 [clichés RÉA].

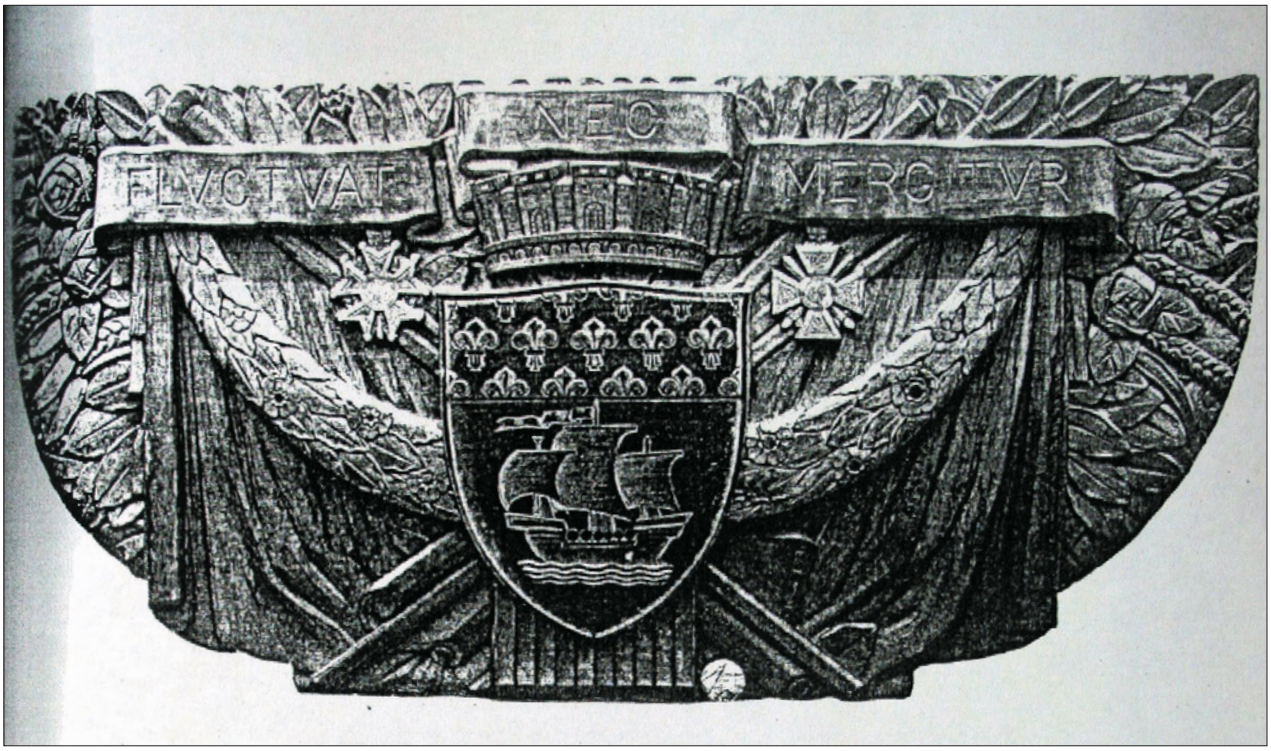

Planche 21

« Charles Hairon.
Bas-relief composé par Henri Rapin pour une salle des fêtes de mairie à Paris » (bar actuel), s.d. [1928].

> ***Sur la même planche XV figure le modèle de la corbeille de fleurs sculptée, servant de liaison entre le bandeau et les voussures du plafond (voir planche 41).***

Extrait d'Henri Rapin, La Sculpture décorative moderne, 3e série, s d. [1929], pl. XV.
Documentation Alexia Carraz, Henri Rapin (1873-1939). Un artiste décorateur, 1998, volume III, fig. 85-10c [cliché Alexia Carraz].

Planche 22

Octave Guillonnet,
« Esquisse du plafond de la salle des fêtes
de la mairie du XVe arrondissement,
1927 ».
Musée Carnavalet, P 2806, Documentation Agence Roger-Viollet [cliché Philippe Ladet, 2005 CAR 0636A],

Planche 23

« Les nouvelles décorations murales. La salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement. O.-D.-V. Guillonnet. Plafond (fragment) », 1929.

> ***Détail du grand plafond central.***

Extrait de L'Illustration, 2 mars 1929, t. CLXXIII, n°4487 [cliché RÉA].

Planche 24

Octave Guillonnet,
Grand panneau central du plafond de la salle des fêtes, 1992.

> ***Détail du grand plafond central.***
Extrait de Marc Gaillard, Mairie de Paris. 15ème. Votre Mairie, son histoire, Paris, 1992 [cliché Ville de Paris]. Documentation Société historique et archéologique du XVe arrondissement de Paris.

Planche 25

Vue Nord-Sud de la salle des fêtes avant les modifications des années 1987-1988, photographie,
s.d. [avant 1987].

> ***Les dispositions d'origine avant la dépose des grilles-paravents et le déplacement du buffet-bar dans l'extrémité Sud de la salle, côté rue Péclet.***

Documentation SLA XVe [cliché RÉA].

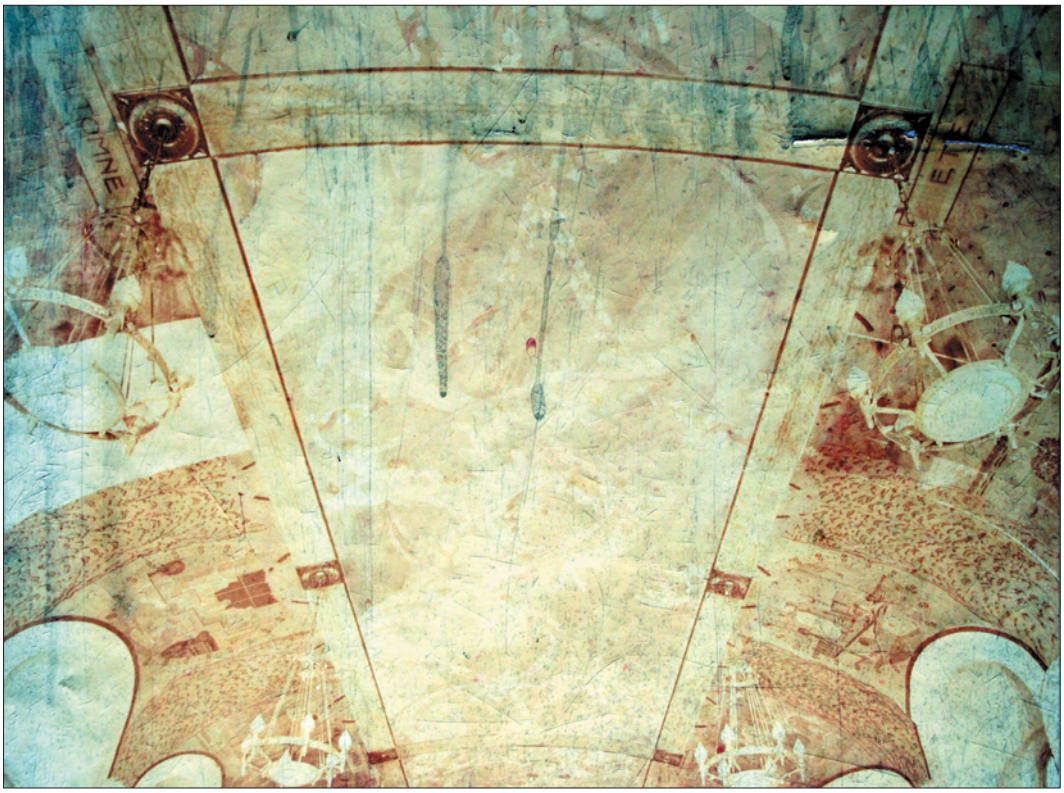

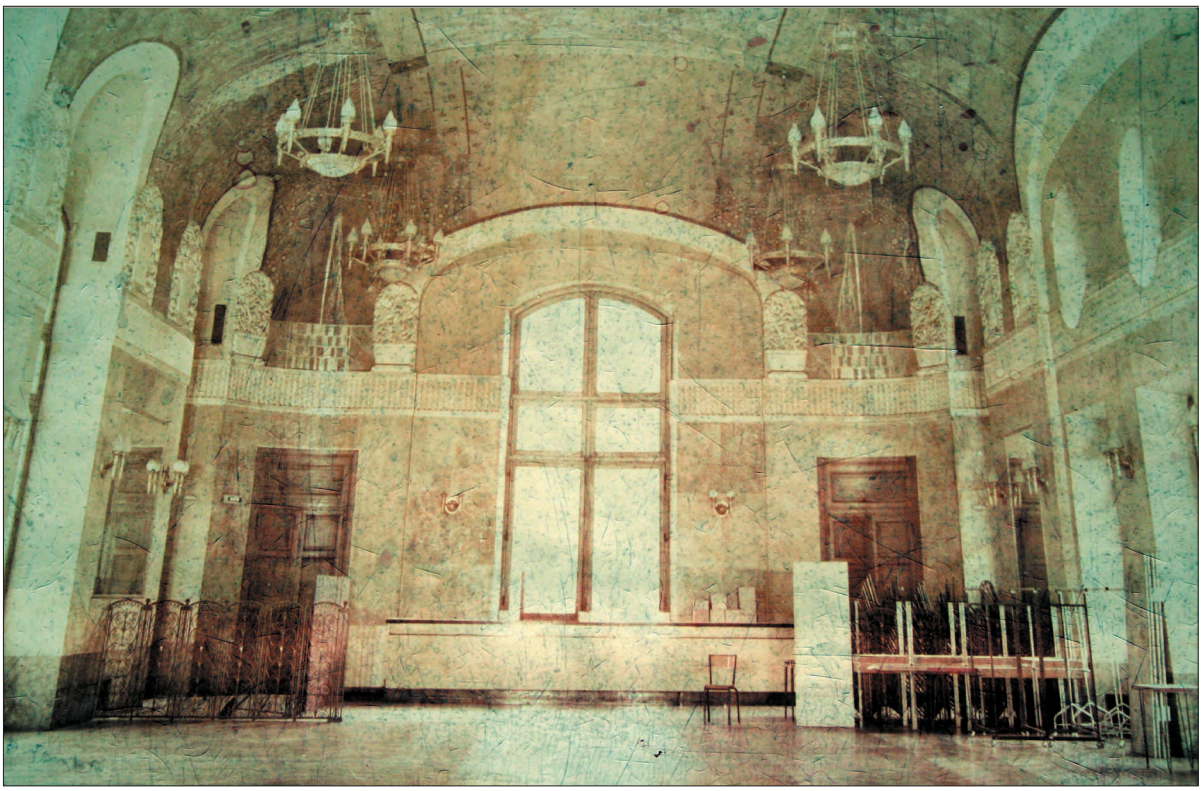

Planche 26

Vue Nord-Sud de la salle des fêtes avant les modifications des années 1987-1988, photographie,
s.d. [avant 1987]. Détails.

> *La partie Sud de la salle des fêtes, sur la rue Péclet, et les décors peints du plafond d'Octave Guillonnet et des voussures d'Henri Rapin (à droite, le cartouche de l'Été, à gauche celui de l'Automne).*

Documentation SLA XVe [clichés RÉA].

Planche 27

Les travaux de réaménagement de 1987-1988,
photographies du chantier,
s.d. [1987-1988].
> ***Vue générale Sud-Nord.***
Documentation SLA XVe [cliché RÉA].

Planche 28

Les travaux de réaménagement de 1987-1988,
photographies du chantier,
s.d. [1987-1988].
> ***Le décor peint du plafond.***
Documentation SLA XVe [clichés RÉA].

Planche 29

Les travaux de réaménagement de 1987-1988,
photographies du chantier,
s.d. [1987-1988].

> *La mise en place des panneaux de recouvrement du décor de stuc : état en 1987-1988 des panneaux d'origine en stuc peint en faux-marbre « en deux tons » pour le soubassement et les parties supérieures (H. Rapin).*

Documentation SLA XVe [clichés RÉA].

Planche 30

Les travaux de réaménagement de 1987-1988,
photographies du chantier,
s.d. [1987-1988].

> *La mise en place des panneaux de recouvrement du décor de stuc : pans de bois servant de support au revêtement isolant recouvert d'un tissu à motifs de faux-marbre.*

Documentation SLA XVe [clichés RÉA].

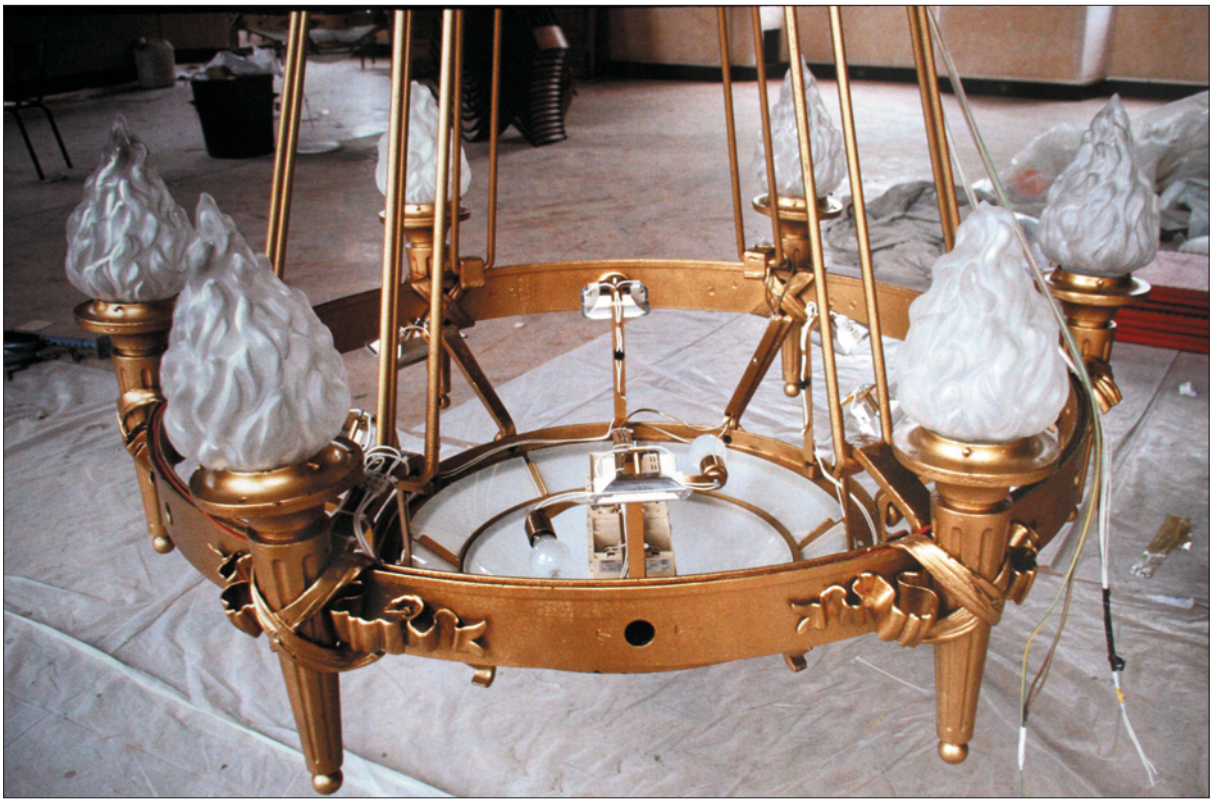

Planche 31

Les travaux de réaménagement de 1987-1988,
photographies du chantier,
s.d. [1987-1988].
> ***L'estrade et les luminaires.***
Documentation SLA XVe [clichés RÉA].

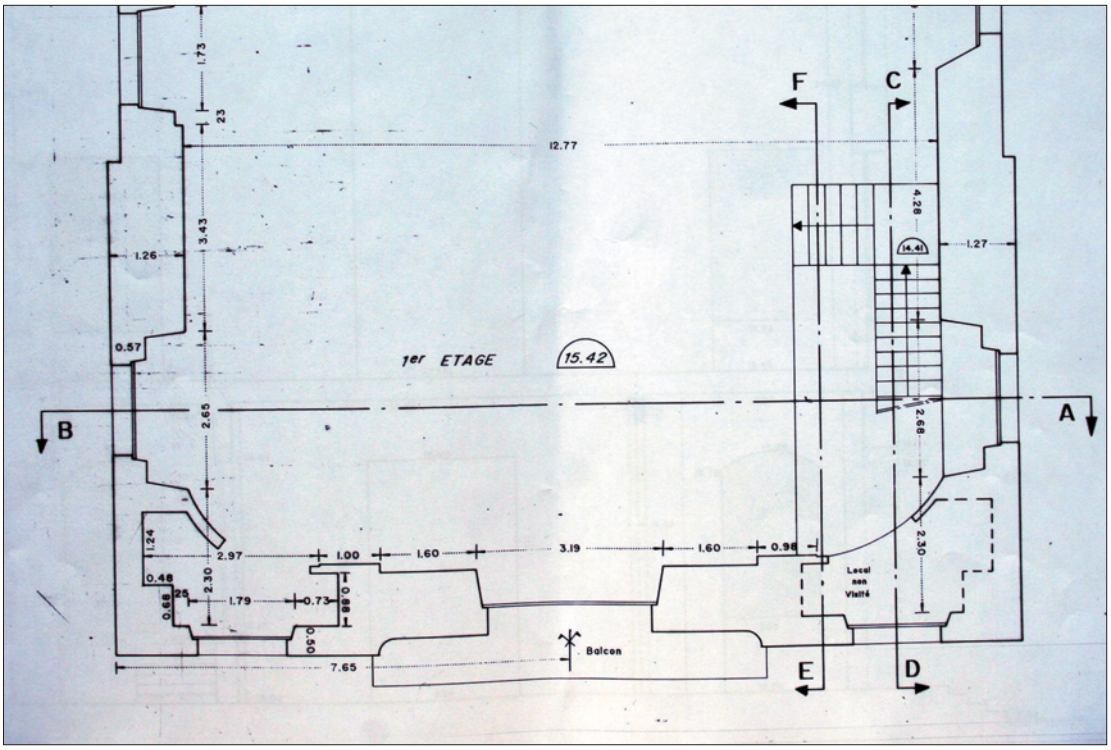

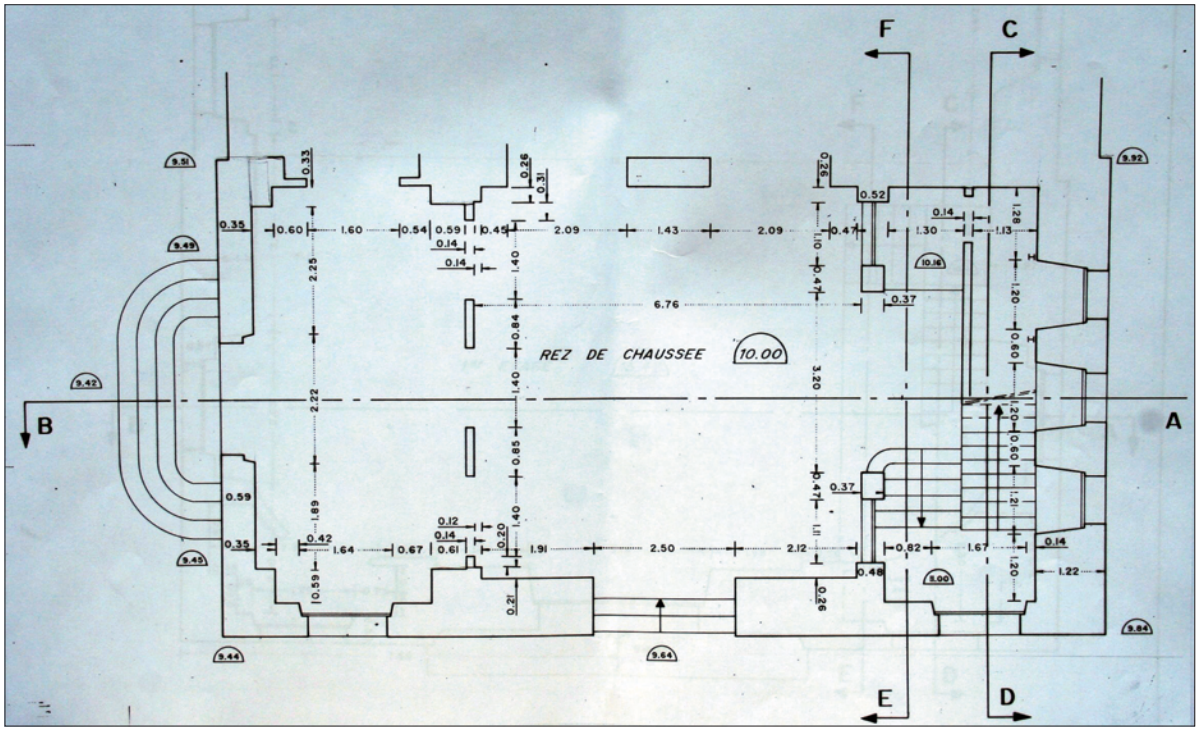

Planche 32

Jean-Luc Giraud,
« Ville de Paris. Direction de l'Architecture. Section locale d'architecture du XVe arrondissement. Mairie du XVe arrondissement. Reconstruction de l'escalier d'accès à la salle des fêtes »,
plans du rez-de-chaussée et du premier étage,
s.d. [1992].

> *État existant, avant travaux.*

Documentation Agence d'architecture Jean-Luc Giraud [clichés RÉA].

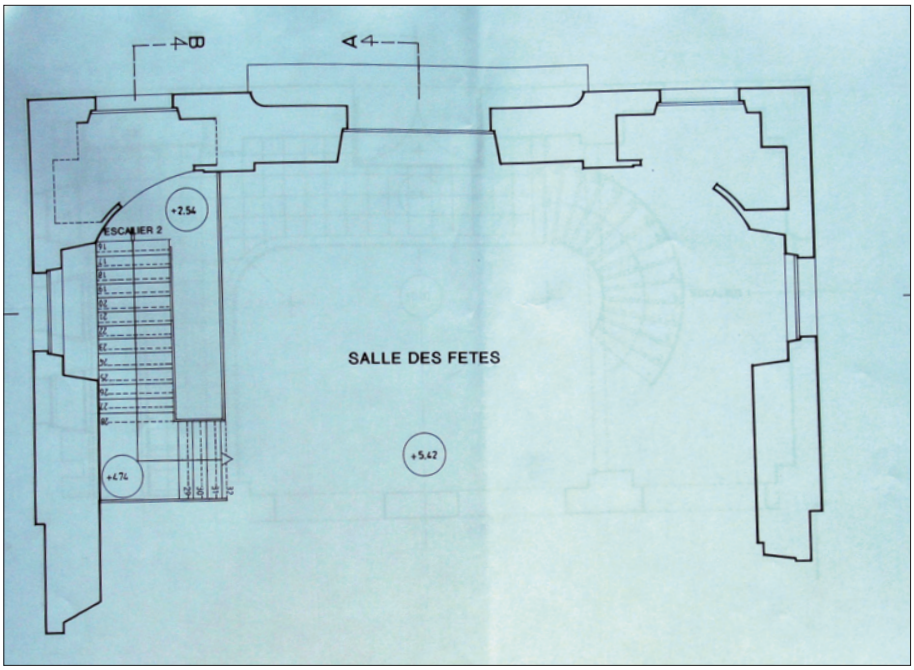

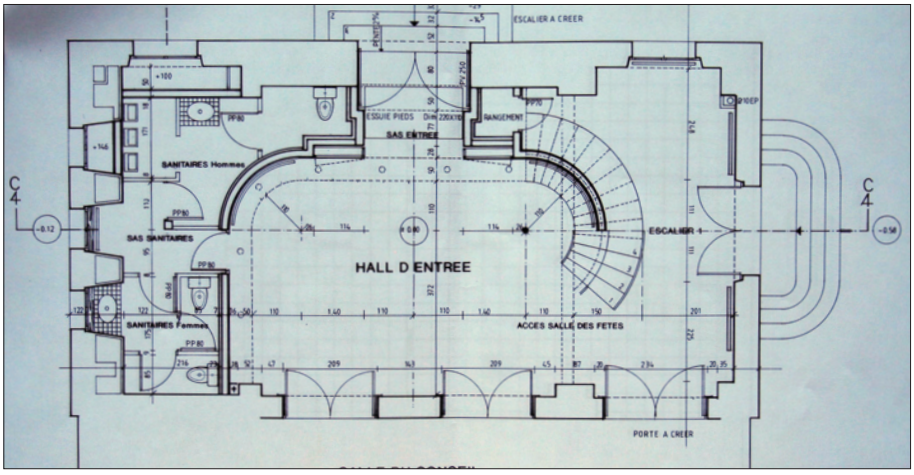

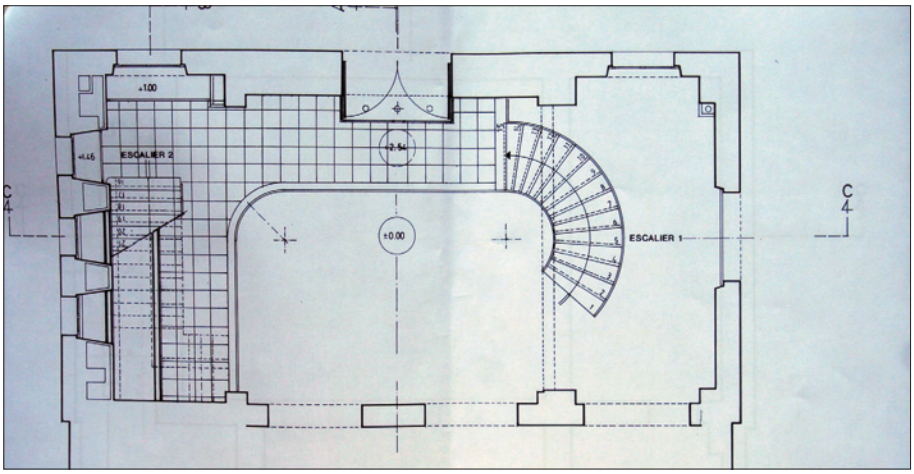

Planche 33

Jean-Luc Giraud,
« Ville de Paris. Direction de l'Architecture.
Section locale d'architecture du XVe arrondissement.
Mairie du XVe arrondissement. Reconstruction de l'escalier d'accès à la salle des fêtes »,
plans du rez-de-chaussée et du premier étage,
15 juin 1992.

> *Le nouvel escalier de secours.*

Documentation Agence d'architecture Jean-Luc Giraud [clichés RÉA].

Planche 34

Photographies de l'escalier de secours après reconstruction, s.d. [après 1992].
Documentation Agence d'architecture Jean-Luc Giraud [clichés RÉA].

Reportage photographique

Planche 35

L'aile droite (Est) de la Mairie du XVe arrondissement :
façades Ouest, Est et Sud,
février 2007
[clichés RÉA].

Planche 36

L'aile droite (Est) de la Mairie du XVe arrondissement,
détails de la façade Sud : portail d'entrée de la salle de réunion sur la rue Péclet, double fronton triangulaire et cintré à ressauts latéraux, et cartouche sculpté d'un visage féminin rayonnant coiffé d'un bonnet phrygien,
février 2007
[clichés RÉA].

Planche 37

Vues générales Nord-Sud & Sud-Nord,
février 2007
[clichés RÉA].

Planche 38

Le cartouche commémoratif de l'inauguration
et la vue à vol d'oiseau de Paris depuis le XIIIe arrondissement,

> « *Le 31 décembre 1928, cette salle a été achevée, Monsieur Paul Bouju étant Préfet de la Seine, Monsieur Paul Barruel, Maire ;*
> *Messieurs Adolphe Chérioux, Lionel de Tastes, Auguste Besonbes, et Louis Duteil, conseillers municipaux.*
> *Décoration de la salle, peinture décorative, ameublement : Monsieur Henri Rapin ;*
> *Peintures au centre du plafond, ODV Guillonnet* ».

février 2007
[clichés RÉA].

Planche 39

Architecture générale de la salle :
vue Nord-Ouest/Sud-Est depuis la tribune au-dessus de l'entrée, travées sur la cour d'honneur et détails du décor architectural, février 2007
[clichés RÉA].

Planche 40

La tribune au-dessus de l'entrée, inscrite dans la partie centrale de la Mairie, détails des garde-corps en ferronnerie Art Déco (Szabo ?), orné du monogramme de la République Française,
février 2007
[clichés RÉA].

Planche 41

Le décor architectural : un fort bandeau marque la séparation entre les panneaux muraux et les voussures, deux modèles de corbeilles florales, sculptées en bas-relief par Charles Hairon, scandent les travées, février 2007
[clichés RÉA].

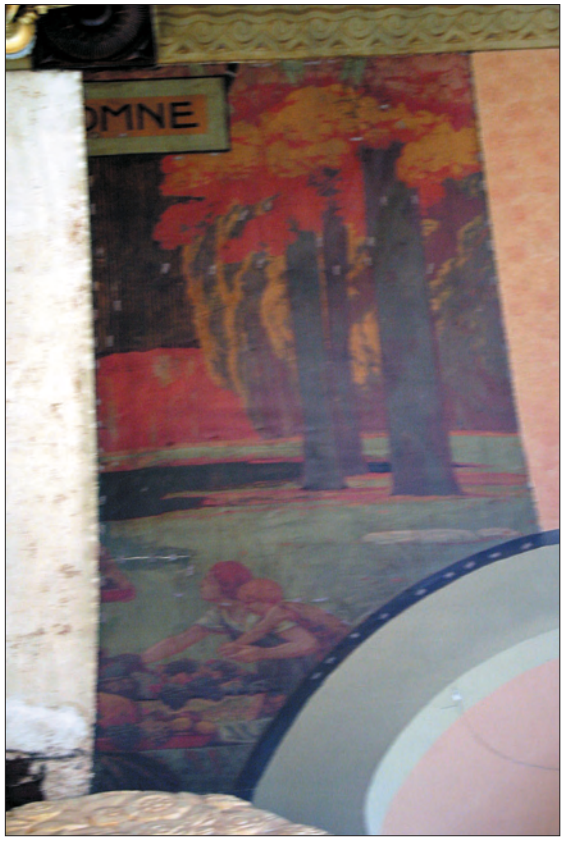

Planche 42

Henri Rapin, *L'Automne* (incomplet),
> *« scène de vendanges. Se détachant sur un parc arboré dont les chaudes colorations évoquent la saison de la chute des feuilles, deux femmes et un enfant disposent des grappes de raisin dans de larges corbeilles ».*

février 2007
[clichés RÉA].

Planche 43

Henri Rapin, *L'Été* (incomplet),
> « *À droite, un jeune homme agenouillé pêche à mains nues dans un torrent. [...] À l'extrême gauche, des jeunes femmes dénudées s'offrent aux joies de la baignade dans un lac naturel enserré par de hauts arbres, le regard tourné vers un athlète, nu également, qui rafraîchit ses montures. Leurs corps, d'un blanc nacré juste ombré de gris clair, tranchent sur la lumière bleutée qui nimbe la scène et lui confère une atmosphère de totale irréalité* ».

février 2007
[clichés RÉA].

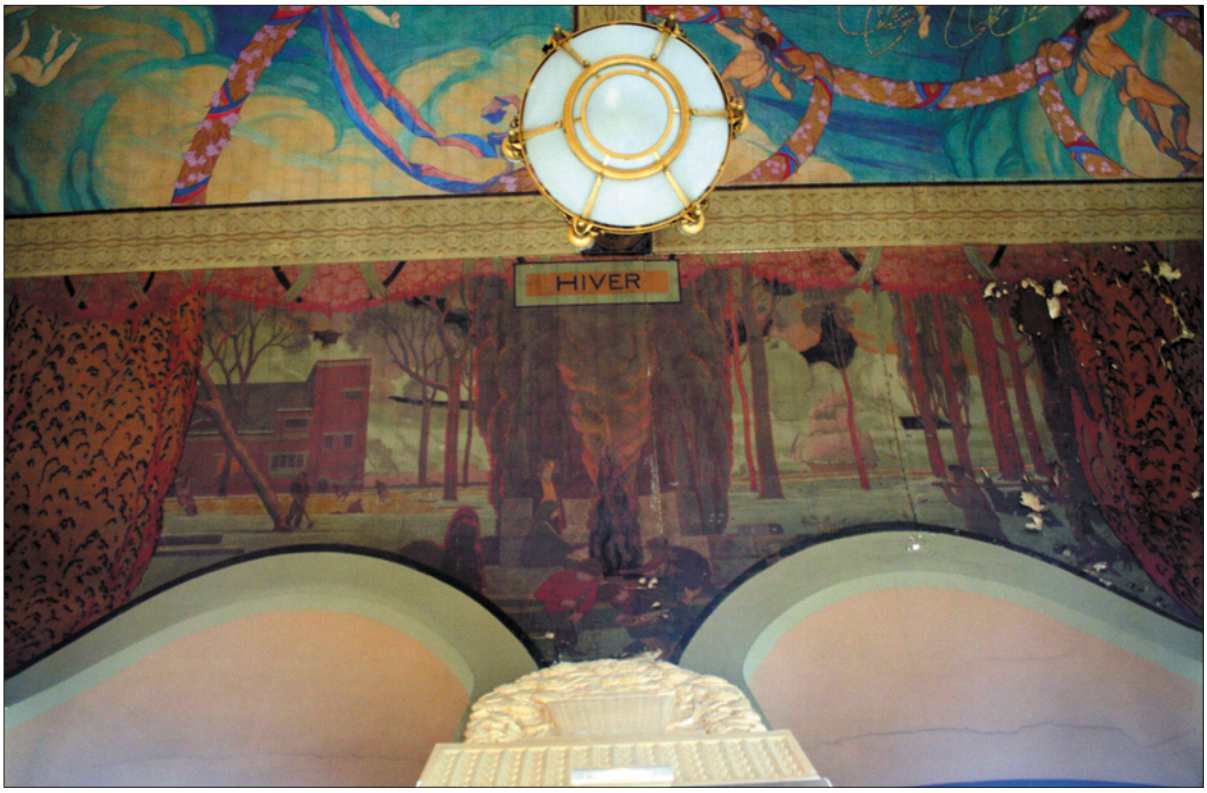

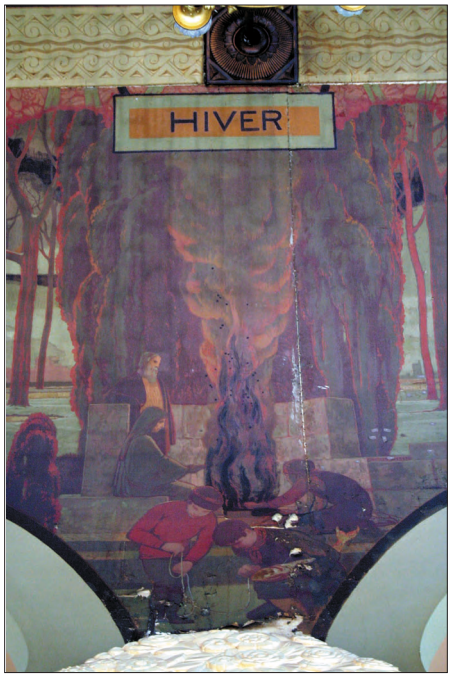

Planche 44

Henri Rapin, *L'Hiver,*
> *« de part et d'autre d'une scène pittoresque dans laquelle des femmes se réchauffent à un feu de bois ; à droite, un bûcheron abat un arbre mort tandis qu'à l'opposé, des chasseurs transportent leur prise ».*

février 2007
[clichés RÉA].

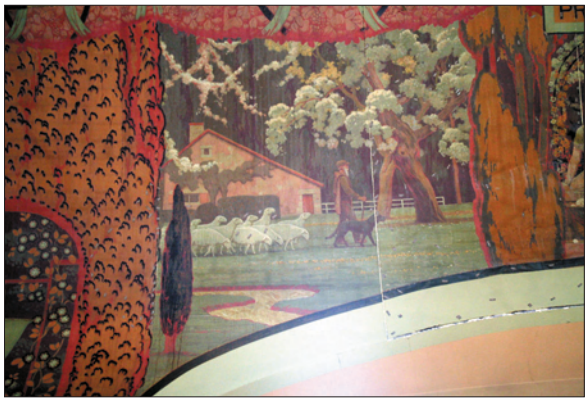

Planche 45

Henri Rapin, *Le Printemps*,
> *« autour d'un couple assis sous une tonnelle occupant le centre du panneau : à gauche, un berger s'appuyant sur un bâton et en compagnie d'un chien emmène paître ses brebis ; à droite, une mère agenouillée tend les bras à son enfant nu ».*

février 2007
[clichés RÉA].

Planche 46

Henri Rapin, scène d'enseignement,
> « *dans une salle de classe, un maître désigne un tracé sur le tableau noir à des élèves consciencieux. Leur âge - ce sont des adultes - fait penser à un cours d'apprentissage professionnel* ».
février 2007
[cliché RÉA].

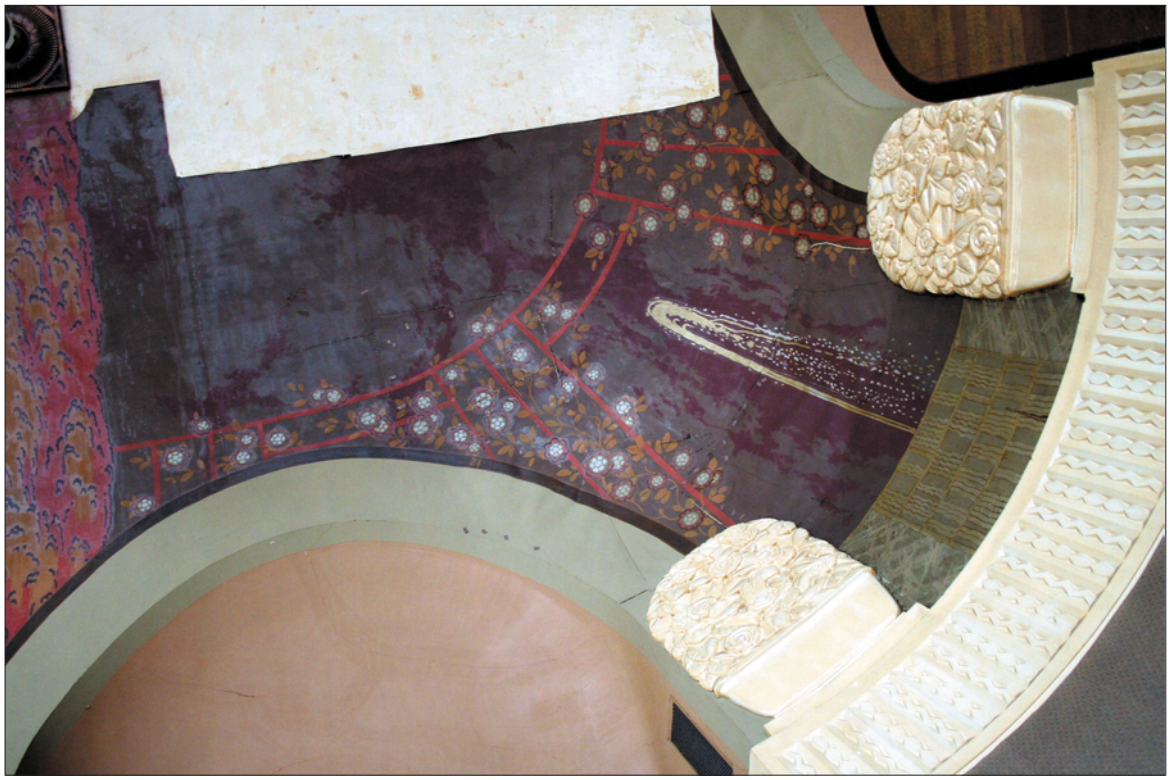

Planche 47

Henri Rapin, panneaux de motifs floraux accompagnés d'éléments d'architecture de jardin (fontaine, treillages etc.) marquant la séparation des différentes scènes,
février 2007
[clichés RÉA].

Planche 48

Le plafond d'Octave Guillonnet,
février 2007
[cliché RÉA].

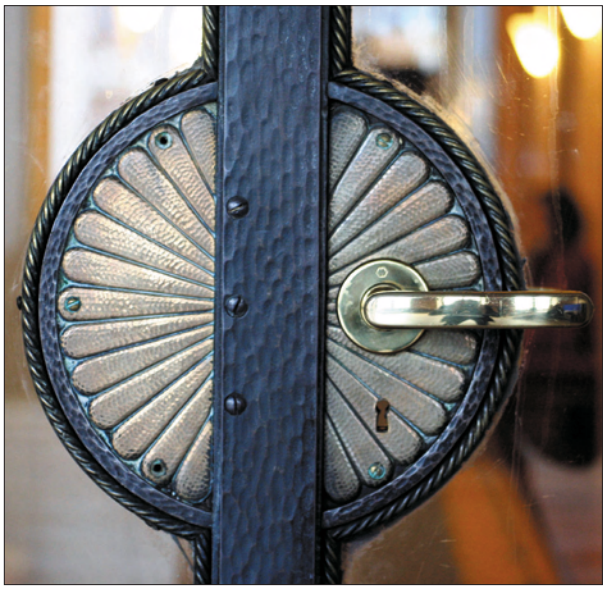

Planche 49

Les portes vitrées à deux registres, la partie inférieure s'ouvrant à deux battants,

> *Détails des décors de palmettes séparant les deux registres et de la plaque de serrure.*

février 2007
[clichés RÉA].

Planche 50

Les lustres et les appliques,
février 2007
[clichés RÉA].

Planche 51

L'estrade et les banquettes,
février 2007
[clichés RÉA].

Planche 52

L'ancien buffet des mariages reconverti, déplacé et adapté en bar en 1986-1987,
février 2007
[clichés RÉA].

Planche 53

État actuel des revêtements mis en place en 1986-1987 et éléments de décors subsistant en-dessous, février 2007
[clichés RÉA].

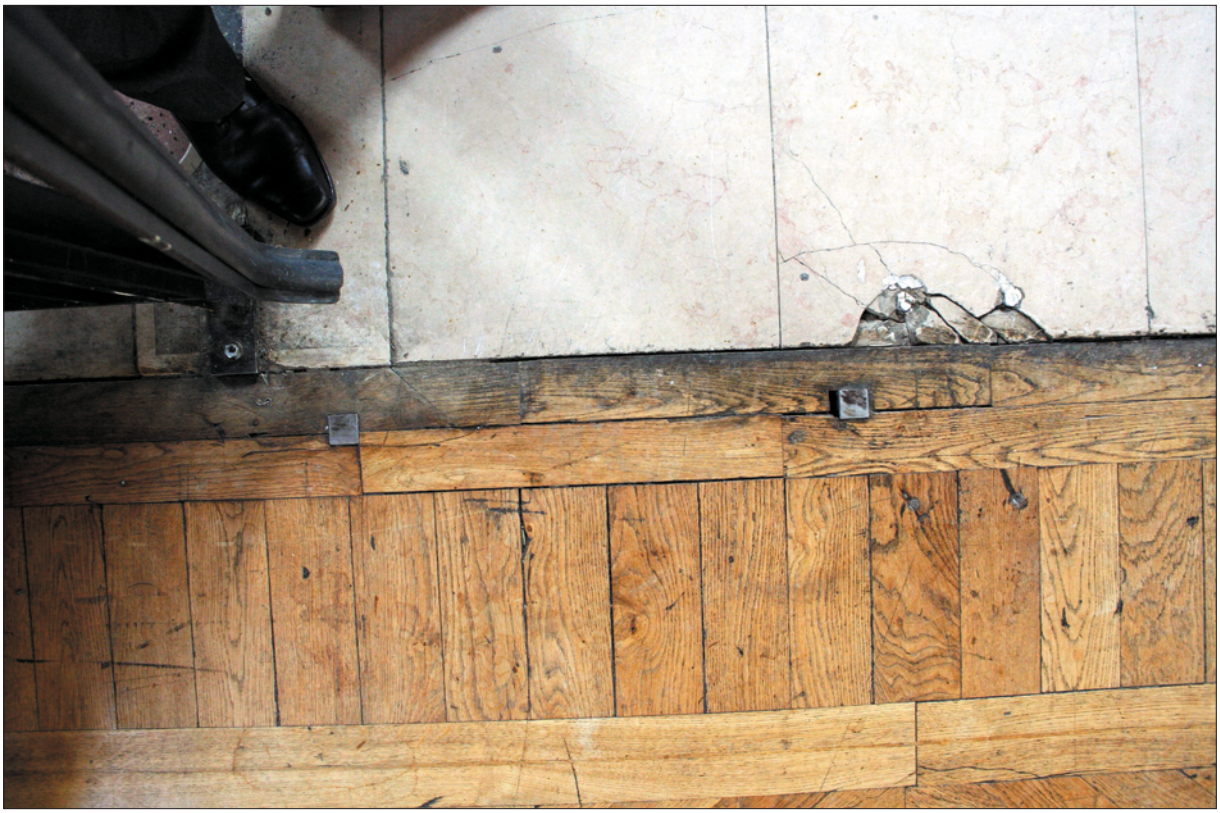

Planche 54

Limite entre l'ancien parquet d'origine et le revêtement de sol refait lors des travaux de 1986-1987,
> *On distingue encore sur le sol les traces des encoches de fixation des grilles-paravents supprimées en 1986-1987.*
février 2007
[clichés RÉA].

Planche 55

L'escalier de secours vu depuis la salle des fêtes,
février 2007
[clichés RÉA].

Liste des références

Sources

Archives de Paris

Administration communale

Délibérations du Conseil municipal
- D4K3/34 : 4 juillet et 26 décembre 1913.
- 13W-7 : 29 mars 1926.

Bâtiments publics
Construction et entretien des bâtiments publics
- V34M4/9 : Mairie du XVe arrondissement.

Administration communale

Voirie
- VO^{20}339 : rue Péclet.

Affaires culturelles

Administration générale
- VR 27 : épaves des procès-verbaux des commissions municipales.
- VR 111 : dossiers travaux.
- Pérotin 1011/72/2/8 : rénovation des mairies (années 1960).

Dossiers de commandes d'œuvres d'art
- Pérotin 10624/72/1/19, dossier 91 : Octave Guillonnet.
- Pérotin 10624/72/1/31, dossier 160 : Henri Rapin.

Administration départementale

Mémoires du Préfet de la Seine
- V3D1/279 : 9 décembre 1913.
- V3D1/314 : 31 mars 1924.
- V3D1/323 : 24 mars 1926.

Bibliothèque Nationale de France

Cabinet des Estampes

Œuvres
- SNR-1, SNR-3, SNR-6, SNR-AFF-3 (Guillonnet).
- SNR-3 , SNR-6 (Rapin, Henri).

Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine

Archives des Monuments Historiques

- 1997/018/0038.

Institut Français d'Architecture

IFA
76 Ifa, Fonds Hennebique
- 76 Ifa, 1790/13 : agrandissement Mairie XVe, 1925 (déficit).
- 76 Ifa, 2534/7 : agrandissement Mairie XVe. 1914 (plans).

Académie d'Architecture
- 312 AA, JAUSS : Fonds Jaussely, néant sur la Mairie du XVe
> *Alexandre Ragois, documentaliste à l'IFA, a communiqué les volumes de son mémoire de maîtrise consacré à Henri Rapin (juin 2001) et confirmé l'étendue des dépouillements des revues spécialisées effectués à cette occasion.*

Musée Carnavalet

Collections

- P 2806 : Octave Guillonnet, « Esquisse du plafond de la salle des fêtes de la mairie du XVe arrondissement, 1927 » [Documentation Agence Roger-Viollet, cliché Philippe Ladet, 2005 CAR 0636A].

Centre des Archives du Monde du Travail

Fonds Léon Jaussely
> *Le fonds est actuellement en cours de classement ; la réponse apportée cette année par le CAMT a confirmé l'état d'avancement indiqué par Philippe Duboy dans son rapport de 2005 : les dossiers inventoriés (environ deux tiers du fonds) ne font encore apparaître aucune mention de l'intervention de Léon Jaussely à la Mairie du XVe arrondissement. Au vu de l'importance de cette opération qui occupa l'agence de 1913 à 1932, il est vraisemblable que les dossiers de cette affaire existent ; leur consultation devra faire l'objet d'une demande de dérogation exceptionnelle, sans attendre la fin du traitement dont on ignore le délai d'achèvement.*

Section Locale d'Architecture du XVe arrondissement

> *Les archives de la SLA XV, héritière du service d'architecture divisionnaire de Paris Ouest installé à la Mairie du XVe dans des locaux spécialement réaménagés au moment des*

travaux de Léon Jaussely, n'ont malheureusement pas été conservées. En subsistent seules quelques épaves relatives à des interventions récentes : photographies de chantier des travaux de 1986-1987, de la reconstruction de l'escalier de secours en 1992 et du réaménagement de la cour de la Mairie (suppression des grilles, transformation de cette partie de la rue Péclet à l'usage piéton). Madame Pallatier, chef du service, a apporté sous la forme de communication orale, des informations sur les travaux menés sur la salle des fêtes depuis son entrée dans le service en 1977.

Union Centrale des Arts Décoratifs

> *Les collections de la Bibliothèque et du Musée ne contiennent aucun élément relatif aux interventions de Léon Jaussely, Henri Rapin et Octave Guillonnet à la Mairie du XVe arrondissement.*

Archives de *L'Illustration*

> *L'Illustration* ayant publié la seule photographie contemporaine de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement, une demande d'informations a été transmise à la documentation du journal qui a répondu ne détenir aucun autre document.

Conservation des Oeuvres d'art religieuses et civiles de la Ville de Paris

Centre de documentation

- Dossier Mairie du XVe, salle des fêtes : mémoire de maîtrise d'Alexia Carraz, résultats des recherches menées auprès de diverses institutions (Musée des Années 30 à Boulogne-Billancourt, Musée Carnavalet, UCAD etc.).

Documentation Agence d'architecture Jean-Luc Giraud

- Dossier travaux : reconstruction de l'escalier de secours de la salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement, 1992.

Société historique et archéologique du XVe arrondissement.

> *Une demande d'informations visant notamment à identifier les collections photographiques privées de l'arrondissement a été transmise à l'association et a retenu toute l'attention de son président, Michel Périn.*

Fond privés

Descendants d'Henri Rapin

> *Lionel Britten, responsable du centre de documentation de la Conservation des œuvres d'art religieuses et civiles de la Ville de Paris, a communiqué les coordonnées de Mme Yvonne Brunhammer, chargée de l'exposition sur Henri Rapin présentée au Japon. Les descendants collatéraux d'Henri Rapin possèdent certes une importance collection d'œuvres d'Henri Rapin ainsi que quelques dossiers inventoriés par Alexia Carraz dans son mémoire de maîtrise. Mais Mme Catherine Marinet a confirmé l'absence de documents provenant de l'atelier d'Henri Rapin, qui avait été déménagé après la mort de celui-ci, en 1939, par la veuve de l'artiste, elle-même décédée dans les années 1950. On ignore la destination de ces papiers, esquisses, maquettes ...*

Descendants d'Octave Guillonnet

> À l'occasion de ses recherches, Philippe Duboy avait pu identifier et contacter les descendants directs d'Octave Guillonnet, qui devaient transmettre *« d'autres documents photographiques de la salle à l'époque de son inauguration »*.

Bibliographie

Félix Narjoux, *Paris : monuments élevés par la Ville, 1850-1880*, Paris, 1883, t. I, p. 12-14, pl. I-IV.

Bernard Gassot, « Octave Guillonnet », *ABC Décor*, n°226, novembre 1983, p. 23-26.

Marc Gaillard, *Mairie de Paris. 15ème. Votre Mairie, son histoire*, Paris, 1992.

Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Le Guide du Patrimoine. Paris*, Paris, 1994, p. 393.

Alice Thomine, « Les premiers architectes municipaux », Gilles-Antoine Langlois, *Le XVe arrondissement. L'étendue de la réussite*, Paris, 1996, p. 177-185.

Alexia Carraz, *Henri Rapin (1873-1939). Un artiste décorateur*, Mémoire de DEA (s.d. Bruno Foucart & Françoise Hamon), Paris IV, 1998, volume I Texte, volume III, Fiches de catalogue, fig. 85-1 à 85-10c.

Alexandre Ragois, *Henri Rapin (1873-1939)*, Mémoire de DEA (s.d. Bruno Foucart), Paris IV, juin 2001, volume 1 Texte, p. 82-85.

Philippe Duboy, *Petit guide de la salle des fêtes à l'usage des fantômes. Approche historique*, Paris, 2005.

Liste des planches

La Mairie de Désirée Devrez, architecte

Planche 1
Désiré-Henry-Louis Devrez, architecte, « Mairie du XVe arrondissement. Façade principale » et « Plan du rez-de-chaussée », s.d. [1873-1876].
Extrait de Félix Narjoux, *Paris : monuments élevés par la Ville, 1850-1880*, Paris, 1883, t. I, pl. I & III [clichés BNF].

Planche 2
a- « Nouvelle Mairie du XVe arrondissement, à Paris. Architecte : M. Devrez. Dessin de M. Huot », s.d. [vers 1876].
b- « Paris. Mairie du XVe arrondissement », Paris, s.d. [début du XXe siècle].
Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des Estampes, Va 309 [clichés BNF H 81508 & H 81514].

Les agrandissements de la Mairie par Léon Jaussely

L'avant-projet de 1914

Planche 3
Léon Jaussely, architecte, « Ville de Paris. Avant-projet d'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement et transfert de la justice de paix dans la salle des fêtes » : « Plan du rez-de-chaussée » & « Plan du 1er étage », s.d. [1913].
> ***Joint à une demande de devis adressée à des concessionnaires Hennebique pour la réalisation de la couverture en ciment armé.***
Archives de l'Institut Français d'Architecture, Ifa 2534/7 [clichés RÉA].

Planche 4
Léon Jaussely, architecte, « Ville de Paris. Avant-projet d'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement et transfert de la justice de paix dans la salle des fêtes » : élévations et coupes de l'« Aile rue Blomet » et de l'« Aile rue Lecourbe », s.d. [191].
> ***Joint à une demande de devis adressée à des concessionnaires Hennebique pour la réalisation de la couverture en ciment armé.***
Archives de l'Institut Français d'Architecture, Ifa 2534/7 [clichés RÉA].

Planche 5
a- Léon Jaussely, architecte, « Ville de Paris. Avant-projet d'agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement et transfert de la justice de paix dans la salle des fêtes » : « Coupes sur la salle des mariages, fêtes et réunions », s.d. [1913].
b- [Léon Jaussely, architecte], « Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Coupes sur la salle des mariages, fêtes et réunions », s.d. [1914].
> ***Joint à une demande de devis adressée à des concessionnaires Hennebique pour la réalisation de la couverture en ciment armé.***
Archives de l'Institut Français d'Architecture, Ifa 2534/7 [clichés RÉA].

L'exécution du programme après la Grande Guerre, 1922-1926

Planche 6
a- Léon Jaussely, architecte, « Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Façade sur cour. Coupe. Façade rue Blomet », s.d. [1922-1924].
b- [Léon Jaussely, architecte], « Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Façade rue Lecourbe. Coupe. Façade sur cour », s.d. [1922-1924].
Archives de Paris, $V^{34}M^4/9$ [clichés RÉA].

Planche 7
Léon Jaussely, architecte, « Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Plan du sous-sol », s.d. [1922-1924].
> ***Détail de l'aile droite (Est).***
Archives de Paris, $V^{34}M^4/9$ [clichés RÉA].

Planche 8
Léon Jaussely, architecte, « Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Plan du rez-de-chaussée », s.d. [1922-1924].
> ***Détail de l'aile droite (Est) : la « grande salle de réunion des sociétés » et les « buffet et petite salle de réunion ».***
Archives de Paris, $V^{34}M^4/9$ [clichés RÉA].

Planche 9
Léon Jaussely, architecte, « Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Plan du 1er étage », s.d. [1922-1924].
> ***Détail de l'aile droite (Est) : « salle des mariages » et « salle des mariages et des fêtes ».***
Archives de Paris, $V^{34}M^4/9$ [clichés RÉA].

Planche 10
Léon Jaussely, architecte, « Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Plan du 2e étage », s.d. [1922-1924].

> ***Détail de l'aile droite (Est) : « vide de la salle des mariages » et « vide de la salle des mariage et des fêtes ».***

Archives de Paris, V34M4/9 [clichés RÉA].

Planche 11
[L éon Jaussely, architecte], « Ville de Paris. Agrandissement de la Mairie du XVe arrondissement. Plan des combles », s.d. [1922-1924].

> ***Détail de l'aile droite (Est).***

Archives de Paris, V34M4/9 [clichés RÉA].

Les aménagements complémentaires de la salle des fêtes

L'escalier de secours

Planche 12
Léon Jaussely, architecte, « Mairie du XVe arrondissement. Escalier de secours » : « Départ r-d-ch. » & « Départ du 1er étage », s.d. [1926].

> ***Premier projet de Léon Jaussely pour l'installation d'un escalier de secours « en escargot » dans l'angle Sud-Est de la salle des fêtes.***

Archives de Paris, V34M4/9 [clichés RÉA].

Planche 13
Léon Jaussely, architecte, « Mairie du XVe arrondissement. Plan du rez-de-chaussée » & « Mairie du XVe arrondissement. Plan du 1er étage et 2e étage », s.d. [1926].

> ***Indication sur les plans de l'aile droite de l'emplacement envisagé pour les escaliers de secours.***

Archives de Paris, V34M4/9 [clichés RÉA].

Planche 14
Léon Jaussely, architecte, « Mairie du XVe. Aile droite. Escaliers de secours » : « Hall. Rez-de-chaussée » & « Salle des fêtes. 1er étage », s.d. [19 février 1926].

> ***Deuxième projet de Léon Jaussely de disposer deux escaliers de secours à chacun des angles Sud-Est et Sud-Ouest de la salle des fêtes.***

Archives de Paris, V34M4/9 [clichés RÉA].

Planche 15
Léon Jaussely, architecte, « Mairie du XVe arrondissement. Salle des fêtes. Élévation du côté des escaliers de secours », s.d. [avril 1926].

> ***Décor envisagé par Léon Jaussely dans la partie Sud de la salle des fêtes pour dissimuler les deux escaliers de secours prévus aux angles Sud-Est et Sud-Ouest.***

Archives de Paris, V34M4/9 [cliché RÉA].

Planche 16
Léon Jaussely, architecte, « Mairie du XVe. Aile droite. Escaliers de secours » : « Plan du rez-de-chaussée » & « Plan, 1er étage & 2e étage », s.d. [1926].

> ***Troisième projet de Léon Jaussely d'installer un deuxième escalier de secours à l'entrée Nord-Ouest de la salle des fêtes en plus de ceux disposés aux angles Sud-Est et Sud-Ouest.***

Archives de Paris, V34M4/9 [clichés RÉA].

Planche 17
Léon Jaussely, architecte, « Mairie du XVe. Plan du rez-de-chaussée » & « Mairie du XVe. Aile droite. Rez-de-chaussée » 26 novembre 1926.

> ***Projet définitif « vu, adopté et transmis », prévoyant la construction d'un unique escalier de secours, à trois volées droites inscrites dans une cage rectangulaire, dans l'angle Sud-Est de la salle des fêtes (emplacement actuel avant reconstruction).***

Archives de Paris, V34M4/9 [clichés RÉA].

Les décors d'Henri Rapin

Planche 18
« Les nouvelles décorations murales. La salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement. Vue d'ensemble de la salle (architecture et décor des voussures de Henri Rapin) », 1929.

> ***Vue Nord-Sud.***

Extrait de *L'Illustration*, 2 mars 1929, t. CLXXIII, n°4487 [cliché RÉA].

Planche 19
« Les nouvelles décorations murales. La salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement. Vue d'ensemble de la salle (architecture et décor des voussures de Henri Rapin) », 1929.

> ***Vue Nord-Sud. Détails. La scène d'enseignement.***

Extrait de *L'Illustration*, 2 mars 1929, t. CLXXIII, n°4487 [clichés RÉA].

Planche 20
« Les nouvelles décorations murales. La salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement. Vue d'ensemble de la salle (architecture et décor des voussures de Henri Rapin) », 1929.

> ***Vue Nord-Sud. Détails : pendant, sur le mur Ouest, de la scène d'enseignement du mur Est (rue Blomet).***

Extrait de *L'Illustration*, 2 mars 1929, t. CLXXIII, n°4487 [cliché RÉA].

Planche 21
« Charles Hairon. Bas-relief composé par Henri Rapin pour une salle des fêtes de mairie à Paris » (bar actuel), s.d. [1928].
> Sur la même planche XV de la publication figure le modèle de la corbeille de fleurs sculptée, servant de liaison entre le bandeau et les voussures du plafond.
Extrait d'Henri Rapin, *La Sculpture décorative moderne*, 3e série, s d. [1929], pl. XV.
Documentation Alexia Carraz, *Henri Rapin (1873-1939). Un artiste décorateur*, 1998, volume III, fig. 85-10c [cliché Alexia Carraz].

Le plafond d'Octave Guillonnet

Planche 22
Octave Guillonnet, « Esquisse du plafond de la salle des fêtes de la mairie du XVe arrondissement, 1927 ».
Musée Carnavalet, P 2806, Documentation Agence Roger-Viollet [cliché Philippe Ladet, 2005 CAR 0636A],

Planche 23
« Les nouvelles décorations murales. La salle des fêtes de la Mairie du XVe arrondissement. O.-D.-V. Guillonnet. Plafond (fragment) », 1929.
> Détail du grand plafond central.
Extrait de *L'Illustration*, 2 mars 1929, t. CLXXIII, n°4487 [cliché RÉA].

Planche 24
Octave Guillonnet, Grand panneau central du plafond de la salle des fêtes, 1992.
Extrait de Marc Gaillard, *Mairie de Paris. 15ème. Votre Mairie, son histoire*, Paris, 1992 [cliché Ville de Paris].
Documentation Société historique et archéologique du XVe arrondissement de Paris.

Les modifications de la fin du XXe siècle

État des lieux au début des années 1980

Planche 25
Vue Nord-Sud de la salle des fêtes avant les modifications des années 1987-1988, photographie, s.d. [avant 1987].
> Les dispositions d'origine avant la dépose des grilles-paravents et le déplacement du buffet-bar dans l'extrémité Sud de la salle, côté rue Péclet.
Documentation SLA XVe [cliché RÉA].

Planche 26
Vue Nord-Sud de la salle des fêtes avant les modifications des années 1987-1988, photographie, s.d. [avant 1987]. Détails.
> La partie Sud de la salle des fêtes, sur la rue Péclet, et les décors peints du plafond d'Octave Guillonnet et des voussures d'Henri Rapin (à droite, le cartouche de l'Été, à gauche celui de l'Automne).
Documentation SLA XVe [clichés RÉA].

Les travaux de 1987-1988

Planche 27
Les travaux de réaménagement de 1987-1988, photographies du chantier, s.d. [1987-1988].
> Vue générale Sud-Nord.
Documentation SLA XVe [cliché RÉA].

Planche 28
Les travaux de réaménagement de 1987-1988, photographies du chantier, s.d. [1987-1988].
> Le décor peint du plafond.
Documentation SLA XVe [clichés RÉA].

Planche 29
Les travaux de réaménagement de 1987-1988, photographies du chantier, s.d. [1987-1988].
> La mise en place des panneaux de recouvrement du décor de stuc : état en 1987-1988 des panneaux d'origine en stuc peint en faux-marbre « en deux tons » pour le soubassement et les parties supérieures (H. Rapin).
Documentation SLA XVe [clichés RÉA].

Planche 30
Les travaux de réaménagement de 1987-1988, photographies du chantier, s.d. [1987-1988].
> La mise en place des panneaux de recouvrement du décor de stuc : pans de bois servant de support au revêtement isolant recouvert d'un tissu à motifs de faux-marbre.
Documentation SLA XVe [clichés RÉA].

Planche 31
Les travaux de réaménagement de 1987-1988, photographies du chantier, s.d. [1987-1988].
> L'estrade et les luminaires.
Documentation SLA XVe [clichés RÉA].

La reconstruction de l'escalier de secours par Jean-Luc Giraud, architecte, 1992

Planche 32
Jean-Luc Giraud, « Ville de Paris. Direction de l'Architecture. Section locale d'architecture du XVe arrondissement. Mairie du XVe arrondissement. Reconstruction de l'escalier d'accès à la salle des fêtes », plans du rez-de-chaussée et du premier étage, s.d. [1992].
> État existant, avant travaux.
Documentation Agence d'architecture Jean-Luc Giraud [clichés RÉA].

Planche 33
Jean-Luc Giraud, « Ville de Paris. Direction de l'Architecture. Section locale d'architecture du XVe arrondissement. Mairie du XVe arrondissement. Reconstruction de l'escalier d'accès à la salle des fêtes », plans du rez-de-chaussée, de l'entresol et du premier étage, 15 juin 1992.

> Le nouvel escalier de secours.

Documentation Agence d'architecture Jean-Luc Giraud [clichés RÉA].

.

Planche 34
Photographies de l'escalier de secours après reconstruction, s.d. [après 1992].
Documentation Agence d'architecture Jean-Luc Giraud [clichés RÉA].

Reportage actuel

Les façades

Planche 35
L'aile droite (Est) de la Mairie du XVe arrondissement : façades Ouest, Est et Sud, février 2007 [clichés RÉA].

Planche 36
L'aile droite (Est) de la Mairie du XVe arrondissement, détails de la façade Sud : portail d'entrée de la salle de réunion sur la rue Péclet, double fronton triangulaire et cintré à ressauts latéraux, et cartouche sculpté d'un visage féminin rayonnant coiffé d'un bonnet phrygien, février 2007 [clichés RÉA].

La salle des fêtes

Planche 37
Vues générales Nord-Sud & Sud-Nord, février 2007 [clichés RÉA].

Planche 38
Le cartouche commémoratif de l'inauguration et la vue à vol d'oiseau de Paris depuis le XIIIe arrondissement, février 2007 [clichés RÉA].

> « Le 31 décembre 1928, cette salle a été achevée, Monsieur Paul Bouju étant Préfet de la Seine, Monsieur Paul Barruel, Maire ;
Messieurs Adolphe Chérioux, Lionel de Tastes, Auguste Besonbes, et Louis Duteil, conseillers municipaux.
Décoration de la salle, peinture décorative, ameublement : Monsieur Henri Rapin ;
Peintures au centre du plafond, ODV Guillonnet ».

Planche 39
Architecture générale de la salle : vue Nord-Ouest/Sud-Est depuis la tribune au-dessus de l'entrée, travées sur la cour d'honneur et détails du décor architectural, février 2007 [clichés RÉA].

Planche 40
La tribune au-dessus de l'entrée, inscrite dans la partie centrale de la Mairie, détails des garde-corps en ferronnerie Art Déco (Szabo ?), ornés du monogramme de la République Française, février 2007 [clichés RÉA].

Planche 41
Le décor architectural : un fort bandeau marque la séparation entre les panneaux muraux et les voussures, deux modèles de corbeilles florales, sculptées en bas-relief par Charles Hairon, scandent les travées, février 2007 [clichés RÉA].

Planche 42
Henri Rapin, *L'Automne* (incomplet), février 2007 [clichés RÉA].

> « scène de vendanges. Se détachant sur un parc arboré dont les chaudes colorations évoquent la saison de la chute des feuilles, deux femmes et un enfant disposent des grappes de raisin dans de larges corbeilles ».

Planche 43
Henri Rapin, *L'Été* (incomplet), février 2007 [clichés RÉA], février 2007 [clichés RÉA].

> « à droite, un jeune homme agenouillé pêche à mains nues dans un torrent. […] À l'extrême gauche, des jeunes femmes dénudées s'offrent aux joies de la baignade dans un lac naturel enserré par de hauts arbres, le regard tourné vers un athlète, nu également, qui rafraîchit ses montures. Leurs corps, d'un blanc nacré juste ombré de gris clair, tranchent sur la lumière bleutée qui nimbe la scène et lui confère une atmosphère de totale irréalité ».

Planche 44
Henri Rapin, *L'Hiver*, février 2007 [clichés RÉA].

> « de part et d'autre d'une scène pittoresque dans laquelle des femmes se réchauffent à un feu de bois ; à droite, un bûcheron abat un arbre mort tandis qu'à l'opposé, des chasseurs transportent leur prise ».

Planche 45
Henri Rapin, *Le Printemps*, février 2007 [clichés RÉA].

> « autour d'un couple assis sous une tonnelle occupant le centre du panneau : à gauche, un berger s'appuyant sur un bâton et en compagnie d'un chien emmène paître ses brebis ; à droite, une mère agenouillée tend les bras à son enfant nu ».

Planche 46
Henri Rapin, scène d'enseignement, février 2007 [cliché RÉA].

> ***« dans une salle de classe, un maître désigne un tracé sur le tableau noir à des élèves consciencieux. Leur âge –ce sont des adultes– fait penser à un cours d'apprentissage professionnel ».***

Planche 47
Henri Rapin, panneaux de motifs floraux accompagnés d'éléments d'architecture de jardin (fontaine, treillages etc.) marquant la séparation des différentes scènes, février 2007 [clichés RÉA].

Planche 48
Le plafond d'Octave Guillonnet, février 2007 [cliché RÉA].

Planche 49
Les portes vitrées à deux registres, la partie inférieure s'ouvrant à deux battants, février 2007 [clichés RÉA].

> ***Détails des décors de palmettes séparant les deux registres et de la plaque de serrure.***

Planche 50
Les lustres et les appliques, février 2007 [clichés RÉA].

Planche 51
L'estrade et les banquettes, février 2007 [clichés RÉA].

Planche 52
L'ancien buffet des mariages reconverti, déplacé et adapté en bar en 1986-1987, février 2007 [clichés RÉA].

Planche 53
État actuel des revêtements mis en place en 1986-1987 et éléments de décors subsistant en-dessous, février 2007 [clichés RÉA].

Planche 54
Limite entre l'ancien parquet d'origine et le revêtement de sol refait lors des travaux de 1986-1987, février 2007 [clichés RÉA].

> ***On distingue encore sur le sol les traces des encoches de fixation des grilles-paravents supprimées en 1986-1987.***

Planche 55
L'escalier de secours vu depuis la salle des fêtes, février 2007 [clichés RÉA].

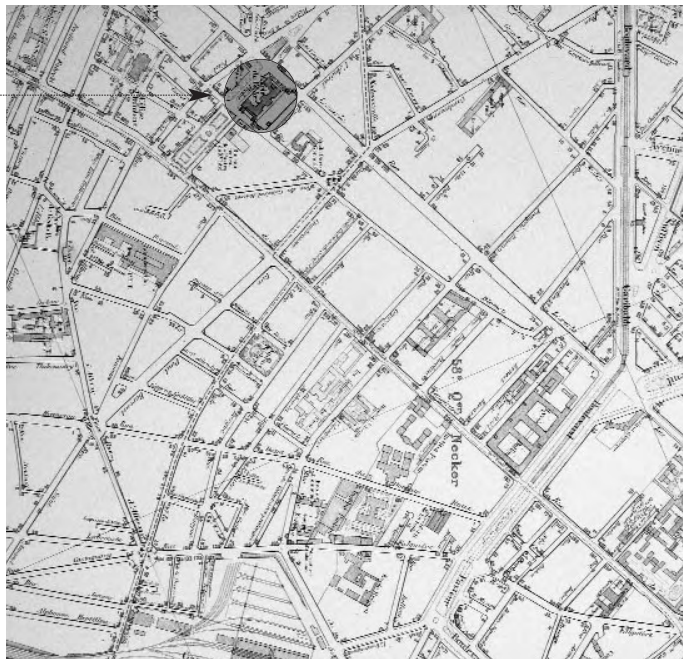
Beaugrenelle
Rue Linois
Rue Desaix
Rue Lecourbe
Rue Blomet
Rue Vasco de Gama
Rue Falguière
Rue Fondary
Rue Cambronne
Rue Dutot
Rue Vasco de Gama
Rue Lecourbe
Rue Blomet